

# LIVRET D'ACCUEIL



du vice-rectorat  
de la Nouvelle-Calédonie  
direction générale  
des enseignements

2020

# ÉDITO

La Nouvelle-Calédonie souhaite la bienvenue à tous les enseignants et personnels d'éducation nouvellement affectés dans les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC).

Ce livret d'accueil vise à accompagner leurs premiers pas dans une collectivité riche de ses cultures et traditions, et délibérément engagée vers un destin commun.

Ce destin commun, auquel chaque calédonienne et calédonien est très attaché, trouve sa traduction dans le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie qui a été adopté par le Congrès le 15 janvier 2016. Véritable acte fondateur, ce projet marque l'ambition de notre territoire pour son École en posant les bases d'un enseignement adapté aux besoins de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap, dans une perspective de réussite pour tous et de consolidation du «vivre ensemble» au travers de la valorisation de toutes les communautés présentes en Nouvelle-Calédonie et l'ouverture sur notre environnement régional.

Ce projet se traduit par une charte d'application votée par le Congrès le 1<sup>er</sup> décembre 2016 qui constitue la «feuille de route» du système éducatif calédonien de 2016 à 2020 et dont nous dresserons le bilan très prochainement.

L'année scolaire 2020 se caractérisera par la poursuite de la réforme du collège, la valorisation de la voie professionnelle et la réforme du baccalauréat. Si le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie est sur une trajectoire de progrès, il doit cependant faire face à de nombreux enjeux dans une période où il s'agit de bâtir les fondements d'un avenir institutionnel. Il faut en particulier consolider qualitativement les acquis de la massification de l'accès au baccalauréat (lequel est passé en trente ans de 19 % à 64 % d'une classe d'âge) et à l'enseignement supérieur, tout en relevant le défi de la démocratisation et de la réussite pour tous, surtout ceux qui sont le plus démunis socialement. Cela passe par la maîtrise en fin de scolarité obligatoire d'un socle de connaissances, de compétences et de valeurs, et en particulier des fondamentaux en mathématiques et en français qui ne sont pas toujours acquis à l'entrée en sixième. Cela suppose également un climat scolaire propice aux apprentissages où le respect, le travail et la confiance prennent une place éminente. Cela nécessite enfin de lutter contre le décrochage scolaire et de tout mettre en œuvre pour que chaque élève trouve la voie de la qualification. C'est l'ambition des réformes en cours et nous savons compter sur l'engagement de tous pour réussir.

Nous vous souhaitons une bonne installation et nous vous adressons tous nos encouragements dans vos prises de fonction. La Nouvelle-Calédonie attend beaucoup de son École ; elle attend beaucoup de vous.



**Isabelle CHAMPMOREAU**  
Membre du Gouvernement  
en charge de l'éducation



**Erick ROSER**  
vice-recteur,  
directeur général des enseignements



# SOMMAIRE

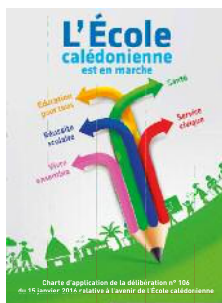
## La présentation générale

- Le contexte régional .....P. 8
- Les milieux.....P. 12
- Les populations et leur histoire.....P. 14



## La scolarité en Nouvelle-Calédonie

- L'Éducation en Nouvelle-Calédonie .....P. 32
- Le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie .....P. 40
- La mise en œuvre du projet éducatif .....P. 42
- La promotion de l'École inclusive (ASH) .....P. 44
- Le SELCK (Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak) .....P. 46
- Le Centre d'Information et d'Orientation .....P. 47
- L'organigramme du vice-rectorat .....P. 49
- Le calendrier scolaire 2020 .....P. 52
- L'assistance informatique académique .....P. 54
- Scolariser son enfant en Nouvelle-Calédonie....P. 55
- Les contacts.....P. 60



## Les établissements scolaires

- L'implantation des établissements.....P. 62
- Les collèges publics et privés .....P. 64
- Les lycées publics et privés.....P. 76
- Les antennes de lycée professionnel annexé (ALP)...P. 86
- Les enseignements de spécialités et les options dans les lycées.....P. 87
- L'enseignement des langues .....P. 88
- Les BTS et classes préparatoires .....P. 90
- L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) .....P. 92



# SOMMAIRE

## Les infos pratiques

- Les personnels mis à disposition .....P. 94
- Le logement des personnels et hébergement provisoire .....P. 100
- Les prestations familiales .....P. 104
- La rémunération.....P. 108
- La couverture sociale.....P. 110
- L'organisation sanitaire.....P. 112
- Les véhicules .....P. 116
- Les hôtels, motels, gîtes & résidences hôtelières ...P. 122
- Les loisirs et la culture.....P. 126
- Les remerciements .....P. 130

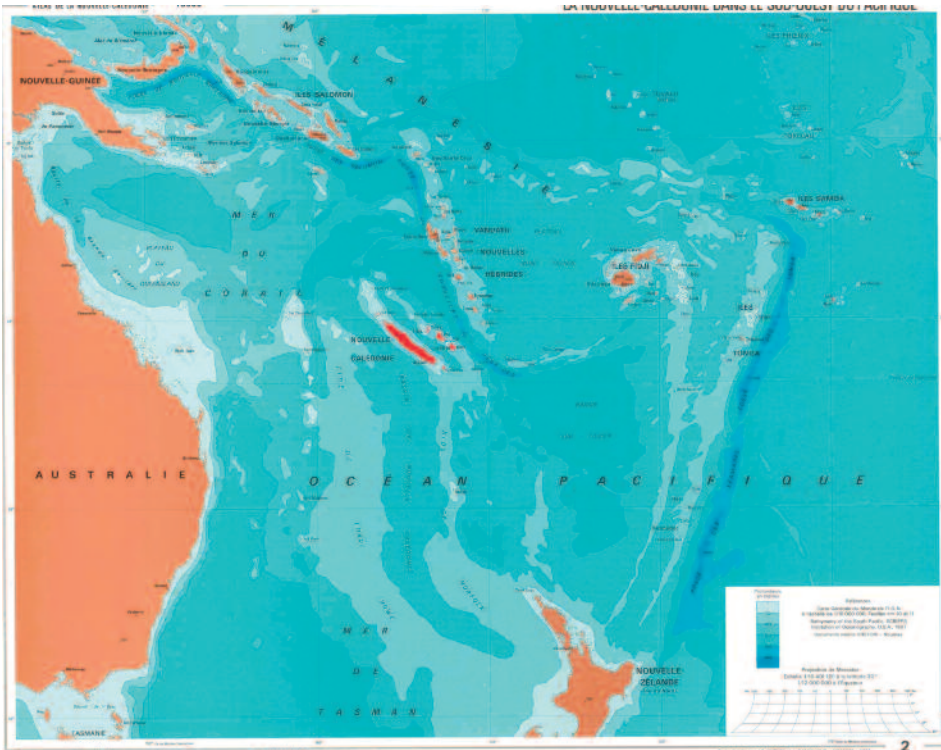


# LE CONTEXTE RÉGIONAL

## La Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique

La Nouvelle-Calédonie, située dans l'hémisphère Sud, dans la partie Sud-Ouest de l'océan Pacifique est proche de la côte australienne. Sydney se situe à 1958 km et Auckland, la capitale économique de la Nouvelle-Zélande, à 1 804 km. Ces distances peuvent paraître importantes, mais à l'échelle de l'océan Pacifique qui couvre un tiers de notre planète, elles sont faibles pour les Océaniens quand on sait que Papeete en Polynésie française est à 4 618 km de

Nouméa, Tokyo à près de 7 000 km de Nouméa et Bombay à plus de 11 000 km. C'est la terre d'outre-mer la plus éloignée de la Métropole. Paris est à 16 758 km et la collectivité française d'outre-mer la plus proche, Wallis-et-Futuna, à plus de 2 000 km. En définitive, les distances kilométriques sont moins prises en compte par les Néo-Calédoniens que les heures de voyage aérien pour se rendre ailleurs, par-delà l'océan.



## La Nouvelle-Calédonie et les États et territoires du Pacifique

Quatre grands ensembles d'États et de territoires sont couramment individualisés dans l'espace océanien, entités politiques à statuts variés, depuis l'indépendance totale jusqu'à la tutelle par des États extérieurs à la région :

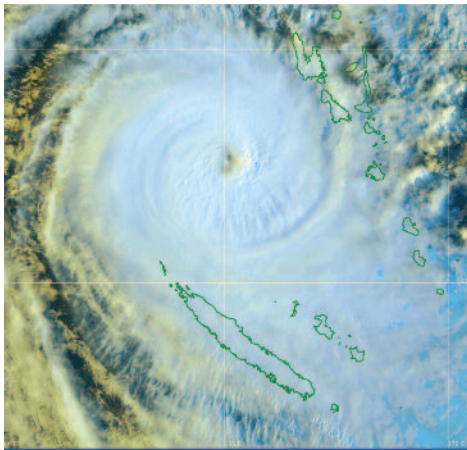
- Les puissances riveraines de l'Ouest, l'Australie et la Nouvelle-Zélande
- Les voisins mélanésiens
- Les marges de l'Est : la Polynésie
- La méconnue Micronésie

La Nouvelle-Calédonie appartient à la Mélanésie, composée de cinq pays ; les quatre autres étant : la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Fidji, les îles Salomon et le Vanuatu.

Le statut politique de collectivité *sui generis* de la Nouvelle-Calédonie est défini par la loi organique du 19 mars 1999, faisant suite à l'Accord de Nouméa signé le 20 mai 1998. Dans son article 1<sup>er</sup> Alinéa 1 il est écrit que la Nouvelle-Calédonie comprend : la Grande Terre, l'île des Pins, l'archipel des Belep, Huon et Surprise, les îles Chesterfield et les récifs Bellone, les îles Loyauté (Maré, Lifou, Tiga, Beautemps-Beaupré et Ouvéa), l'île Walpole, les îles de l'Astrolabe, les îles Matthew et Fearn ou Hunter, ainsi que les îlots proches du littoral.



# LES MILIEUX



Cyclone Donna mai 2017  
Site Météo France Nouvelle-calédonie

## Orohydrographie et climat

Entre les latitudes 19°5'S et 22°30'S, l'archipel de la Nouvelle-Calédonie, émiétté en plusieurs îles, s'étend sur 18 575 km<sup>2</sup> depuis les confins Est d'une zone économique exclusive de 1 740 000 km<sup>2</sup>, jusqu'au plateau affleurant des Chesterfield à l'Ouest et au petit archipel des Belep au Nord. Ce qui caractérise la Nouvelle-Calédonie, ce sont des contrastes forts entre les îles relativement basses qui forment l'archipel des Loyauté et les reliefs montagneux de la Grande Terre (16 000 km<sup>2</sup>) prolongés au Sud par l'île des Pins et au Nord par les îles Belep. L'île principale s'étend sur environ 400 km en dépassant rarement 50 km de largeur. De vastes superficies lagonaires (le deuxième plus vaste ensemble récifal au monde après la Grande Barrière de Corail avec 24 000 km<sup>2</sup> de surface) s'étendent principalement autour de la Grande Terre et se prolongent vers le

Nord par les atolls d'Entrecasteaux et, dans l'alignement des Loyauté, par Beautemps-Beaupré. Le récif barrière de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie couvre 800 km de long pour moins de 100 km de large et isole le lagon, au moins partiellement, de l'océan du Pacifique Sud-Ouest. La Nouvelle-Calédonie est située en région subtropicale et subit donc des influences saisonnières, à la fois tropicales et tempérées. Leurs effets sont toutefois atténués par l'environnement maritime et la présence quasi permanente de l'alizé. On distingue deux saisons principales :

- **Une saison humide**, centrée sur le premier trimestre. Les pluies sont abondantes et les températures moyennes élevées.
- **Une saison sèche**, de juin à septembre. Les perturbations d'origine polaire remontent vers le nord et les fronts froids associés peuvent affecter la Nouvelle-Calédonie où ils se manifestent par des précipitations et parfois des «coup d'Ouest». La saison cyclonique est principalement centrée de novembre à avril.

## La végétation

La Nouvelle-Calédonie est caractérisée par la variété de ses formations végétales, la richesse et surtout l'originalité de sa flore, qui totalise 3 371 espèces de plantes vasculaires dont 74,4 % sont endémiques. Elle possède en outre 45 espèces de conifères, toutes endémiques, incluant le seul conifère parasite connu et de nombreuses espèces ayant conservé des caractères archaïques. Dans ce domaine, la Grande Terre se classe d'ailleurs au troisième rang mondial de l'endémisme derrière Hawaï et la Nouvelle-Zélande. La nature et la distribution des formations végétales sont liées aux conditions climatiques, au substrat, à l'altitude et aux effets de l'activité humaine.

## La biodiversité animale, terrestre et marine

La biodiversité de la Nouvelle-Calédonie est considérée par la communauté internationale comme une des plus importantes de la planète. Si on examine la biodiversité animale du pays, on ne peut qu'être frappé par sa richesse et par la forte proportion des espèces endémiques. Pour ne prendre que les exemples des geckos et des scinques chez les reptiles, la Nouvelle-Calédonie en possède 92 espèces dont 86 sont endémiques. Cette biodiversité riche et originale est due à des apports initiaux diversifiés, à des processus de spécialisation puissants et à l'isolement de ces îles depuis des millions d'années.

Elles se sont séparées de ce qui est actuellement l'Australie à la fin du Crétacé, il y a 65 000 années. Ce long isolement a conduit à l'évolution non seulement d'espèces, mais aussi de genres et même de familles qui sont exclusives à la Grande Terre et ne se trouvent nulle part ailleurs.

Cette forte biodiversité est aussi marine et se manifeste par un nombre exceptionnel d'espèces mais aussi par la multiplicité de leurs caractéristiques biologiques. Il existe un grand nombre d'algues et de coraux constructeurs de récifs. La faune des poissons côtiers présente une forte similarité avec celles de la Grande Barrière de Corail en Australie, du Vanuatu, des îles Salomon et de la Papouasie.

Exemples de la faune et de la flore de la Nouvelle-Calédonie (sources diverses)



Jaffré T., Rigault F., Munzinger J. et al. 2012- Extrait article - Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD Edition

# LES POPULATIONS ET LEUR HISTOIRE

## Premier peuplement de l'archipel

### Le peuplement Lapita

Au Sud de l'arc mélanésien, l'archipel calédonien aurait été peuplé pour la première fois, d'après les résultats archéologiques, entre 1100 et 1050 avant J.-C., dans le cadre d'un peuplement que la linguistique définit comme "austro-nésien" et issu de l'aire de la Chine et de l'Asie du Sud-Est. Ces groupes austro-nésiens qui naviguaient sur des pirogues à balancier étaient des horticulteurs, fabriquaient de la poterie, des parures en coquillage et des outils en pierre polie, et ils créaient des villages en bord de plage qu'ils découvraient.

Il est probable que le peuplement se soit fait à partir du Sud du Vanuatu vers les îles Loyauté, puis la Grande Terre.



Fragment de poterie Lapita. Département Archéologie- Musée de la Nouvelle-Calédonie.

L'environnement géologique et écologique très différent a induit dès le début de l'histoire océanienne du pays, un processus d'enracinement spécifique des populations. Plus d'une vingtaine de sites Lapita majeurs, répartis aussi bien sur la Grande Terre qu'aux îles Loyauté et à l'île des Pins, sont connus à ce jour. Sur la Grande Terre par exemple, le peuplement semble s'être localisé aux estuaires des grandes rivières, face aux passes du récif, indiquant l'importance de l'accès à l'eau douce ainsi qu'à des terres

cultivables.

Les données archéologiques montrent que durant plus de 200 ans -soit une dizaine de générations- les premiers groupes humains ont perpétué dans ces grandes lignes la tradition Lapita.

L'implantation des hameaux à proximité immédiate de la mer, donnait aux familles la garantie de pouvoir puiser dans les ressources marines pour leur subsistance. Mais ces découvreurs avaient également

apporté sur leurs pirogues des plantes, dont des variétés primordiales de taros et d'ignames, ainsi probablement que des bananiers et de la canne à sucre. En s'enracinant en Nouvelle-Calédonie, ces groupes ont développé des traits culturels qui leur devenaient propres. La population a augmenté et ils ont commencé à s'établir un peu partout ailleurs sur la Grande Terre et les îles. L'essaimage de la population a eu des répercussions linguistiques. Si, lors du premier peuplement, les groupes implantés aux différents points de l'archipel parlaient des langues proches, au cours des siècles suivants, ces langues se sont différenciées, donnant la richesse linguistique qui caractérise encore aujourd'hui la Mélanésie et en particulier la Nouvelle-Calédonie.

### Le premier millénaire après J.- C.

Le premier millénaire après J.- C.

A la fin du premier millénaire de peuplement, des groupes étaient installés partout sur l'archipel et leur diversification linguistique et culturelle s'intensifia encore. Des évolutions qualifiées de majeures dans les traditions céramiques marquent le début de la période intermédiaire de la chronologie archéologique de l'archipel. C'est probablement au cours de cette époque que s'est fait le passage symbolique de mythes d'origine liée au premier peuplement, définis autour de récits décrivant une arrivée ancienne des familles en provenance d'autres îles, vers des traditions faisant sortir les groupes sociaux directement de l'archipel calédonien.

## L'ensemble culturel traditionnel kanak

### Les processus d'intensification horticole

L'émergence d'un ensemble culturel kanak, autrement dit de connaissances, techniques, savoirs et productions matérielles propres à l'archipel, a été le fruit de processus

d'adaptation et d'expérimentations élaborées, au cours du premier millénaire après J.-C. C'est vraisemblablement une forme de pression démographique sur une terre qui se dégradait qui est à l'origine de la multiplication, sur la Grande Terre, de pétroglyphes dont l'une des fonctions était probablement de borner les espaces fonciers. Progressivement les horticulteurs vont passer de la pratique du brûlis à de nouvelles techniques plus intensives. Deux types principaux d'aménagements vont être développés sur la Grande Terre :

- de hauts et longs billons de cultures pluviales pour la plantation de l'igname, tubercule sacré, symbole masculin et objet central des échanges coutumiers,
- des champs en terrasses à flanc de colline en cuvettes, pour les cultures qui nécessitent une irrigation, principalement les taros, symbole féminin.

### Le développement des pays kanak

La période entre l'an 1000 et les premiers contacts avec les Européens peut être caractérisée comme celle d'«ensemble traditionnel kanak» et elle est marquée par l'utilisation intensive du milieu. Cette intensification de l'horticulture est allée de pair avec une transformation de la structure sociale et aussi du système culturel au sens où l'entend l'archéologie.

De nombreux hameaux kanak vont être édifiés à proximité des sites de culture ; ils sont composés de 20 à 50 et même 80 cases implantées sur des tertres surélevés. Cette surélévation permettait d'isoler de l'humidité, mais aussi de matérialiser dans le paysage la hiérarchie sociale et politique des groupes de résidence. Pour tout une partie de la Grande Terre, les hameaux s'organisent autour d'une place collective appelée «allée centrale» à l'extrémité haute de laquelle était érigée l'autorité coutumière.



### Les «chemins d'alliance» kanak

L'émergence d'un tel ensemble culturel a vraisemblablement permis de stabiliser les formations politiques kanak et leur territoire.

La mise en place de différents «pays» dans l'archipel est allée de pair avec l'apparition de nouveaux liens «coutumiers». Ces alliances et ces solidarités nouées entre chefferies permettaient de préserver les équilibres sociopolitiques et ont progressivement constitué un maillage de réseaux coutumiers, «d'alliances» couvrant tout l'archipel. La naissance, durant cette période et dans l'ensemble de la Mélanésie, de circuits d'échanges à longue distance, est allée de pair avec l'apparition d'objets à caractère symbolique. Par exemple en Nouvelle-Calédonie, la hache ostensor devient l'objet d'échange par excellence.

### L'impact des premiers Européens

C'est dans ce contexte de stabilité politique et culturelle, et de souplesse structurelle des sociétés kanak, qu'en septembre 1774, une première «pirogue sans balancier» apparut à l'horizon de la Grande Terre. Ces premiers contacts épisodiques avec les Européens vont provoquer des maladies contre lesquelles les Océaniens n'étaient pas immunisés, comme la grippe, la rougeole et la tuberculose. Dès la fin du XVIIIe siècle, les groupes kanak semblent être touchés.

Au-delà de son aspect démographique, ce bouleversement déstabilise les organisations sociales et engendre des famines, qui elles-mêmes provoquent des conflits. Des groupes claniques de plus en plus

réduits en nombre, fuyant les guerres et épidémies, ont alors quitté leurs anciens terroirs et créé de nouvelles chefferies.

Le début des années 1820 a été marqué par l'installation plus ou moins permanente dans l'archipel des tous premiers missionnaires chrétiens, qu'ils soient teachers protestants polynésiens, ou missionnaires maristes catholiques.

La prise de possession française de 1853, préalable au projet d'une colonie de peuplement, survint alors que les Kanak tentaient de trouver de nouveaux repères face à cette situation de crise.



Hache ostensor. Département Archéologie  
Musée de la Nouvelle-Calédonie.

## L'exploration européenne et la colonisation (1774-1946)



Capitaine James COOK

### Une exploration et des premiers contacts tardifs avec les Européens

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il effectue son deuxième voyage dans l'océan Pacifique, James Cook arrive à Balade le 4 septembre 1774, inaugurant ainsi les premiers contacts mais aussi une découverte mutuelle souvent difficile des Kanak et des Européens. Il décide de nommer cette terre «Caledonia». Après le passage de Cook, plusieurs navigateurs, français et britanniques, dont La Pérouse et d'Entrecasteaux, achèvent l'exploration des côtes de l'archipel. Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle des navires de tous genres, principalement anglo-saxons, n'hésitent pas à venir fréquenter les eaux néo-calédoniennes réputées pourtant dangereuses. Ce seront tout d'abord des chasseurs de baleines dès 1827 puis des santaliers à partir de 1841. Parmi les équipages, certains marins s'installent, prennent une femme sur place. Acceptés au sein des clans, ils sont souvent à l'origine des premières familles métisses de l'archipel.

### Une double colonisation de peuplement (1853 - 1903)

#### Une colonisation libre marginale

Après la prise de possession du 24 septembre 1853 et la fondation de Port-de-France en 1854, le gouvernement français

fait progressivement venir deux types de colons : les «libres» ont, comme leur nom l'indique, choisi sans contrainte de venir s'installer dans l'archipel. Quant aux «pénaux», ils sont d'abord venus y purger une condamnation doublée, pour la majorité d'entre eux, d'une obligation de résidence perpétuelle dans la colonie. Jusqu'en 1864, date de l'arrivée du premier convoi des transportés, les premiers immigrants sont avant tout des Anglo-Saxons.

Tout en mettant en place le bagne, le gouverneur Guillaud (1862 - 1870) poursuit la politique de peuplement libre en faisant venir des planteurs de La Réunion qui développent la culture de la canne à sucre sans réussite durable. Les colons se lancent alors dans l'élevage extensif. Malgré différentes tentatives, la colonisation libre progresse peu, les pénaux étant deux fois plus nombreux, même après l'annonce par le gouverneur Feillet (1894 - 1903) de la fermeture du bagne. Le dernier convoi de transportés arrive en 1897. A partir de 1926, le ministère des colonies renonce à encourager l'installation de colons français.

Port-de-France en 1864





Forçats ("Chapeaux de paille") sur un chantier

### Une colonisation pénale prédominante

L'origine de la colonisation pénale est liée au décret de Napoléon III, en date du 2 septembre 1863, qui fait de la Nouvelle-Calédonie un lieu de transportation. Les condamnés sont tout d'abord des transportés dès 1864.

Ces transportés sont à l'origine des premières infrastructures de la colonie. Ils sont entre autre situés sur l'île Nou. Ils ont, par la loi sur la transportation de 1854 la possibilité de se réhabiliter et de bénéficier d'une concession de terre. Viennent ensuite, après l'épisode de la Commune en 1871, de nombreux insurgés condamnés à la déportation. Ils séjournent soit à la presqu'île de Ducos, soit à l'île des Pins. Enfin, le 25 novembre 1885, la Nouvelle-Calédonie devient une terre de relégation pour les criminels et les délinquants récidivistes, dont le premier convoi arrive en janvier 1887. Ils sont répartis entre l'île des Pins, la Ouaménié et la baie de Prony.

Au total près de 25 000 transportés et relégués ont été envoyés en Nouvelle-Calédonie qui est officiellement désaffectée en tant que colonie pénitentiaire en 1931. Cependant, ce sont principalement les familles d'origine pénale qui sont, avec les descendants libres, à l'origine du peuplement européen.

### Le cantonnement progressif des terres

Les incidences de la colonisation pénale sur la population kanak sont dramatiques tant à cause du cantonnement sur la Grande Terre que de la mise en place de l'indigénat entraînant une crise démographique profonde, ainsi que des bouleversements culturels, qui expliquent en partie des révoltes.

Les conflits les plus importants sont la révolte de 1878 menée par le chef Ataï et celle de 1917 par le chef Noël. Outre les spoliations foncières, un ensemble de dispositions spécifiques, ou «indigénat», est mis en place en 1887 et prorogé jusqu'en 1946.



Guerriers kanak au XIXe siècle

### Un système colonial reposant sur des espaces fortement enclavés (1903-1945)

La Première Guerre mondiale et les dépressions de l'Entre-Deux-Guerres entraînent une crise profonde du projet de peuplement colonial. Celui-ci repose sur des espaces spécifiques caractérisés sur la côte Ouest soit par des grandes stations d'élevage extensif, soit par des petites concessions d'origine pénale et sur la côte Est des propriétés caféicoles. Mais pour l'ensemble de ces exploitations agricoles, il faut développer l'autosubsistance. Après la Grande Guerre, l'État est contraint à prendre

davantage en compte la société kanak. Une nouvelle politique indigène (NPI) est conduite assurant un nouvel encadrement médical et scolaire des populations et le renforcement de leur participation à l'économie marchande. Enfin depuis le début de la colonisation, la vocation minière et métallurgique de la colonie n'a cessé de s'affirmer. Du Mont-Dore à Ouégoa en passant par Thio, Népoui ou Prony, des gisements miniers diversifiés (nickel, chrome, cobalt par exemple) sont

exploités sur l'ensemble de la Grande Terre, façonnant durablement tant l'espace que les hommes. Leur mise en valeur nécessite un flux de main d'oeuvre important. C'est ainsi que sont recrutés à partir de la fin du XIXe des Japonais, des Tonkinois, des Javanais ayant chacun des statuts de résidence différents. Leurs conditions de travail seront difficiles et les mauvais traitements courants.

## La Nouvelle-Calédonie contemporaine (1946 - 1998)

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devient un TOM ce qui entraîne des changements politiques.

### L'entrée des Mélanésiens dans la cité (1946 - 1957)

En 1946-1947 deux associations confessionnelles sont créées l'UICALO (Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre) et l'AICLF (l'Association des indigènes calédoniens

et loyaltiens français). Celles-ci ont pour principale motivation l'amélioration des conditions sociales de leur population. Grâce à leur poids électoral, elles aspirent, en outre, à leur représentation politique. Chose qui est obtenue, puisque le candidat présenté par les deux associations, Maurice Lenormand, est élu en 1951 député de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. En 1956 est fondé le Mouvement d'Union Calédonienne, l'UC, premier parti politique de l'archipel. Il prône l'autonomie politique, la promotion de la personnalité calédonienne et la lutte contre les permanences du fait colonial.

### Une décolonisation ratée (1957 - 1981)

En 1956, l'extension de la loi-cadre Defferre (1956-1957) instaure le suffrage universel et le collège électoral unique et favorise la promotion d'une élite locale. Le but étant d'accompagner les deux territoires (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) sur la voie de la décolonisation. Grâce à une intense activité politique, les élus de l'UC participent, de concert avec les



Maurice LENORMAND





organisations syndicales, à la révolution des esprits et à la transformation des structures sociales, économiques et administratives. La Nouvelle-Calédonie change d'ère. Quant au nickel calédonien, il devient un enjeu stratégique. Mais en 1958, le retour du général de Gaulle au pouvoir impose aux territoires du Pacifique un alignement total et inconditionnel. Et la loi Jacquinot (1963) vide et démantèle la loi-cadre et avec elle tout le statut d'autonomie.

Avec le «boom du nickel», le besoin croissant de main d'oeuvre se traduit par une forte immigration tant métropolitaine que polynésienne. La population dans le Grand Nouméa explose et bouleverse les équilibres anciens.

### Les Évènements (1981–1989)

Attisées par les revendications et les occupations de terre, les tensions sur le terrain s'intensifient. L'arrivée de la gauche au pouvoir inquiète les loyalistes tandis qu'elle fait naître l'espoir chez les indépendantistes. L'assassinat, jamais élucidé, de Pierre Declercq (1981), secrétaire général de l'UC, marque le début de la période dite des Évènements.

Le 24 septembre 1984, est mis en place le FLNKS qui prolonge le Front indépendantiste créé en 1979. Le drapeau kanak est présenté aux militants et à la presse. Le 18 novembre 1984, en brisant l'urne de la mairie de Canala, Eloi Machoro

symbolise le «boycott actif» des élections. A la suite, un déchainement de violence contre les personnes et les biens va traduire une situation insurrectionnelle. C'est par analogie avec la situation algérienne que les médias ont repris l'expression des Évènements. Pourtant sur le terrain, pendant cette période, c'est un affrontement physique direct, idéologique et armé, qui va opposer les deux camps antagonistes : les indépendantistes et les non-indépendantistes aussi appelés «loyalistes», menant à quelque 70 victimes civiles. Il faut y ajouter les milliers d'actes répréhensibles qui portent atteinte aux biens et aux personnes commis sur une durée de 93 mois.



### Le temps des accords (1988-1998) Les accords de Matignon et d'Oudinot (1988)

Sous l'égide de Michel Rocard, les négociations entre les délégations du FLNKS et du RPCR aboutissent le 26 juin 1988 à la signature d'un accord symbolisé par la poignée de main entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur. Ces accords prévoient le découpage de l'archipel en trois provinces dotées de compétences étendues. Un référendum d'autodétermination est acté pour 1998. La politique de rééquilibrage et ses multiples déclinaisons deviennent le

Les signataires des Accords de Matignon  
De gauche à droite :  
J. Lafleur (RPCR),  
M. Rocard (Premier ministre),  
J.-M. Tjibaou (FLNKS) ;  
derrière le premier ministre, on aperçoit  
J. Lèques, maire de Nouméa.



maître mot aussi bien dans la formation des hommes avec le programme «400 cadres» que dans des investissements structurants (transversale de Koné-Tiwaka). Les frustrations qui s'en suivent servent de catalyseur au réveil identitaire kanak.

Par une augmentation massive de ses transferts, l'État assume ses engagements. Une clef de répartition des finances locales, volontairement inégalitaire, est instituée. L'horizon politique dégagé et la paix revenue laissent envisager un développement qui se traduit par une fièvre immobilière et consumériste. En 1991, dans le but d'éviter un «référendum-couperet», Jacques Lafleur propose aux indépendantistes et à l'État, une solution consensuelle trentenaire. Mais la perspective de l'échéance fatidique de 1998 provoque lentement le raidissement de la situation.

### L'Accord de Nouméa (1998)

Les négociations aboutissent le 21 avril 1998, à la conclusion d'un accord politique inédit dans l'histoire. Les signataires du FLNKS, du RPCR et de l'État s'engagent d'un commun accord sur la voie d'une décolonisation préparée, avec une série de transferts de compétences irréversibles dont celles, dites de souveraineté, qui donneront lieu à d'ultimes référendums au terme d'un processus de près de vingt ans.

L'Accord de Nouméa est fondé sur un préambule constitutionnalisés dont la reconnaissance des ombres et des lumières

de la colonisation vise l'émergence d'un nouveau contrat social et civique entre toutes les communautés. Une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie basée sur un corps électoral restreint est créée. Elle promeut l'emploi local. Le congrès peut établir en dehors du parlement national un cadre législatif propre en votant des lois du pays ; un gouvernement, qui n'a pas de semblable au monde, est soumis à l'obligation de collégialité ; enfin, l'adoption de signes identitaires, aux côtés des emblèmes de la République Française, achève de couronner cet édifice novateur.

Poignée de mains entre Jacques LAFLEUR  
et Jean-Marie TJIBAOU



# ACCORD SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE SIGNÉ À NOUMÉA LE 5 MAI 1998

## Préambule

**1.** Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommée «Nouvelle-Calédonie», le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droit avec la population autochtone. Les traités passés, au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des actes unilatéraux. Or, ce territoire n'était pas vide. La Grande Terre et les îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création. L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

**2.** La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux xix

et xxe siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions. Parmi eux certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion. Les nouvelles populations sur le territoire ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'État, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement. La relation de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole lointaine est demeurée longtemps marquée par la dépendance coloniale, un lien univoque, un refus de reconnaître les spécificités, dont les populations nouvelles ont aussi souffert dans leurs aspirations.

**3.** Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine. Les clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements

considérables de population, dans lesquels des clans kanak ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires. L'organisation sociale kanak, même si elle a été reconnue dans ses principes, s'en est trouvée bouleversée. Les mouvements de population l'ont déstructurée, la méconnaissance ou des stratégies de pouvoir ont conduit trop souvent à nier les autorités légitimes et à mettre en place des autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ce qui a accentué le traumatisme identitaire. Simultanément, le patrimoine artistique kanak était nié ou pillé. A cette négation des éléments fondamentaux de l'identité kanak se sont ajoutées des limitations aux libertés publiques et une absence de droits politiques, alors même que les kanak avaient payé un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la Première Guerre mondiale. Les kanak ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays, ce qui ne pouvait, chez un peuple fier et non dépourvu de traditions guerrières, que provoquer des révoltes, lesquelles ont suscité des répressions violentes, aggravant les ressentiments et les incompréhensions. La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté,

préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun.

**4.** La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps. Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle. Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. La taille de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail et justifient des mesures de protection de l'emploi local. Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité. Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la

France, sur la voie de la pleine souveraineté. Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie.

**5.** Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer. Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation. Sa mise en oeuvre suppose une loi constitutionnelle que le Gouvernement s'engage à préparer en vue de son adoption au Parlement. La pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier et ses liens avec le statut civil des personnes de droit commun, à prévoir la place des structures coutumières dans les institutions, notamment par l'établissement d'un Sénat coutumier, à protéger et valoriser le patrimoine culturel kanak, à mettre en place de nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur, et à adopter des symboles identitaires exprimant la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté : certaines des délibérations du Congrès du territoire auront valeur législative et un Exécutif élu les préparera et les mettra en oeuvre. Au cours de cette période, des signes seront donnés de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci devant traduire la communauté de

destin choisie et pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi. Le corps électoral pour les élections aux assemblées locales propres à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée. Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie. Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif. Des compétences seront transférées dès la mise en oeuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront selon un calendrier défini, modulable par le Congrès, selon le principe d'auto-organisation. Les compétences transférées ne pourront revenir à l'État, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation. La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en oeuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'État, en termes d'assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social. Les engagements seront inscrits dans des programmes pluriannuels. La Nouvelle-Calédonie prendra part au capital ou au fonctionnement des principaux outils du développement dans lesquels l'État est partie prenante. Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées. Leur approbation équivaudrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.



## Les espaces coutumiers

Dans la société kanak, la parole dit la coutume, régit les groupes sociaux et leurs relations. La parole s'ancre dans la terre qui inspire l'oralité. Cette référence comme repère de l'organisation sociale est commune à de nombreuses sociétés du Pacifique. La parole, dans différents registres comportant discours, récits, récitations et chants, exprime la place de l'homme dans son espace et dans son environnement. Le rythme des saisons ponctue ainsi le temps social, où les groupes se lient et se délient au fil des cérémonies traditionnelles (mariages, deuils, naissances). La relation intime entre société, espace et environnement, maintes fois énoncée dans les discours de la coutume, trouve aussi une expression plus discrète dans les trajets

effectués par l'esprit des défunts pour parvenir au pays des morts. Toute cette géographie intriquée du présent et du passé, du naturel et du surnaturel, des vivants et des morts, a inspiré la définition d'aires coutumières, qui permettent aujourd'hui de reconnaître la spécificité des fonctionnements de la coutume kanak.

### Lieux, toponymes et organisation sociale

Chez les Kanak, le savoir sur les lieux a toujours revêtu une importance singulière. L'homme se définit par rapport à son espace résidentiel et la terre qui le porte lui octroie une légitimité selon sa position par rapport aux premiers ancêtres qui l'ont occupée. L'espace, avec sa dénomination

toponymique, est le support matériel où s'exprime la mémoire de l'occupation des lieux. Il n'y a pas une montagne, un rocher, un ruisseau, une ligne de crête, un trou d'eau, un site d'habitat ou une maison qui ne soit nommé et inclus dans ce savoir.

### Du mythe à l'espace coutumier

Le mythe énonce la relation du groupe avec une puissance sacrée, issue des ancêtres. Dans l'aire paicî, le mythe Jèmaa, en langue paicî, fixe l'origine des clans et détaille les attributions sociales d'un groupe (pouvoir politique, thérapeutique, foncier). Notons ici que le terme pour désigner la base de la structure sociale est le «clan» et non la «tribu», vocable issu de la colonisation. Dans les langues kanak, le «clan» se détermine par l'affiliation que ses composantes reconnaissent à un ancêtre commun. Les mythes d'origine des clans se présentent souvent comme de courts récits qui évoquent le trajet géographique d'un

ancêtre et qui le situe dans une double dimension : celle du sacré qui l'ancre dans le domaine des esprits et celle du social puisqu'au cours de ce trajet, l'ancêtre contracte des alliances avec d'autres groupes qu'il va intégrer dans ses références sociopolitiques.

### Les aires coutumières

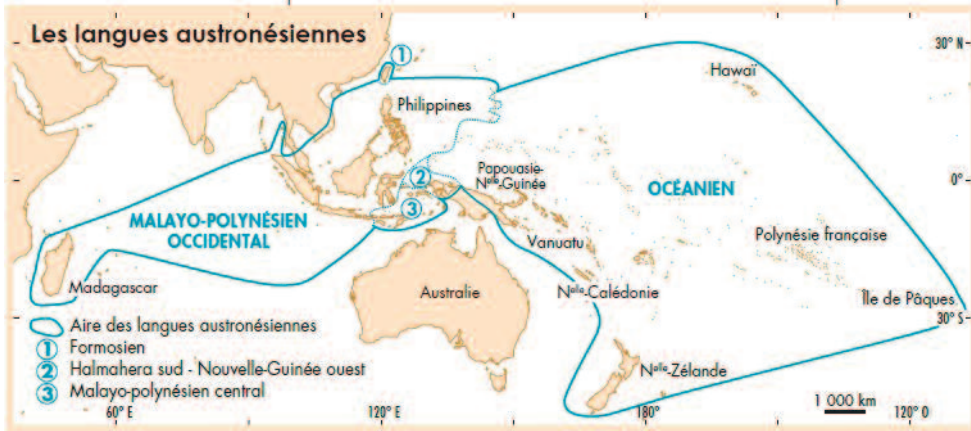
Les aires coutumières ont été esquissées par le statut Lemoine (loi du 6 septembre 1984) qui les nommait «pays». Ces subdivisions culturelles spéciales, parallèles aux subdivisions administratives, ont bénéficié de plusieurs statuts fixant leur périmètre ainsi que leur mode de fonctionnement. Aujourd'hui depuis la loi organique du 19 mars 1999, elles font partie intégrante de la structure administrative. Aujourd'hui elles sont au nombre de huit, dont des représentants siègent au Sénat coutumier.



## Les langues kanak

La Nouvelle-Calédonie contemporaine comprend une trentaine de langues vernaculaires, elles-mêmes subdivisées parfois en plusieurs dialectes. La désignation «langues kanak» recouvre les langues parlées sur la Grande Terre et aux îles Loyauté par les populations autochtones issues de peuplements précédant le contact avec l'occident. D'autres langues sont parlées en Nouvelle-Calédonie, toutes liées à l'histoire de la colonisation (français, japonais, vietnamien, etc...) ou à des migrations récentes (tahitien, wallisien, futunien).

Par ailleurs, des regroupements de population kanak autour de la mission de Saint-Louis, près de Nouméa, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, sont à l'origine de l'émergence d'un créole à base lexicale française, le tayo. Les langues kanak appartiennent toutes au sous-groupe océanien du troisième grand ensemble linguistique de cette région du monde, la famille des langues austronésiennes qui comprend 1000 à 1200 langues.

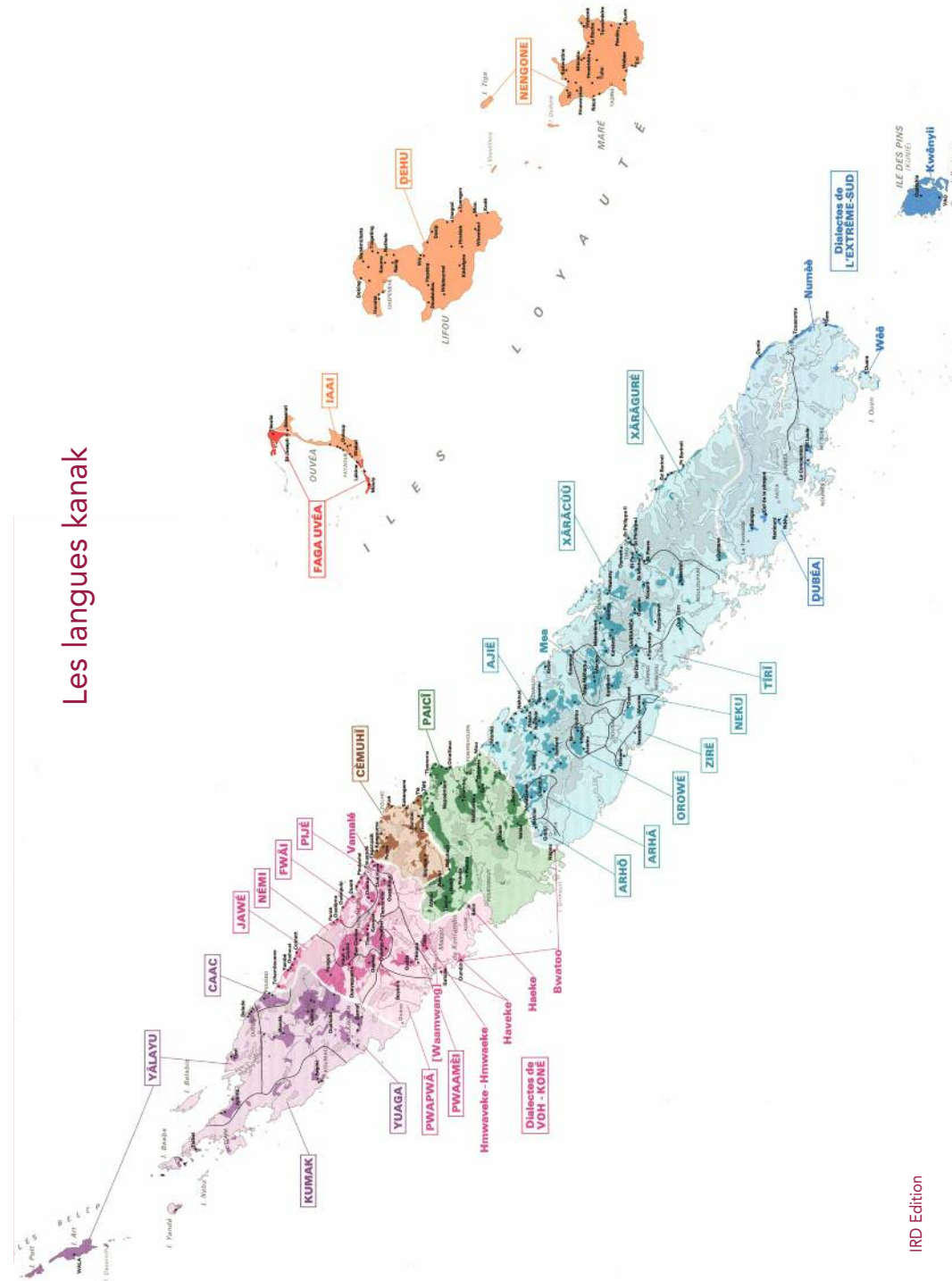


## Les langues d'enseignement et de culture

Les langues kanak sont reconnues comme «langues d'enseignement et de culture» depuis la loi organique de 1999. Suite au processus d'émancipation politique engagé par les accords de Matignon (1988) et prolongé par l'Accord de Nouméa (1998), la Nouvelle-Calédonie s'est vue transférer de nombreuses compétences non régaliennes, dont celle de l'enseignement. Même si l'école néo-calédonienne présente toujours avec le modèle national une forte homologie en termes d'organisation, de contenus d'enseignement, de formation des

enseignants et d'encadrement pédagogique, ces évolutions statutaires ont permis que soit amorcée une reconnaissance institutionnelle des langues kanak, ainsi qu'une progressive introduction de ces dernières dans les cursus scolaires.

Les langues kanak sont désormais présentes dans les trois degrés de l'enseignement. Quatre d'entre elles (Nengone, Drehu, Ajië, Paicî) sont reconnues au baccalauréat depuis 1992 et sont enseignées à l'université de la Nouvelle-Calédonie depuis 1999.





## Les institutions de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie relève d'un titre spécifique de la Constitution, le titre XIII «Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie». A l'instar des collectivités d'outre-mer relevant de l'article 74 de la Constitution, son organisation institutionnelle est régie par des dispositions de niveau organique : la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, adoptée après la signature de l'Accord de Nouméa. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie comprennent le Congrès, le Gouvernement, le Sénat coutumier, le Conseil économique, social et environnemental et les conseils coutumiers. Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie sont des collectivités territoriales de la République.

**Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie** est l'assemblée délibérante dont le fonctionnement et les attributions sont définis dans la loi organique statutaire n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, qui est la traduction juridique des orientations de l'Accord de Nouméa. A ce titre, il a pour vocation de voter le budget de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les délibérations et les lois du pays qui lui sont soumises. Il partage l'initiative des textes avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qu'il élit et qui est responsable devant lui.



**Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** est l'organe exécutif de la collectivité *sui generis* française de Nouvelle-Calédonie. Sa composition, son mode de fonctionnement et ses attributions sont définis par le chapitre III du Titre III (portant sur les



institutions de la Nouvelle-Calédonie) de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, née de l'Accord de Nouméa de 1998. Étant donné que sa composition reflète celle du Congrès de Nouvelle-Calédonie et son mode de fonctionnement, il est parfois appelé «gouvernement collégial».

**Le Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie** porte la parole coutumière dans les institutions de la Nouvelle-Calédonie nées de l'Accord de Nouméa. Il est le gardien et le



défenseur de l'identité kanak. Il assure la représentation du monde coutumier dans ses diverses dimensions. Le Sénat coutumier est composé de seize membres désignés par les conseils coutumiers Hoot Ma Whaap, Paicî-Cèmuhi, Ajié Aro, Xârâcùù, Drubea- Kapumè,

Nengone, Drehu, Iaaï à raison de deux représentants par aire coutumière de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont désignés selon les modalités prévues par les règlements intérieurs de chaque conseil coutumier. La durée du premier mandat (1999-2005) était de six ans. Les mandats suivants sont de cinq ans.

**Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)** est une institution consultative de la Nouvelle-Calédonie qui a pour mission principale de rendre des avis et de formuler des propositions aux décideurs politiques sur les sujets économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

**Les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie** sont des collectivités disposant d'une compétence dans toutes les matières qui ne sont pas réservées par la loi à l'État, à la Nouvelle-Calédonie et aux communes. Créées par les accords de Matignon, les provinces du Sud, du Nord et des îles Loyauté sont constituées d'une assemblée élue pour 5 ans par les citoyens calédoniens (corps électoral spécial ou «restreint»). Les dernières élections provinciales se sont déroulées le 12 mai 2019.



L'hôtel de la province Sud

**Les communes** sont au nombre de 33 et suivent les règles du code général des collectivités territoriales métropolitaines. Elles ne sont pas concernées par le régime des établissements public de coopération intercommunale.

**Le Haut-commissariat de la République** En Nouvelle-Calédonie, l'État est représenté par un Haut-commissaire nommé en conseil des ministres. Dépositaire de l'autorité de l'État, il représente le gouvernement et veille à l'exécution des règlements et décisions



gouvernementales. Il dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'État, il garantit l'exécution des lois et décrets et contrôle les organismes bénéficiant des subventions de l'État. Pour assurer l'ordre public, la sécurité et la protection des populations, il dirige l'action de la police et de la gendarmerie nationales et il est responsable des mesures de défense qui n'ont pas de caractère militaire. Le Haut-commissaire assure le contrôle administratif des institutions de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes et des établissements publics.

# L'ÉDUCATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

## Les évolutions du système éducatif

### La scolarisation des indigènes

Ce sont les missionnaires catholiques sur la Grande Terre (la Société de Marie, 1843, Nord de la Grande Terre), protestants aux îles Loyauté (London Missionary Society, 1840) qui s'attachèrent les premiers à donner l'instruction aux populations indigènes dans des conditions matérielles souvent précaires. Ils ont alphabétisé un grand nombre d'indigènes, appris aux femmes à coudre la robe mission et à cuire le pain marmite. Partout où elle est définitivement implantée, la mission catholique entretient une école ; à la fin des années 1850, ce sont 500 à 600 indigènes qui sont scolarisés entre les missions de Pouébo, Balade, Saint-Louis, La Conception, l'île des Pins. Le phénomène est similaire chez les protestants des îles où les missionnaires s'appuient sur les langues autochtones. L'enseignement laïque ne débute qu'avec l'arrivée du premier gouverneur en titre de la Nouvelle-Calédonie, Charles Guillain, en 1862. Le gouverneur, profondément anticlérical, veut soustraire les indigènes à l'influence «néfaste» des missions.

L'école de la mission de Hienghène



Pendant la colonisation Feillet (1894-1903) peu de crédits sont octroyés aux écoles indigènes qui ont tendance à régresser. En 1903, il n'existe que 6 écoles laïques autochtones, dotées d'un unique instituteur et de 5 moniteurs contre 25 écoles laïques réservées aux Européens et dirigées par 40 instituteurs. Ce n'est qu'à partir du 27 septembre 1923, que les programmes des écoles indigènes sont soumis au contrôle de l'État et que surtout l'enseignement du français devient obligatoire. Jusqu'aux années 1950 et même jusqu'aux années 1980, les écoles confessionnelles restent largement les écoles des Kanak. Néanmoins, il faut insister sur la modestie des contenus offerts aux indigènes dans ces écoles. Avec la fin du régime de l'indigénat et avec l'obtention de la citoyenneté le 27 octobre 1946, les Mélanésiens peuvent enfin prétendre aux diplômes. A partir de 1947-1948, les réalisations en faveur de la promotion économique et sociale des Mélanésiens sont mises en oeuvre sous l'impulsion de l'État et grâce à des transferts provenant de métropole (F.I.D.E.S). En 1946, on compte 34 écoles publiques en tribu, elles sont 55 en 1952 et 61 sur uniquement la Grande-Terre en 1953.

L'enseignement des indigènes reste malgré tout rudimentaire : trois Mélanésiens obtiennent le certificat d'études primaires en 1950, cinq en 1951. Le premier bachelier kanak (Boniface Ounou) a été recensé en 1962. Les années 1970 sont un tournant

pour l'enseignement public qui va affirmer son nombre sur le privé, bien que des lycées privés ouvrent : Blaise Pascal en 1971, Do Kamo en 1979. En 1970, 54% des enfants sont scolarisés dans le public et 46% dans le privé, en 1980, 65% des élèves sont dans le public pour 35% dans le privé. Le 1<sup>er</sup> janvier 1978, la loi Debré est appliquée en Nouvelle-Calédonie mettant les enseignements privés sous contrat. Lors des Événements des années 1980, s'ouvrent de nombreuses E.P.K (écoles populaires kanak). Celles-ci vont disparaître petit à petit, suite aux accords de Matignon. Une seule subsiste à Canala, tenue par Adèle Jorédié. Le système scolaire se démocratise suite aux accords de Matignon puis à l'Accord de Nouméa.

### La scolarisation des Européens

Le gouverneur Guillain ouvre la première école en 1860. En 1909, l'enseignement devient un service distinct. Les Européens sont scolarisés en général dans l'enseignement laïque, mais sont également présents dans l'enseignement confessionnel : en 1920, 800 Européens scolarisés dans le privé pour 1 800 dans le public (45%) ; en 1950, 1 200 Européens sont recensés dans le privé pour 3 200 dans le public (37,5%). En 1880, le conseil municipal de Nouméa décide de mettre en



École Frédéric Surleau,  
1<sup>ère</sup> école communale gratuite et laïque.

place l'école communale gratuite et laïque. La direction de cette école est confiée à Frédéric Surleau par le maire Jean-Baptiste Dézarnaulds. La première rentrée des classes a lieu en février 1883 et concerne 198 élèves répartis sur quatre classes. Quelques temps après, Suzanne Russier ouvre la première école publique laïque destinée aux filles dans un bâtiment situé à l'emplacement de l'actuelle mairie. Les enfants des colons libres fréquentent majoritairement les écoles publiques, dont le collège La Pérouse ; tandis que les enfants des libérés sont envoyés dans des fermes écoles souvent tenues par des missionnaires afin de leur assurer une «bonne éducation». Les enfants doivent y suivre un enseignement complet : ils y entrent à l'âge de 6 ans et doivent y rester



jusqu'à 16 ans. On peut citer pour exemple l'internat de Néméara à Bourail tenu par des Frères maristes qui est ouvert en 1878 ou bien celui de Fonwhari à La Foa tenue par les soeurs de Saint-Joseph de Cluny qui est ouvert en 1894 et prépare les fils et filles de concessionnaires à leur futur métier d'agriculteur. Ces institutions dépendent entièrement de l'Administration pénitentiaire.

On peut souligner l'importance des internats dans la scolarité des Calédoniens. Ceci est le fait de l'éloignement géographique des colons ou des concessionnaires, mais aussi le fait de vouloir donner une bonne éducation et de soustraire les enfants à leur milieu. Bourail apparaît ainsi comme un important centre de formation (frères canadiens du Sacré Coeur, frères maristes, internat privé pour les filles, écoles publiques...). En 1959, est ouverte la première école normale à Nouméa, aujourd'hui Institut de Formation des Maîtres. On notera une inégalité d'instruction selon l'origine géographique ou sociale des habitants. L'école ne devient réellement obligatoire pour tous qu'en 1957. Auparavant, elle n'était pas obligatoire si on habitait à plus de 2,5 km d'une école. Ceci explique que parmi les mobilisés de la Première Guerre mondiale, on ait pu observer un grand nombre d'analphabètes chez les broussards.

#### *L'enseignement secondaire*

C'est encore le gouverneur Guillain qui pose



Collège La Pérouse, 1<sup>er</sup> collège colonial.

les bases de l'enseignement secondaire. Louis Flize et Michel Noëllat furent les organisateurs de l'enseignement du cycle secondaire. Louis Flize devait pendant près de 30 ans susciter les réformes indispensables pour doter la colonie d'un enseignement secondaire adapté à ses besoins particuliers.

En 1886, le collège de Nouméa prend le nom de collège colonial. Il compte 54 élèves et 9 professeurs. En 1888, il change encore de nom pour devenir le collège La Pérouse, avec Louis Flize pour principal de 1889 à 1920. Le 31 juillet 1910, un décret instaure le Brevet de Capacité Coloniale donnant l'équivalence du baccalauréat. En 1912, le baccalauréat est organisé pour la première fois en Nouvelle-Calédonie.

En 1919, sont accordées des bourses aux élèves européens du secondaire. Les bourses sont accordées aux Mélanésiens en avril 1951 grâce au gouverneur Cournarie. Il faut attendre l'autonomie acquise en 1957 et l'application de la loi cadre dite Defferre, pour que le secondaire prenne son envol sous la responsabilité d'un ministre local : Jean Leborgne.

Entre 1953 et 1958, les effectifs du secondaire augmentent de 50% et ceux du technique de 75%. En 1961, le collège La Pérouse et le collège Technique deviennent des lycées et un foyer des étudiants est ouvert à Paris. En 1963, une réforme du statut territorial supprime les ministères locaux. C'est à un vice-recteur nommé l'année suivante que fut confiée la responsabilité de l'enseignement. Suite aux accords de Matignon, on a vu s'ouvrir des lycées en brousse et à Lifou par mesure de rééquilibrage : Poindimié, Pouembout, Touho et Wé. Pour suivre la montée démographique, un nombre important de collèges publics sont construits dans le Grand Nouméa : les collèges de Kaméré, Normandie, Plum, Portes de fer, Païta, le

GOD de Katiramona ... En 1987 ouvre l'Université française du Pacifique, qui devient l'Université de la Nouvelle-Calédonie en 1999. Le centre universitaire se répartit entre Magenta et Nouville. Il accueille 129 étudiants en 1988 et 1700 en 2001.

#### **L'enseignement professionnel**

Par l'arrêté du 24 août 1863, le gouverneur Guillain organise la première école professionnelle de Nouvelle-Calédonie. Celle-ci, créée en juillet 1862, est située à Nouméa, elle est ouverte à tous les jeunes indigènes de la colonie. Mais elle sera fermée dès 1866 faute de crédits. Les enfants seront alors placés chez des colons (artisans ou petits agriculteurs) afin de continuer à apprendre un métier mais ils sont astreints à des leçons de lecture et d'écriture par la

décision du 15 juillet 1866. Le gouverneur Guillain met aussi en place les fermes écoles pour les enfants de concessionnaires. Puis l'enseignement professionnel est délaissé, bien que les récits montrent une grande pratique agricole et artisanale dans toutes les écoles de brousse. En 1951, sont ouvertes les premières écoles professionnelles à Port Laguerre, Do Neva, Havila, Païta, Azareu et Nouville. La voie professionnelle ne fera ensuite que s'étoffer : ouverture du lycée professionnel Pédro Attiti en 1974, création en 1980 des ALP. Les formations professionnelles sont maintenant un enjeu majeur dans le domaine économique et social. Actuellement les nombreux établissements professionnels publics ou privés témoignent de l'importance de l'enseignement professionnel.

## L'organisation de l'enseignement



Isabelle CHAMPMOREAU, membre du Gouvernement chargée de l'enseignement, de l'enseignement supérieur, du handicap, de la famille, de la lutte contre les violences intrafamiliales et du bien-être animal

L'enseignement est au cœur du partage de **compétences** organisé par la **loi organique**. Il se répartit entre la formation initiale et la formation professionnelle continue.

En **formation initiale**, la scolarisation est obligatoire entre 5 et 16 ans et s'organise en trois niveaux : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Pour la formation initiale, la compétence a évolué par niveau au cours des quinze dernières années. Ainsi, depuis 2000, pour l'enseignement primaire public, la Nouvelle-Calédonie est responsable des programmes, de la formation des enseignants ainsi que du contrôle pédagogique. Ces compétences exercées dans le domaine du primaire public dépendent de la **direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)**.



Lionel MARIN, directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (par interim)

Les provinces gèrent la carte scolaire, affectent et rémunèrent les enseignants et sont chargées de l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques. Les mairies sont en charge de la construction et de l'entretien des écoles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière d'enseignement primaire privé, d'enseignement secondaire public et privé et de santé scolaire.

L'État et la Nouvelle-Calédonie exercent désormais au sein d'un service unique, dénommé **«vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements»**, les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement. L'État garde la responsabilité des examens et concours, des grades et titres universitaires, des programmes d'enseignement, du contrôle pédagogique des formations et des enseignements, de la définition de la qualification requise des maîtres du second degré, de la gestion des personnels, de la formation continue et du mouvement extraterritorial.



Erick ROSER, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

La **DAFE (direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement)** exerce elle aussi des missions à la fois pour l'État et la Nouvelle-Calédonie.

Sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie, elle organise la carte des formations agricoles, le contrôle des établissements d'enseignement agricole, la gestion des moyens qui leur sont dédiés et l'accompagnement des lycées dans les cinq missions de l'enseignement agricole (formation, insertion, expérimentation, animation du territoire et coopération internationale).



Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT, directeur de la DAFE.

L'enseignement supérieur et la recherche restent de compétence État, jusqu'à son possible transfert à la Nouvelle-Calédonie, conformément aux dispositions de la loi organique. L'enseignement supérieur est dispensé par l'**Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)**, les **Classes Supérieures des Lycées**, les **établissements de formations des enseignants (IFM-NC et ESPE)**, l'**École de Gestion et de Commerce (EGC)** de la CCI et de l'**Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)**. Dans le cadre du transfert des compétences en matière d'enseignement et depuis la mise en œuvre en 2012 de la convention de "mise à disposition gratuite et globale des

personnels à la Nouvelle-Calédonie", signée entre la Nouvelle-Calédonie et l'État, tous les personnels exercent désormais pour le compte du territoire, qu'ils soient du cadre État, cadres territoriaux, contractuels ou auxiliaires. La Nouvelle-Calédonie gère le recrutement, la carrière et l'évaluation des personnels territoriaux, par l'intermédiaire du vice-recteur, directeur général des enseignements. Le vice-recteur gère la carrière et l'évaluation des personnels Etat. Tous les personnels du vice-rectorat, direction générale des enseignements sont rémunérés par l'Etat.

### La formation professionnelle continue.

Localement, deux types de formations préparent aux métiers d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré : l'IFM-NC forme en trois ans, les instituteurs ; l'ESPE forme, après un master, des professeurs des écoles et des professeurs du second degré. En effet, suite à une réforme nationale, un niveau master (bac+5) est désormais exigé pour devenir, professeur des écoles (PE) ou professeur de collège et de lycée. Pour cela, un master "métiers de l'enseignement", a été conçu pour permettre la préparation des concours du 1<sup>er</sup> degré (PE) et du second degré (CAPES). Il a pour vocation de professionnaliser les étudiants dans leur spécialité et permet également aux enseignants (titulaires et non titulaires) en poste, d'envisager des évolutions dans leur carrière et dans les fonctions qu'ils remplissent.

*Ces transferts de compétence opérés en 2000 et 2012, confèrent à la Nouvelle-Calédonie une grande majorité des responsabilités en matière d'enseignement. Elle souhaite désormais construire une école calédonienne en adéquation avec les enjeux et les réalités du pays et qui contribue aux défis du rééquilibrage. Dans cette optique, elle s'est dotée en 2016, d'un projet éducatif calédonien innovant.*



# LE PROJET ÉDUCATIF DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## L'École calédonnienne est en marche

Au terme d'une large consultation ayant associé, pendant près de dix ans, la communauté éducative, les groupes politiques, les autorités coutumières, les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves ainsi que les associations et institutions, le projet éducatif a été adopté par le congrès le 15 janvier 2016 : la **délibération n°106 relative à l'avenir de l'école calédonnienne** fixe ainsi un cadre à l'organisation de la compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement, ainsi que les principales orientations retenues.

## Retour sur les trois phases du Projet Éducatif

La réflexion sur la construction de l'École calédonnienne a débuté il y a plus de dix ans et s'est nourrie de l'ensemble des travaux menés par les acteurs éducatifs, notamment à l'occasion du Grand Débat sur l'avenir de l'École calédonnienne qui a eu lieu entre 2010 et 2011. Elle a aussi pris appui sur les actions engagées par les collectivités depuis le dernier transfert de compétences et sur les expériences ou modèles éducatifs d'autres pays. Le processus s'est déroulé sur plus de 18 mois. Le recours à une plateforme collaborative accessible à plus de 500 personnes a permis à chaque acteur d'intervenir directement.

C'est au cours de la troisième phase d'écriture que la délibération n°106 relative à l'avenir de l'École calédonnienne a été adoptée au Congrès, le 15 janvier 2016, après avoir notamment été présentée et discutée au conseil consultatif des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ainsi qu'aux trois commissions de l'enseignement des provinces.

**La délibération 106 constitue désormais la feuille de route de l'ensemble de la communauté éducative et fixe les grands principes de l'École calédonnienne.**

## Les quatre ambitions de l'École calédonnienne

Dès la rentrée de 2016, les valeurs de l'École calédonnienne et ses grandes ambitions ont été communiquées aux parents, aux écoles et aux établissements

scolaires. Ces derniers actualisent leurs projets en conséquence. Les quatre grandes ambitions de l'École sont les suivantes :

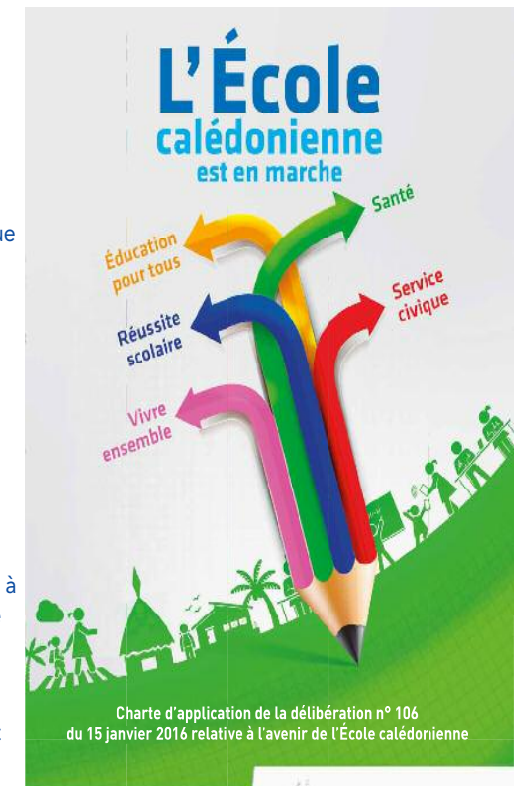
- **Prendre en compte la diversité des publics pour favoriser la réussite de tous** : offrir un socle commun de connaissances et de valeurs, adapter le fonctionnement de l'École aux élèves dans leur diversité, donner des moyens supplémentaires aux établissements en difficulté...
- **Développer l'identité de l'École calédonnienne pour favoriser le vivre ensemble** : renforcer l'engagement des élèves dans la vie de l'établissement, ancrer le service civique, valoriser l'enseignement de la culture et des langues kanak...
- **Créer un environnement de travail favorable, pour un meilleur épanouissement de l'élève au sein de l'École** : adapter les rythmes scolaires, éduquer à la santé et au développement durable, valoriser les activités physiques...
- **Ouvrir l'École sur la région Océanie et le monde, pour répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle** : favoriser l'essor du numérique à l'école, développer les partenariats avec le monde du travail, développer les partenariats dans la région...

## La charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie

Les actions sont regroupées par année, classées par objectif dans chacune des 5 parties définies, selon qu'elles relèvent de l'une des 4 ambitions de l'École ou de sa gouvernance.

La Charte d'application comprend également le protocole d'accord État-Nouvelle-Calédonie signé le 26 octobre 2016 pour la mise en œuvre de la politique éducative calédonnienne sur la période 2017/2019. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise à disposition de 75 postes supplémentaires et de moyens humains et financiers importants consacrés aux équipements pédagogiques, à la formation des enseignants et à l'accompagnement éducatif.

Enfin, les partenaires institutionnels s'engagent dans la Charte. Un certain nombre de collectivités ont déjà répondu à l'appel en établissant un état des lieux de leurs besoins et de leurs projets, en lien avec les actions proposées. Le travail se poursuit et constitue un des axes importants de la mise en œuvre du projet éducatif avec pour objectif que les communes et les provinces se l'approprient selon leurs problématiques.



Charte d'application de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonnienne

# LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF

Les années scolaires 2018-2020 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'Application du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie.



## Réforme du collège : Adaptation et contextualisation à la Nouvelle-Calédonie

La délibération sur l'adaptation et la contextualisation de la réforme du collège a été adoptée le 29 décembre 2016 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. En 2017, la priorité a été la préparation de sa mise en œuvre (formation des personnels, expérimentations, groupes de travail, production de ressources contextualisées pour la Nouvelle-Calédonie à destination des enseignants et des personnels de direction). En 2018, la nouvelle organisation du collège est entrée en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, de la sixième à la troisième, dans tous les collèges. Par ailleurs, la nouvelle 3<sup>ème</sup> prépa pro a remplacé en 2018 tous les dispositifs et structures tels 3<sup>ème</sup> PDMF, 3<sup>ème</sup> d'insertion) ; l'organisation de la nouvelle SEGPA a aussi été opérationnelle. Les candidats de Nouvelle-Calédonie à l'examen du DNB de la session 2018 ont présenté les épreuves selon les nouvelles modalités définies par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015. Les référentiels pour les parcours obligatoires en Nouvelle-Calédonie (parcours civique, parcours d'orientation, parcours d'éducation

culturelle et artistique) ainsi que celui sur l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak (qui est un EPI obligatoire au collège en Nouvelle-Calédonie) ont été mis en œuvre dans le second degré et des formations des enseignants référents dans les établissements ont été organisées. L'année 2018 a en outre vu la mise en application du Livret Scolaire Unique (LSU) afin de permettre le suivi des élèves de l'école au collège puis au lycée. Cette mise en réforme du collège correspond à un enjeu d'amélioration des performances pour le système éducatif calédonien, compte tenu d'une part des performances des élèves à l'entrée de 6<sup>ème</sup> et d'autre part, par exemple, des 33% d'élèves estimés en difficultés de lecture lors des tests des J.D.C. En 2019 en Nouvelle-Calédonie, tous les niveaux du collège sont passés à des évaluations non chiffrées ("sans note") afin de renforcer la mise en place de l'enseignement et de l'évaluation par compétences qui est un des leviers de réussite des élèves dans la réforme du collège.

## Mise en réforme du lycée d'enseignement général et technologique et mise en œuvre de Parcoursup dans une logique de parcours Bac – 3/Bac + 3.

La délivrance et la collation des diplômes relèvent, jusqu'à nouvel ordre, de la compétence de l'État. La réforme du

baccalauréat, fondée sur un examen plus juste et plus utile s'appliquera donc en Nouvelle-Calédonie en fonction du calendrier austral

arrêté pour les années 2020 et 2021. A partir de la rentrée 2019, les élèves de seconde passent des tests numériques de positionnement. L'accompagnement personnalisé est renforcé. Il inclut désormais un accompagnement des parcours des élèves afin de mieux faire correspondre leur choix d'orientation avec leur poursuite d'études dans le supérieur. Les formations des enseignants sur les nouveaux programmes ont été réalisées. Pour les nouveaux enseignements (SNT, enseignement scientifique) des formations ont aussi été mises en place et notamment pour celui de NSI, un DIU EIL a été conventionné et mis en place à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Durant cette année 2019, un comité de pilotage réunissant tous les directeurs d'établissement du public et du privé a permis de les accompagner dans la mise en œuvre de la réforme sur les deux niveaux concernés à la rentrée 2020, la 2<sup>ème</sup> et la 1<sup>ère</sup>. Ce comité de pilotage poursuivra sa

mission en 2020 pour l'accompagnement de la rentrée 2021 (offre de formation) et de la réforme du Bac GT (Épreuves communes de contrôle continu en 2020 et en 2021, reuves terminales en 2021). En 2020, la réforme entraîne la disparition des séries en voie générale et un parcours des élèves qui comprendra un tronc commun et le choix de 3 spécialités en 1<sup>ère</sup>. En 2021, les élèves devront abandonner une spécialité en terminale, afin d'affiner leurs parcours et leurs poursuites d'études dans le supérieur. Pour la voie technologique, les séries sont maintenues et un tronc commun est mis en place. Dans le cadre de la réforme du LGT, des programmes contextualisés ont été rédigés pour certaines disciplines, ils ont été soumis aux inspections générales métropolitaines et au gouvernement de la NC pour validation : L'histoire-géo et l'EMC, les SVT ainsi que les arts plastiques sont les disciplines principalement concernées.

## Plan de valorisation de la voie professionnelle

Dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, voté le 15 janvier 2016 et compte tenu des objectifs fixés en matière de résultats et de réussite des élèves, notamment en CAP et en baccalauréat professionnel, un plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP) initiale a été décidé à compter de la rentrée 2019. Ce plan vise à réduire les sorties sans qualification du système scolaire, à améliorer les taux de réussite en CAP et en baccalauréat professionnel, à soutenir le développement de l'entrepreneuriat, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et à permettre des poursuites d'études en BTS pour les jeunes ayant un projet d'étude supérieure motivé. La mise en œuvre du PVVP se caractérise

- par une formation où :
- des champs professionnels sont regroupés en familles de métiers durant la première année de formation,
  - chaque diplôme est découpé en modules cohérents de formation adossés aux compétences requises pour valider la formation,
  - une plus grande articulation entre enseignements généraux et professionnels est demandée,
  - la pédagogie par projets est renforcée.

Il est institué un label des lycées des métiers de la Nouvelle-Calédonie afin de consolider et valoriser la logique filière au sein de chaque lycée et conforter une identité professionnelle au sein de chaque établissement ou réseau d'établissements.



# LA PROMOTION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

## ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (ASH) - SECOND DEGRÉ

En Nouvelle-Calédonie, **c'est la loi de pays 2009 qui fixe le cadre juridique** en faveur des personnes handicapées.

Le fonctionnement institutionnel diffère de celui de la métropole, mais on retrouve généralement les mêmes structures et dispositifs scolaires.

Il n'existe pas de MDPH (Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap) mais **une CEJH-NC (Commission pour les enfants et les jeunes handicapés de Nouvelle-Calédonie)**.

Dans le second degré, la **CSD-ASH (commission du second degré de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés)** oriente et affecte les élèves reconnus en situation de handicap par la CEJH-NC.

Le territoire dispose de :

- **29 ULIS** (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) en collège ou en lycée professionnel.
- **15 SEGPA** qui accueillent des élèves rencontrant des difficultés importantes et persistantes dans leur scolarité.

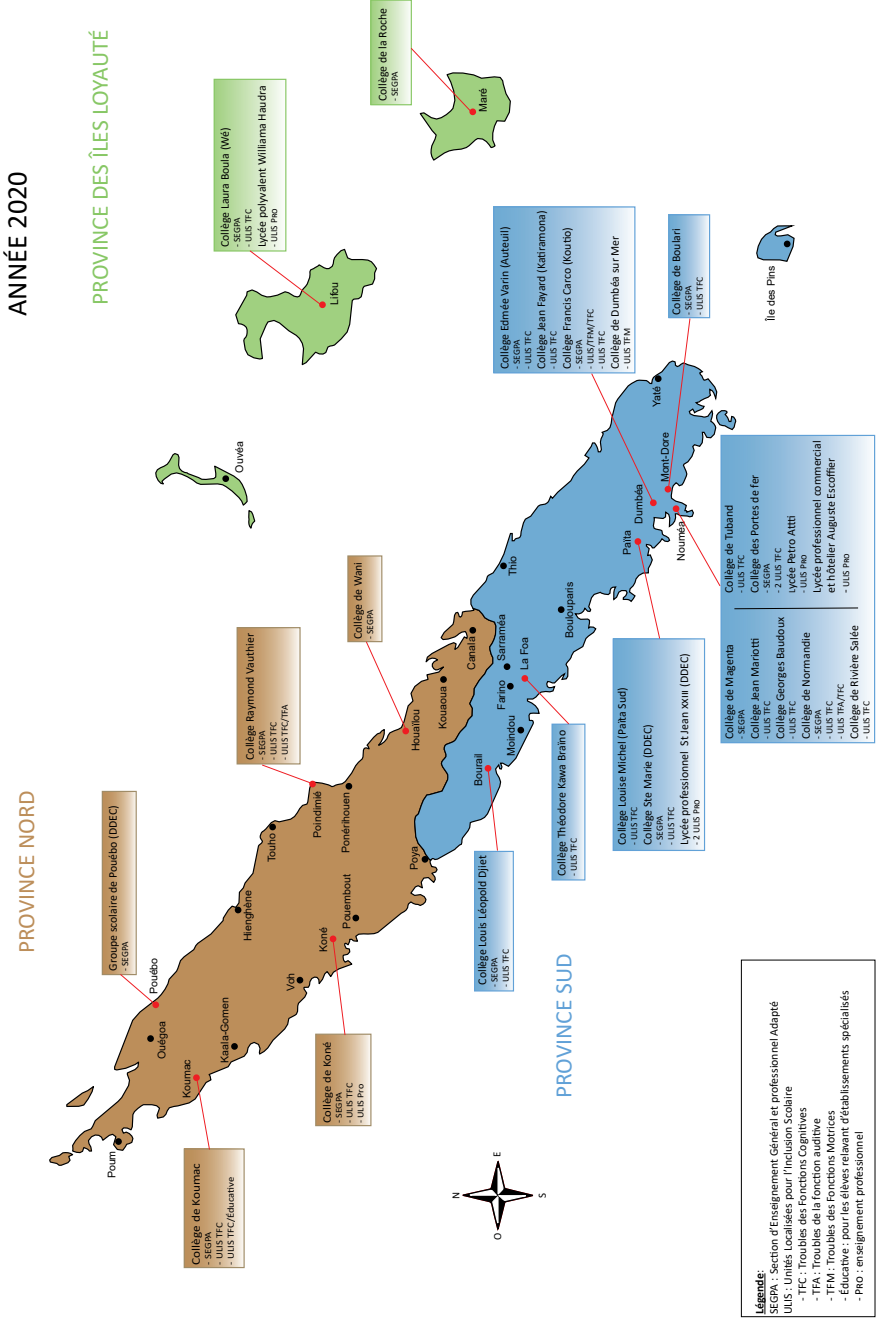
Elles peuvent dans certains cas, scolariser des élèves en situation de handicap, au titre de l'inclusion individuelle.

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire comme le montre la carte ci-contre. Enfin l'ASH dans le secondaire, c'est aussi :

- une aide à la scolarisation pour les jeunes en situation de handicap ne relevant pas de l'ULIS,
- un partenariat avec les établissements spécialisés (IME, ISA et MGP),
- une collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap,
- un suivi pour les élèves en classe ordinaire ayant, notamment, des troubles des fonctions visuelles,
- un enseignement et un accompagnement en centre hospitalier (CHT et CHS),
- l'instruction et l'enseignement pour les personnes incarcérées,
- la mise à disposition d'enseignants spécialisés au RSMA,
- la formation des enseignants de classes ordinaires,
- la formation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- l'accompagnement et la formation d'enseignants et d'équipes (troubles du langage...).



### RÉPARTITION DES SEGPA & ULIS (SECONDAIRE) ANNÉE 2020



## LE SELCK (SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DE LA CULTURE KANAK)

En janvier 2012, la création du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) a été officialisée dans le cadre du transfert des compétences en matière d'enseignement secondaire public et d'enseignement privé, de l'État à la Nouvelle-Calédonie, comme stipulée dans l'article 17 de l'arrêté n°2012-161-GNC du 9 janvier 2012.

Le SELCK est un service interne au vice-rectorat – direction générale des enseignements. Il est placé sous l'autorité d'une inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) en langues vivantes, chef de service du SELCK, chargée d'animer une équipe de 4 chargés de missions et d'une assistante technique qui traitent des questions relatives au suivi et à la formation des enseignants en langues kanak (LK) et en éléments fondamentaux de la culture kanak (EFCK).

**Missions du SELCK :** conformément à l'arrêté n° 2017-1199/GNC du 23 mai 2017 portant modification de l'arrêté n°2012-161-GNC du 9 janvier 2012 sur les missions du SELCK :

- L'accompagnement et le suivi pédagogique des enseignants en LK et en EFCK ;
- La formation initiale et continue des enseignants en LK et en EFCK ;
- La rédaction de programmes

- d'enseignement en EFCK ;
- La mise en place d'un plan de formation continue pour les enseignants en poste ;
- La création d'outils d'accompagnement pédagogique en LK et en EFCK ;
- La coordination des actions des partenaires impliqués dans l'enseignement des LK et des EFCK au sein du groupe technique du conseil partenarial ;
- Le contrôle pédagogique des enseignants en LK et EFCK ;
- L'élaboration des sujets d'examen.

Situation de l'enseignement des langues et de la culture kanak dans le second degré, public et privé :

- 3336 élèves
- 60 établissements
- 84 enseignants
- 12 langues

Un fonds documentaire est mis à disposition des enseignants en LCK dans les locaux du SELCK. Il comprend 658 ouvrages sur différentes thématiques (programmes d'enseignement, méthodes d'apprentissage, dictionnaires en langues, revues, albums de jeunesse, ...), des ressources pédagogiques multimédia (CD, DVD) consultables sur place, et empruntables sous conditions.

## LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION



### Nos objectifs et missions

- Vous aider à mieux vous connaître,
- Vous guider pour construire votre projet de formation et/ou votre projet professionnel en tenant compte des réalités économiques et des exigences de formations,
- Vous informer sur les études, les filières, les diplômes, les métiers et débouchés, les concours et les secteurs professionnels,
- Vous fournir des ressources en libre accès sur place (documentation, accès à Internet, outils multimédias d'aide à l'orientation, questionnaire d'intérêts...),
- Accompagner la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie : lutte contre le décrochage scolaire, scolarité des élèves handicapés, égalité filles-garçons, mobilité des jeunes en Europe, droit au retour en formation...

### A chaque étape de votre parcours d'orientation

Vous bénéficiez d'un entretien personnalisé d'orientation avec votre professeur principal et/ou par les psychologues de l'Education nationale pour faire le point.

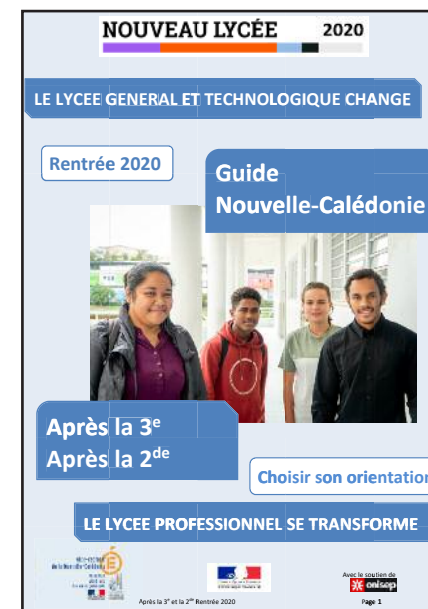
### Les moments importants dans la démarche d'orientation

➔ **En 3<sup>e</sup>**  
Choix de la voie d'orientation :  
Professionnelle  
Générale et Technologique

➔ **En 2<sup>de</sup>**  
Adaptation aux exigences du lycée  
Choix des spécialités

➔ **En 1<sup>ère</sup>**  
Préparation d'orientation post-bac

➔ **En Terminale**  
Finalisation du projet  
Orientation post-bac  
Prise de décision  
ParcoursupNC et parcoursupFR



La brochure «choisir son orientation»  
est téléchargeable à l'adresse :  
<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique174>



Une présence des psychologues sur toute la Nouvelle-Calédonie

Sans-rendez-vous

➔ CIO NOUMÉA  
Adresse : 10 rue Georges Baudoux  
Téléphone : 26 61 66  
cio@ac-noumea.nc

**UN SERVICE PUBLIC, GRATUIT ET PERSONNALISÉ**  
Du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Le vendredi de 12h30 à 16h  
Pendant les petites vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 12h à 15h.

Une équipe à votre écoute

- Une directrice
- Des psychologues présents au CIO et dans les établissements scolaires publics (collèges, lycées)
  - Un(e) documentaliste
  - Un(e) assistant(e) administratif(ve)

Sur rendez-vous

- Dans les établissements scolaires publics
- Dans les quatre antennes implantées en brousse et dans les îles :

➔ Antenne du CIO de LA FOA au collège de La Foa  
Téléphone : 44 33 04  
cio.lafoa@ac-noumea.nc

➔ Antenne du CIO de KONE au Collège de Koné  
Téléphone : 47 37 99  
cio.kone@ac-noumea.nc

➔ Antenne du CIO de POINDIMIE au lycée Antoine Kela de Poindimié  
Téléphone : 42 32 01  
cio.poindimie@ac-noumea.nc

➔ Antenne du CIO des ILES LOYAUTE au lycée Williama Haudra - Lifou  
Téléphone : 45 52 78  
cio.iles@ac-noumea.nc

**Notre public, c'est vous**

- Élèves de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale
  - Jeunes non scolarisés
    - Etudiants
    - Adultes
    - Parents

**Nos interventions en établissements**

- Entretiens personnalisés avec les élèves et les familles
  - Séances collectives en classe
  - Réunions d'information parents
  - Bilans psychologiques
- Accompagnement des équipes pédagogiques dans la mise en oeuvre de la politique d'orientation (Parcoursup métropole, Parcoursup Nouvelle-Calédonie, parcours orientation...)

**Lieu d'accueil, de documentation, d'écoute et de conseil**



# SCOLARITÉ Nouvelle-Calédonie 2020

## ORGANIGRAMME



**Vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie**  
Erick ROSER

**Secrétaire Général**  
Thierry MABRU

Pôle Expertise des établissements et de la pédagogie	Pôle Fonctions Supports	Pôle Fonctions Structures
Michelle ROIRE, Adjointe pédagogique au vice-recteur	Jean-François ARNAUD, Adjoint au secrétaire général	Yannick FAYARD, Adjointe au secrétaire général
Inspection du 2nd degré	DSI Division des systèmes d'information	DP Division du personnel (public et privé)
DAFPIC - Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue DAAC - Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, Mission Égalité F/G DAREIC - Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération DANE - Délégation académique au numérique éducatif DACST - Délégation académique à la culture scientifique et technique - EDD	DLL Division de la logistique et des lycées	DEXCO-F Division des examens, concours, et formation des personnels
DAPPEN - Délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale DAVS - Délégation académique à la vie scolaire	DRR Division rémunérations et retraites	SME Service des moyens aux établissements (public et privé)
Mission d'inspection, d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et promotion de l'École inclusive	DBF Division du budget et des finances	SV3S Service de la vie scolaire, de la santé et du social
Service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK)		
Service de l'affectation, de l'information, et de l'orientation Centre de l'affectation CIO - Centre d'information et d'orientation		
Service de recherche pédagogique, d'édition et d'ingénierie éducative		
<b>ORGANISMES</b>		
Direction du sport scolaire de la Nouvelle-Calédonie		
Médiateur académique pour les territoires d'Outre-Mer		

## Pôle Expertise des établissements et de la pédagogie

Michelle ROIRE, adjointe pédagogique au vice-recteur

**Assistante de direction :** Olivia CRESPEL - Tél : 26.62.98

**Assistants administratifs :**  
Coordination - 1er degré privé - Ecole inclusive : Sandra RENERTE - Tél : 26.61.68  
2nd degré - SELCK : Marguerite TUI - Tél : (+687) 26.62.95  
sec.eep@ac-noumea.nc

### Inspection du 2nd degré

**Doyenne du collège des inspecteurs :** Michelle ROIRE

Anglais : Georgina MORAT, IA-IPR  
Arts plastiques / Cinéma audiovisuel : Laurent CHARDON, IA-IPR  
Économie - Gestion : Sébastien KULEMANN, IA-IPR  
EPS : Didier RIGOTTARD, IA-IPR (Polynésie française)  
Établissements et Vie Scolaire : Laurence GOMEZ, IA-IPR  
Espagnol : Agnès LELIEVRE, IA-IPR (académie de Caen)  
Histoire-géographie : Isabelle AMIOT, IA-IPR  
Lettres : Hortense NOUGARO-DALLE-PALLE, IA-IPR  
Lettres Histoire : Emmanuelle GOULARD, IEN  
Mathématiques : Anne MILLION-ROUSSEAU, IA-IPR  
Philosophie : Jean-Michel LESPADE, IA-IPR (académie de Bordeaux)  
Physique-Chimie : Josiane LEVY, IA-IPR (académie de Limoges)  
Sciences et Techniques industrielles : Luc LAUNAY, IA-IPR  
Sciences et Techniques industrielles : Eric NICOLLET, IEN  
Sciences de la Vie et de la Terre : Loïc MATHON, IA-IPR

### Délégations académiques

**DAFPIC - Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue :**  
Claude CHAIGNE - Tél : 26.62.35

**DAAC - Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle,  
Mission Égalité Filles / Garçons**  
Véronique MOLLÔT - Tél : 26.62.17 - 74.81.96

**DAREIC - Délégation académique aux relations européennes, internationales  
et à la coopération :** Isabelle ARELLANO - Tél : 26.61.12

**DANE - Délégation académique au numérique éducatif :** Luc LAUNAY - Tél : 26.62.83

**DACST - Délégation académique à la culture scientifique et technique,  
éducation au développement durable :** Loïc MATHON - Tél : 26.62.86

**DAFPEN - Délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale**  
Laurent CHARDON - Tél : 26.62.99

**DAVS - Délégation académique à la vie scolaire :** Laurence GOMEZ - Tél : 26.62.59

### Mission d'inspection, d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et promotion de l'École inclusive

**Inspecteur de l'Éducation nationale :** Jean-Yves KARTONO

**École inclusive :** Marie-Christine CAZALY, Henri MATSUDA, Christelle GALAUD, Xavier MONGOUIN

### SELCK - Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak

**Inspectrice académique, Inspectrice Pédagogique Régionale Anglais :** Georgina MORAT  
Joël KAKUE (Coordination administrative), Hélène PAGOMÁ, Kevin WAMO, Olivier FANDOS

### Service de l'affectation, de l'information et de l'orientation

**Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'Information  
et de l'Orientation :** Jean-Paul AYGALENQ

**Coordination administrative des services :** Marie-Noëlle BLANCK

#### Centre de l'affectation

**Directrice du CA :** Zhor GABLE  
**Accueil-Assistante administrative :** Lorry NODA - Tél : 26.61.11  
Nathalie MAIZEROI

#### CIO - Centre d'information et d'orientation

**Directrice du CIO :** Anita CHABERT  
**Accueil-Assistante administrative :** Laurence BURY - Tél : 26.61.66  
Laurence GARCIA  
Psychologues de l'éducation nationale

### Service de recherche pédagogique, d'édition et d'ingénierie éducative

**Chef de service :** Frédéric FEILDEL  
Mario ANDRY, Serge SIVADE, Matthieu PERROCHAUD,  
Valerian NEUJENSHWANDER

## Vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie : Erick ROSER

**Assistante de direction :** Christine OULLIE - Tél : (+687) 26.61.10 - Fax : (+687) 27.30.48

### Secrétaire général : Thierry MABRU

**Assistante de direction :** Hélène KATE - Tél : (+687) 26.61.20 - Fax : (+687) 27.30.48

#### Cellule du pilotage et de la performance :

- Contrôle de gestion : Xavière ROLETTO
- Contrôle de légalité des actes financiers et administratifs : Freddy LOO
- Conseil juridique et contentieux : Françoise BONNET de LARBOINE

**Service études et prospectives :** David BROUSTET (chef de service)  
Hervé GUEPY, Inwani SOUNOU

#### Légistique et coordination NC :

Cécile BELLIS  
**Relations publiques, rééquilibrage, communication :** Danielle GUAENERE  
**Communication web :** Annabelle CAVARD  
**Courrier :** Mike NAPOLEON

## Pôle Fonctions Supports

Jean-François ARNAUD,  
Adjoint au secrétaire général

### DSI - Division des Systèmes d'Information

#### Chef de division :

Gilles LEROI

Assistante administrative : Jeanine WAUNIE - Tél : 26.62.58

**BAI - Bureau d'assistance informatique - Tél : 266.1.2.3**  
Laurent DELAPLACE, chef de bureau  
Yannick BEDIN, Ulrich HNIMINAU, Warren TUIHANI

#### BSI - Bureau des systèmes d'information

François BURGAT, chef de bureau

Franck CHARPENTIER, Miguel JUSTON, Quentin LAURY,  
Benjamin TALON, Anne-Sophie TRIPIER.

#### BISR - Bureau infrastructures, systèmes et réseau

Laurent IMBERT, chef de bureau

Laurent COULLAUD, Eric GUILLOT, Jean MAHOT, Amaud TUIHANI

### DLL - Division de la Logistique et des Lycées

#### Chef de division :

Yan ELMOUR

**Adjoint au chef de division :** Christophe DESCATEAUX

#### Bureau des Subventions / Secrétariat

Patricia MAVIET - Tél 26.61.40, Stéphanie MENGIN - Tél : 26.61.60

#### Bureau du Service Intérieur

Cindy GUEPY, Valérie SOULARD, Glen THEUL, Elisabeth VILIAMO-PASSA,  
Christina HELLOUIN, Odile TOAGUTU, Johan NADIMIN

Daniel HUGEAUD

**Bureau des lycées et ALP :** Camille HORENT, chef de bureau  
Christophe QUARTIEUX

### DRR - Division rémunérations et retraites

#### Chef de division :

Isabelle MAGGIA-VALDERRAMA

**Adjoint au chef de division :** Henri WAGIO

Assistante administrative : Agathe WENICE - Tél : 26.61.95 - Fax : 26.61.06 - ce.dr@ac-noumea.nc

**Bureau B1 Province Sud :** Angèle LEVEQUE, chef de bureau

Maria TAUFANA, Myriam MARK, Roselyne TURHONO

**Bureau B2 Province Nord :** Nathalie BARTHELEMY, chef de bureau

Glenn DUPRE, Adeline SIAKI

**Bureau B3 Province Iles et Mont-Dore :** Karen FABRE, chef de bureau

Lydie GABASTON, Matthieu VALENTIN

**Bureau des retraites :** Dominique KABAR, chef de bureau  
Carinne POJAHILI

### DBF - Division du budget et des finances

#### Chef de division :

Elen MAS

**Adjointe au chef de division :** Laetitia FANDOUX (dbfb@ac-noumea.nc)

Assistante administrative : Naomie BISHOP - Tél : 26.62.50

**Bureau des achats, marchés et subventions (dbfb2@ac-noumea.nc)**

Ima SLAMET, chef de bureau

Emilie DOUYERE, Malia FUAHEA, Raymonde MALAVAL

**Bureau des frais de déplacements et changement de résidence (dbfb3@ac-noumea.nc)**

Liza EURISOUKE, chef de bureau

Mélissa DEUWARI, Marie-Hélène FILOLEATA

## Pôle Fonctions Structures

Yannick FAYARD,  
Adjointe au secrétaire général

### DP - Division du Personnel (public et privé)

#### Chef de division :

Caroline ANDRÉ

Médecin du travail - en cours de recrutement

Adjointe au chef de division (enseignants du public) : Margot LE ROUX

Adjointe au chef de division (enseignants du privé) : Nathalie BOWE

Adjointe au chef de division (personnels d'encadrement, IATOSS, et surveillance) : Florence COINTEPAS

Assistants administratifs : Béatrice DEMARET, Sophie ABDO - Tél 26.61.07

**Bureau des maîtres auxiliaires du public :** Mélissa VAHAAMAHINA, chef de bureau

Mila LAOUNIOU

**Bureau des personnels enseignants, CPE et COP du public**

Isabelle LE TRODEC, Jennifer SIAKI, Kyria MURAT

Michaël BERSOULLE, Laurie HUMUNI, Sabrina JAUNEAU,

Marie-Pierre ERNANDEZ

**Bureau des personnels IATOSS, et de surveillance :**

Djemillah COLOMINA, Manuella LECREN, Larissa VAITANAKI, Marie-Danielle MONTEL

**Bureau de la gestion du personnel du privé :**

Jodie MURAT, Gwladys SIAKI, Noéline SARENGAT

### DEXCO-F - Division des examens, concours et de la formation des personnels

#### Chef de division :

Julien LE RAY

Assistante administrative : Marie SEALEU - Tél 26.61.70 - Fax 26.61.73

#### Baccalauréats général et technologique

Sylvie LECA, chef de bureau

Sandrine MORAIN, Jacqueline JOYAUULT, Esther TETAINUANARI FAATAURIA

**DNB et CFG :** Jacqueline GOUZENES, chef de bureau

Roselle FANTOZZI

#### Examens et concours de l'enseignement supérieur

Karel ACCILI, chef de bureau

Louise HMAKONE

#### Examens professionnels

Daniel HINSCHBERGER, chef de bureau

Belinda PARAU, Janick GENTOU, Lydie WAMEJO

#### Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Aurélia MARCHAND, Marie SEALEU

#### Concours et recrutement

Ariel HASHIMOTO, chef de bureau

Jérémie IKIARA, Franche WAHAGA, Esther BOUDOUBE

#### Formation continue

Lionelle CALY, chef de bureau

Bernadette BAZART

### Service des moyens aux établissements (public et privé)

#### Chef de service :

Vanessa BASTIEN

Assistants administratifs : Livia GUEPY (Tél : 26.61.90) et Marianne PRENAT (Tél : 26.62.93)

#### Bureau des moyens publics et privés et des projets d'établissement

Brigitte ESPOSITO, chef de bureau

Carelle CLAVEL, Hélène MILLOT, Romane TOLME,

Karine LALLEMAND, Valérie KLEIN-VERVAELE

### SV3S - Service de la vie scolaire, de la santé et du social

#### Chef de service :

Gérald GIACOMINO

**Adjointe au chef de service :** Catherine CHARPENTIER

Assistante administrative : Vanessa CALVET - Tél : 26.62.14

#### Bureau de la scolarité

Stéphane CHILLA, Angela KELETAONA, Marie-Noëlle VAINIPO

**Bureau d'accompagnement des établissements**

Livio PIERSENTI et Olivier SCHILLE

**Bureau de la promotion de la santé et du social**

Médecin conseiller technique : Catherine LEHMANN

Claudine RICHARD (Coord. ASS), Marie-Christine GARIN (Coord. IDE),

Dominique WING-KA (hygiène alimentaire)

## Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Direction générale des enseignements

Adresse administrative et postale :

1, avenue des Frères Carcopino

BP G4  
98848 NOUMEA CEDEX

Téléphone : (+687) 26.61.00  
Télécopieur : (+687) 27.30.48

Sites du vice-rectorat :

#### Immeuble Dézarnaulds

22, rue J-B Dézarnaulds - Nouméa  
Tél : 26.62.30 - Fax : 27.30.48

#### Immeuble Flize

1, avenue des Frères Carcopino - Nouméa  
Tél : 26.61.00 - Fax : 27.30.48

#### CIO - Centre d'Information et d'Orientation

10, rue Georges Baudoux - Nouméa  
Tél : 26.61.66

#### Antennes du CIO

La Foa - Tél : 44.34.04

Koné - Tél et Fax : 47 37 99

Poindimié - Tél et Fax : 42 32 01

Lifou - Tél : 45 18 90



Organigramme actualisé  
sur le site internet

<http://www.ac-noumea.nc>



PREMIER SEMESTRE 2020

JANVIER JANUARY SATRESI JUANUARE JÄVIÉ PWA BWATI JÈ		FÉVRIER FEBRUARY CANALU FEBUARE VÉVIRIÉ NĪMĪRĪ BWATI		MARS MARCH XOMATHIPIKOKO MAAC MAAYI NĀ WARĒ UPWĀRĀ		AVRIL APRIL NGŌNEQEU EIPEREL AVIRILI ÉDĒRĒ MĀRĀ JA		MAI MAY QUIELU MEI MĒI ĪJA NĀGŌRI		JUN JUNE HNAIHEDRŌ JUUN YUĀ TORO				
1	M	JOUR DE L'AN	1	S	1	D	1	M	1	V	FETE DU TRAVAIL	1	L	LUNDI DE PENTECOTE
2	J	1	2	D	2	L	2	J	14	2	S	2	M	
3	V	1	3	L	3	M	3	V	14	3	D	3	M	23
4	S		4	M	4	M	4	S		4	L	4	J	
5	D		5	M	5	J	5	D		5	M	5	V	
6	L	EPIPHANIE	6	J	6	V	6	L		6	M	6	S	
7	M		7	V	7	S	7	M		7	J	7	D	FETE DES MERES
8	M	2	8	S	8	D	8	M	15	8	V	VICTOIRE 1945	8	L
9	J		9	D	9	L	9	J	15	9	S		9	M
10	V		10	L	10	M	10	V		10	D		10	M
11	S		11	M	11	M	11	S		11	L		11	J
12	D		12	M	12	J	12	D		12	M	PÂQUES	12	V
13	L		13	J	13	V	13	L		13	M	LUNDI DE PAQUES	13	S
14	M		14	V	14	S	14	M		14	J		14	D
15	M	3	15	S	15	D	15	M	16	15	V		15	L
16	J		16	D	16	L	16	J	16	16	S		16	M
17	V		17	L	17	M	17	V		17	D		17	M
18	S		18	M	18	M	18	S		18	L		18	J
19	D		19	M	19	J	19	D		19	M	21	19	V
20	L		20	J	20	V	20	L		20	M		20	S
21	M		21	V	21	S	21	M		21	J	ASCENSION	21	D
22	M	4	22	S	22	D	22	M		22	V		22	L
23	J		23	D	23	L	23	J	17	23	S		23	M
24	V		24	L	24	M	24	V		24	D		24	M
25	S		25	M	25	M	25	S		25	L		25	J
26	D		26	M	26	J	26	D		26	M		26	V
27	L		27	J	27	V	27	L		27	M		27	S
28	M	5	28	V	28	S	28	M	18	28	J	22	28	D
29	M		29	S	29	D	29	M		29	V		29	L
30	J				30	L	30	J		30	S		30	M
31	V				31	M				31	D	PENTECOTE		

Vacances scolaires

DEUXIÈME SEMESTRE 2020

JUILLET JULY MECIPUDRELĒ JULAI YUIÉ PĪ CĀMĪ		AOÛT AUGUST UTHIXAJI OGOS UUTI CA APĪ		SEPTEMBRE SEPTEMBER WENEHMITRE SEMITREBA YĒPĒTĀBE TŪ APĪ		OCTOBRE OCTOBER XOLĒP OKĒTĒBE ÖKĒTĒBE CĒŪ MŪRŪMWĀTŌ PWĪCĪRI		NOVEMBRE NOVEMBER SAWAAN NOVEBA NŌVĀBE TŌGEA		DÉCEMBRE DECEMBER KŌTRECIĒĒJI DRICEBA PŪRĀ WĀKĒ GORO NĀJA MA NĀGŌRI				
1	M	1	S	1	M	1	J	1	D	1	M			
2	J	27	2	D	2	M	2	V	2	L	2	M	49	
3	V		3	L	3	J	36	3	S	3	M	3	J	
4	S		4	M	4	V		4	D	4	M	45	4	V
5	D		5	M	5	S	5	L	5	J	45	5	S	
6	L		6	J	6	D	6	M	6	V	6	D		
7	M		7	V	7	L	7	M	7	S	7	L		
8	M	28	8	S	8	M	8	J	41	8	D	8	M	
9	J		9	D	9	M	9	V		9	L	46	9	M
10	V		10	L	10	J	37	10	S	10	M	46	10	J
11	S		11	M	11	V		11	D	11	M	ARMISTICE 1918	11	V
12	D		12	M	12	S	12	L		12	J		12	S
13	L		13	J	13	D	13	M		13	V		13	D
14	M		14	V	14	L	14	M		14	S		14	L
15	M	29	15	S	15	M	15	J	42	15	D		15	M
16	J		16	D	16	M	16	V		16	L		16	M
17	V		17	L	17	J	38	17	S	17	M		17	J
18	S		18	M	18	V		18	D	18	M	47	18	V
19	D		19	M	19	S	19	L		19	J		19	S
20	L		20	J	20	D	20	M		20	V		20	D
21	M		21	V	21	L	21	M		21	S		21	L
22	M	30	22	S	22	M	22	J	43	22	D		22	M
23	J		23	D	23	M	23	V		23	L		23	M
24	V		24	L	24	J		24	S	24	M		24	J
25	S		25	M	25	V		25	D	25	M		25	V
26	D		26	M	26	S	26	L		26	J	48	26	S
27	L		27	J	27	D	27	M		27	V		27	D
28	M	31	28	V	28	L	28	M	44	28	S		28	L
29	M		29	S	29	M	29	J		29	D		29	M
30	J		30	D	30	M	30	V		30	L		30	M
31	V		31	L			31	S		31	J		31	J

ST. SYLVESTRE

## L'ASSISTANCE INFORMATIQUE ACADÉMIQUE

La Division des Services Informatiques (DSI) met à votre disposition un ensemble de services pour vous permettre d'utiliser de façon optimum votre environnement de travail.

### Assistance Établissements

L'équipe d'assistance intervient en support sur les périmètres suivants :

- Support technique applicatif (finance, santé, documentation...)
- Support technique sur les solutions EOLE (Scribe, Horus, Amon...)

### Assistance Vice-rectorat

L'équipe d'assistance assure un support de proximité pour le parc micro du vice-rectorat.

Elle assure également le support sur les domaines suivants :

- Bureautique (poste de travail, applications bureautique)
- Visio-Conférences
- Applicatif métier (installation, accès)

### Applications Académiques

L'ensemble de vos applications académiques et ministérielles sont accessibles via le portail ARENA. Un accès unique et sécurisé sur l'adresse : <https://id.ac-noumea.nc>

## Contactez l'assistance informatique



### Plateforme d'assistance en ligne

Faire une demande ou déclarer un incident en ouvrant un ticket sur notre plateforme disponible 24h/24 et 7j/7

Adresse :

<https://ticket.ac-noumea.nc>



### Support téléphonique

Une question, un conseil, un numéro unique (en cas d'impossibilité d'accéder la plateforme en ligne).

Tél. : 266.123



### Horaire assistance

du lundi au vendredi  
7h30 - 11h30 - 12h30 - 16h



## accédez à vos applications

### Authentification

Identifiant

Mot de Passe

Aide

Si vous avez oublié votre identifiant cliquez sur ce [lien](#)

La DSI assure un support pour l'ensemble de vos applications métier et services numériques:

- Scolarité
- Examens & Concours
- GRH
- Sécurité (clés OTP)
- Messagerie
- Echanges de fichiers

Retrouvez + d'informations sur notre site d'assistance  
<http://assistance.ac-noumea.nc>

## SCOLARISER SON ENFANT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

### Les inscriptions dans le secondaire

La Nouvelle-Calédonie relève du calendrier austral, ainsi, l'année scolaire démarre mi-février et se termine fin décembre. Tout élève qui arrive en Nouvelle-Calédonie est autorisé à poursuivre son parcours sur le niveau dont il est issu, dans l'établissement relevant de son secteur.

Le secteur est déterminé, pour les collèges par l'adresse d'habitation des responsables légaux, pour les lycées, du collège dans lequel l'enfant a fait sa scolarité (ou l'aurait faite s'il avait été présent sur le territoire). Les lycées professionnels et les établissements privés ne sont pas sectorisés.

Pour vous aider, consultez le logiciel de cartographie sur le site internet de la DENC (Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie) qui vous permet de déterminer le collège de secteur. Pour les lycées, une fois que vous connaissez le collège théorique de secteur, il vous suffit de consulter le site du vice-rectorat :

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4>

Site DENC : <https://denc.gouv.nc/scolarite-de-leleve/scolariser-son-enfant-en-nouvelle-caledonie>

### Les procédures d'inscription

L'inscription ne pourra être réalisée que lorsque la famille sera présente en Nouvelle-Calédonie. Aucune pré-inscription n'est possible par avance.

Les parents s'adressent directement à l'établissement de secteur munis des pièces suivantes pour effectuer les démarches d'inscription, sous réserve des capacités d'accueil.

- L'exeat (certificat de radiation) délivré par l'établissement d'origine,
- Une copie du dossier scolaire peut être éventuellement demandée,
- Un justificatif du domicile en Nouvelle-Calédonie,
- Une photocopie du livret de famille,
- Un certificat attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations consultable sur le site web de la DASS (<http://dass.gouv.nc>) selon le calendrier vaccinal néo-calédonien pour toute inscription dans un nouvel établissement.

L'original du dossier scolaire sera transmis d'établissement à établissement.

### Pièces à fournir pour l'inscription :

- Une demande d'inscription avec toutes les informations utiles indiquant les actions prévues ou mises en place pour faciliter une meilleure adaptation scolaire et sociale,
- Les bulletins de l'année en cours,
- La décision d'orientation de l'établissement d'origine ou avis du chef d'établissement sur le niveau d'inscription préconisé,

### Situations particulières

Si les capacités d'accueil sont atteintes, le chef d'établissement vous dirigera vers le Service de l'affectation, de l'Information et de l'Orientation (SAIO) qui vous



accompagnera dans vos démarches d'inscription dans l'établissement le plus proche de votre domicile. Le SAIO reçoit sur rendez-vous en appelant au 26.61.11 ou par courriel au [saio@ac-noumea.nc](mailto:saio@ac-noumea.nc). A la demande de la famille, l'élève pourra être autorisé à poursuivre son parcours dans le niveau supérieur si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève a suivi au moins deux trimestres dans le niveau d'origine,
- La famille fournit une attestation du chef d'établissement d'origine sur l'aptitude de l'élève à poursuivre dans le niveau supérieur,
- Le chef d'établissement d'accueil accepte, au regard des pièces fournies par la famille, d'inscrire l'élève dans le niveau demandé.

#### **Inscription via l'application AFFELMAP pour les élèves relevant du niveau post 3e**

L'inscription d'un élève post 3e relève normalement de la procédure d'inscription AFFELMAP. Consultez le site à l'adresse suivante : <http://affelmap.orion.education.fr> L'établissement d'origine doit consulter le calendrier des académies et effectuer l'inscription pendant la période d'ouverture. Hors période d'ouverture de l'application AFFELMAP, la procédure se fera directement en établissement.

#### **Inscription d'un élève quittant la Nouvelle-Calédonie**

Vous devez contacter le service scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés. Si votre enfant est scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du chef d'établissement du collège d'origine

qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

L'inscription d'un élève de niveau post 3e relève également de la procédure AFFELMAP. Vous vous renseignerez auprès du chef d'établissement d'origine sur les calendriers d'inscription.

#### **Formalités de départ**

- Faire une demande écrite de radiation (exeat) adressée au chef d'établissement en indiquant le niveau scolaire sollicité dans l'établissement d'accueil,
- Remplir une fiche de renseignements au service vie scolaire pour indiquer les nouvelles adresses,
- Rendre les livres à l'APE,
- Une copie du dossier scolaire peut être éventuellement demandée.

#### **Situations particulières**

La famille pourra demander l'inscription, en classe supérieure, si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève a suivi au moins deux trimestres dans le niveau d'origine,
- La famille fournit une attestation du chef d'établissement d'origine sur l'aptitude de l'élève à poursuivre dans le niveau supérieur,
- Le chef d'établissement d'accueil accepte, au regard des pièces fournies par la famille, d'inscrire l'élève dans le niveau demandé.

Un élève ayant échoué à un examen en juin en métropole ne peut pas se représenter en décembre en Nouvelle-Calédonie. La loi interdit en effet de présenter deux fois le même examen dans la même année civile.

## Les inscriptions dans une école primaire publique

Les inscriptions des écoliers dans les écoles maternelles, et élémentaires publiques sont de la compétence des provinces. Elles sont traitées par les directeurs et directrices des écoles. Le principe est l'inscription dans l'école du quartier de la résidence. Les dates d'inscription sont fixées par chacune des provinces responsables de la carte scolaire. Les élèves arrivant en Nouvelle-Calédonie avant le 31 mai de l'année en cours, peuvent être admis en classe supérieure sous réserve que cette admission ait reçu un avis favorable de l'école d'origine. Cet avis mentionné sur le livret scolaire devra attester de résultats scolaires satisfaisants et d'une durée de scolarité suffisante (5 à 6 mois) dans la classe d'origine. Toutefois, la décision d'inscription dans un niveau de classe est prise par le directeur d'école en fonction de l'âge de l'élève. La famille pourra faire appel de la décision de l'école d'accueil auprès de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, sous couvert de l'inspection

primaire de la circonscription.

Pour toutes informations concernant les démarches administratives d'inscription dans les écoles, consultez le site de la DENC : <https://denc.gouv.nc/scolarité-de-leleve/scolariser-son-enfant-en-nouvelle-caledonie>

#### **Départ de Nouvelle-Calédonie**

Les élèves quittant la Nouvelle-Calédonie pour effectuer leur rentrée scolaire dans une école de métropole ou d'un département d'outre-mer, pourront demander leur admission en classe supérieure sous réserve d'avoir obtenu un avis favorable de l'école d'origine. Le conseil de cycle de l'école d'accueil reste maître en dernier ressort des modalités d'évaluation pour l'admission en classe supérieure. Pour toutes informations concernant les démarches administratives, il est nécessaire de contacter les provinces ou la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

## La scolarisation d'un élève en situation de handicap à l'école primaire publique

#### **Saisine de la commission spécialisée**

La Commission de Circonscription de l'Enseignement Primaire (CCEP) est saisie pour définir, sur la base d'une évaluation pluridisciplinaire et des propositions faites par l'équipe éducative, les modalités de scolarisation de l'enfant en situation de handicap. Ses propositions sont soumises à la commission des enfants et des jeunes handicapés de Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC), qui se prononce en dernier ressort. Ces modalités prennent en compte, dans un projet personnalisé, les mesures d'aides éducatives, rééducatives ou thérapeutiques dont l'enfant doit éventuellement bénéficier pendant les horaires scolaires.

**Élèves scolarisés en classe ordinaire (bénéficiant éventuellement d'un dispositif d'intégration - DI) : projet personnalisé**

#### **d'éducation et de scolarisation (PPESA)**

La priorité donnée à une scolarité dans une classe ordinaire doit favoriser le plus tôt possible l'inclusion de l'élève en situation de handicap, lui permettre de développer sa personnalité et faire accepter sa différence... (Circulaire DENC du 13 juin 2006). Le projet personnalisé est validé par la CCEP. Il doit permettre d'assurer la compatibilité des exigences de la scolarisation avec l'accompagnement ou les soins dont doit bénéficier l'enfant.

#### **L'élève scolarisé en classe d'intégration scolaire (CLIS)**

Les besoins spécifiques de certains enfants peuvent conduire la CCEP à proposer une scolarisation en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS).

# LES CONTACTS

## Les directions de l'enseignement

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie se situe sur plusieurs sites.

### Immeuble Flize

Adresse : 1, avenue des Frères Carcopino  
Nouméa  
Téléphone : 26 61 00

### Divisions/Services :

- Vice-recteur
- Secrétariat général (Conseil juridique et contentieux, légistique et coordination, service études et prospectives, relations publiques, rééquilibrage, communication web)
- Collège des inspecteurs du second degré
- Les délégations académiques (DAFPIC, DAAC, DAREIC, DANE, DACST)
- Mission d'inspection d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et promotion de l'École inclusive
- SELCK, Service de l'enseignement des langues et de la culture kanak
- DEXCO-F - Division des examens et concours, de la formation
- SAIO - Service de l'affectation, de l'Information et de l'Orientation



Immeuble Flize

### Immeuble Dézarnaulds

Adresse : 22, rue J.-B. Dézarnaulds - Nouméa  
BP G4 98848 Nouméa Cedex  
Téléphone : 26 62 30

### Divisions/Services :

- DP - Division du personnel
- DRR - Division des rémunérations et des retraites
- DLL - Division de la logistique et des lycées
- DSI - Division des services informatiques
- DBF - Division du budget et des finances
- SME - Service des moyens aux établissements
- SV3S - Service de la vie scolaire, de la santé, et du social



Immeuble Dézarnaulds

Suivez les actualités du vice-rectorat sur le web :

[www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)



acnoumea



### La Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie - DENC

Adresse : Immeuble Foch - 19, avenue Foch  
BP 8244, 98807 Nouméa Sud  
Téléphone : 23 96 00  
Courriel : [denc@gouv.nc](mailto:denc@gouv.nc)  
Site web : [denc.gouv.nc](http://denc.gouv.nc)

### La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (D.D.E.C)

Adresse : 3, rue Frédéric SURLEAU  
BP P5 - 98849 Nouméa Cedex  
Téléphone : 23 24 24  
Courriel : [accueil@ddec.nc](mailto:accueil@ddec.nc)



### L'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique (A.S.E.E.)

Adresse : 57, rue du Pasteur Marcel Ariège  
BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
Téléphone : 24 27 27  
Courriel : [honemec.asee@canl.nc](mailto:honemec.asee@canl.nc)

### La Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (F.E.L.P.)

Adresse : Lot 1 les Banians  
BP 683 98860 KONÉ  
Téléphone : 42 49 68  
Courriel : [accueil@felp.nc](mailto:accueil@felp.nc)

## Les directions de l'enseignement des provinces

### Province des Iles Loyauté :

Direction de l'Enseignement de la Province des Iles Loyauté (DEPIL)  
Adresse : BP 50 Wé - 98820 LIFOU  
Téléphone : 45 52 20 - Courriel : [c-siapo@loyalty.nc](mailto:c-siapo@loyalty.nc)

### Province Nord :

Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ) : [defi@province-nord.nc](mailto:defi@province-nord.nc)  
Adresse : Hôtel de la province Nord - 98860 KONÉ  
Téléphone : 47 72 27 - Courriel : [defij.contact@province-nord.nc](mailto:defij.contact@province-nord.nc)

### Province Sud :

Direction de l'Éducation de la province Sud (DES) : [des@province-sud.nc](mailto:des@province-sud.nc)  
Adresse : 55, rue Georges Clemenceau  
BP L1 - 98849 - NOUMÉA Cedex  
Téléphone : 20 49 00 - Courriel : [des.direction.secretariat@province-sud.nc](mailto:des.direction.secretariat@province-sud.nc)



# LES CONTACTS (SUITE)

## Les instituts de formations aux métiers de l'enseignement

### Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC)

Formation initiale et continue des maîtres et des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public.

Adresse : 14 rue Pierre Sauvan  
BP 8036 - 98807 Nouméa Cedex  
Téléphone : 26 45 51

### École supérieure du professorat et de l'éducation, Université de la Nouvelle-Calédonie (ESPE)

Adresse : 145, Avenue James Cook, Nouméa  
Téléphone : 29 02 90

### GRETA INC (Gréta inter provincial de Nouvelle-Calédonie)

15 rue Teilhard de Chardin - Rivière Salée  
BP K2 - 98849 Nouméa Cedex  
Téléphone : 41 50 39  
Courriel : [contact@greta.nc](mailto:contact@greta.nc)  
2 conseillères en formation continue  
Chef d'établissement : Carine BLANC  
Page Facebook : [www.facebook.com/GRETANC](http://www.facebook.com/GRETANC)

### Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Le CNED : [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

### Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC)

1 rue de la Somme  
BP 428 - 98845 Nouméa Cedex  
Site : [www.giep.nc](http://www.giep.nc)  
Téléphone : 26 57 30

### Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

14 rue de Verdun - BP 3562  
98846 Nouméa Cedex  
Téléphone : 28 37 07 ou 28 13 90

### Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC)

19 avenue Foch - Immeuble Foch  
BP 110 - 98845 Nouméa Cedex  
Téléphone : 24 66 22

### Centre de Rencontres et d'Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC)

8 rue Kataoui - Nouville  
BP 3755 - 98846 Nouméa Cedex  
Téléphone : 25 41 24  
Web : [www.creipac.nc](http://www.creipac.nc) ou la page Facebook : [www.facebook.com/CREIPAC.nc](http://www.facebook.com/CREIPAC.nc)

### Centres de Formation d'Apprentis - de la chambre de Commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie

15 rue de Verdun - BP M3  
98849 Nouméa Cedex - Téléphone : 24 31 45  
Courriel : [cfa@cci.nc](mailto:cfa@cci.nc) - Site : <http://cfa.cci.nc>

### - de la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

1, rue Juliette Bernard - Nouville  
BP 2507 - 98846 Noumea Cedex  
Téléphone : 25 97 40  
Courriel : [formation@cma.nc](mailto:formation@cma.nc)  
Site : [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

### - de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle- Calédonie (CANC)

3, rue Alcide Desmazures  
BP 111 - 98845 Nouméa Cedex  
Téléphone : 24 31 60  
Courriel : [formation@canc.nc](mailto:formation@canc.nc)  
Site : [www.canc.nc](http://www.canc.nc)

### Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)

12 rue Juliette Bernard - Nouville  
98000 Nouméa  
Téléphone : 24 38 40  
Préparation au diplôme d'état  
(contrat de cinq à dix ans avec le Territoire).

### Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP)

27 rue du rp boileau - fbg. Blanchot  
BP 1318 98845 Nouméa Cedex  
Téléphone : 24 64 01  
Courriel : [ifpanc@offratel.nc](mailto:ifpanc@offratel.nc)

### École de Gestion et de Commerce du pacifique Sud

(EGC-CCI)  
14 rue de Verdun  
BP M3 - 98849 Nouméa Cedex  
Téléphone : 24 31 40  
Prendre contact avec l'établissement dès le  
mois de septembre.

## MISSION INSERTION JEUNES

### Province des Îles

BP 263 - 98820 WÉ  
Tél. : 45 11 60

### Province Sud

12 RUE DE VERDUN  
BP 5041 - 98847 NOUMÉA Cedex  
Tél. : 23 27 23

### Province Nord

BP 26 - 98822 POINDIMIÉ  
Tél. : 42 72 92 ou 42 70 93



# LES COLLÈGES

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les collèges publics sont au nombre de 34, avec 2 groupements d'observation dispersés (GOD) à Kouaoua et Mou (Lifou). Des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des

antennes de lycée professionnel (ALP) sont rattachées à certains collèges.

Les collèges privés sous contrat sont au nombre de 23.

### Les offres de formations en collège

#### Les classes spécifiques :

Les collèges Baudoux, Tuband et Dumbéa-sur-mer proposent des sections internationales australiennes (SIA) et des classes bilingues.

Des classes à horaire aménagé en musique (CHAM) ont été créées respectivement en 2010 à Baudoux et 2014 à Koné. Un autre dispositif musique propre au territoire, les classes à horaire renforcé (CAR) ont été créés en 2017 dans les collèges de Koumac, Auteuil et Boulari.

Des classes à horaire aménagé sport existent aussi dans plusieurs établissements.

Enfin, une convention académique a été signée en 2007 entre le vice-rectorat, les forces armées de la Nouvelle-Calédonie et l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de Défense nationale afin de créer des classes défenses. La convention académique a donné naissance au trinôme académique de Nouvelle-Calédonie. Les classes défenses sont présentes dans 12 collèges et dans les 3 provinces.



Classe défense  
du collège de Magenta

### L'offre des langues

**Langue vivante 1** : ne peut être que l'anglais.

**Langue vivante 2** :

- 4 langues kanak (drehu, nengone, paicî, ajië)
- L'espagnol
- L'allemand
- L'italien
- Le chinois
- Le japonais

Les cartes pages 88 et 89 montrent la répartition de l'offre des langues dans les établissements publics et privés.

**Langues et cultures d'antiquité** :

- Le latin (Apogoti, Baudoux, Bourail, Cluny, Dumbéa-sur-Mer, Fayard, Kaméré, Katiramona, Koné, La Foa, Magenta, Mariotti, Normandie, Païamboué, Païta sud, Païta nord, Portes de fer, Rivière-Salée, Sainte-Marie, Tuband, Wé).



Classe défense  
du collège de Normandie



Classe SIA du collège de Beaudoux



Classe CAR du collège de Koné



# LES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

Province Sud

## BOURAIL - Collège Louis-Léopold DJET et SEGPA

<http://webbourail.ac-noumea.nc>  
 Adresse : rue des Erythrines  
 Adresse Postale : BP 96 - 98870 BOURAIL  
 Téléphone : 44 12 52 -  
 Effectifs : Collège 249 - SEGPA : 63 (février 2019)  
 Directrice : Brigitte HAINAUT  
 Directrice adjointe de SEGPA : Catherine SCHNEIDER  
 ce.9830010u@ac-noumea.nc / principal.9830010u@ac-noumea.nc



## BOURAIL - Collège Sacré-Coeur (DDEC)

<https://csbourail.ddec.nc>  
 Adresse Postale : BP 108 - 98870 BOURAIL  
 Téléphone : 44 11 09  
 Effectifs : 171 (février 2019)  
 Directrice : Joëlle CADIOU  
 dir.col.scoeur@ddec.nc / sec.col.scoeur@ddec.nc



## DUMBÉA (Auteuil) Collège Edmée VARIN et SEGPA

<http://webauteuil.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 113 Avenue d'Auteuil  
 Adresse postale : BP. KO 243 - 98830 DUMBÉA  
 Téléphone : 44 80 80  
 Effectifs : Collège : 595 - SEGPA : 63 (février 2019)  
 Directeur : René ROLLY  
 Directeur adjoint : Vincent BARBARROUX  
 Directeur adjoint de SEGPA : Kamali FOLITUU (ff)  
 ce.9830640d@ac-noumea.nc / principal.9830640d@ac-noumea.nc



## DUMBÉA - Collège Apogoti

<http://webapogoti.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 4156 - 98839 DUMBÉA  
 Téléphone : 27 79 00  
 Effectifs : 342 (février 2019)  
 Directeur : Marc BOUTIN  
 ce.9830698s@ac-noumea.nc  
 principal.9830698s@ac-noumea.nc



## DUMBÉA - Collège de Dumbéa sur Mer

<http://webdsm.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : 10 rue de Picardie - 98835 DUMBÉA  
 Téléphone : 29 89 00  
 Effectifs : 551 (février 2019)  
 Directrice : Chantale CREUGNET  
 Directrice adjointe : Aurélie TESSIER  
 ce.9830681y@ac-noumea.nc / principal.9830681y@ac-noumea.nc



## DUMBÉA (Katiramona) Collège Jean Fayard

<http://webkatiramona.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 43 rue de l'entrée - 98835 DUMBÉA  
 Adresse postale : BP 504 - 98836 DUMBÉA  
 Téléphone : 43 78 80  
 Effectifs : 349 (février 2019)  
 Directrice : Leïla BEN KADER  
 ce.9830626n@ac-noumea.nc / principal.9830626n@ac-noumea.nc



## DUMBÉA (Koutio) Collège Francis Carco et SEGPA

<http://webkoutio.ac-noumea.nc>  
 Adresse : Avenue de la Vallée  
 Adresse postale : BP KO 161 - KOUTIO  
 Téléphone : 41 56 02  
 Effectifs : Collège : 509 - SEGPA : 70 (février 2019)  
 Directeur : Robert HANOUDA - Directeur adjoint : Michaël TOITOT  
 Directeur adjoint de SEGPA : Jean-Pierre UPIGIT  
 ce.9830474y@ac-noumea.nc / principal.9830474y@ac-noumea.nc



## ÎLE DES PINS - Collège Saint-Joseph (DDEC)

<https://colsjvao.ddec.nc>  
 Adresse postale : BP 83 - 98832 VAO - ÎLE DES PINS  
 Téléphone : 46 11 21  
 Effectifs : 133 (février 2019)  
 Directeur : John VAKIE  
 Directrice adjointe : Olga APIKAOUA  
 dir.col.sjoseph@ddec.nc



## LA FOA - Collège Théodore KAWA-BRAÏNO et ALP

<http://weblafoa.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 38 - 98880 LA FOA  
 Téléphone : 44 33 04  
 Effectifs : Collège : 350 - ALP : 40 (février 2019)  
 Directrice : Anne-Muriel SERVENT  
 ce.9830009t@ac-noumea.nc / principal.9830009t@ac-noumea.nc



## LA FOA - COLLÈGE Saint-Dominique Savio (DDEC)

<http://colsdsavio.ddec.nc>  
 Adresse : Rue Laure Fiori  
 Adresse postale : BP 37 - 98880 LA FOA  
 Téléphone : 44 36 50  
 Effectifs : Collège : 188 (février 2019)  
 Directrice : Stéphanie BARRETTEAU  
 sec.col.sdsavio@ddec.nc / dir.col.sdsavio@ddec.nc





**MONT-DORE - Collège de Boulari et SEGPA**

<http://webboulari.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 722 - 98 810 MONT-DORE  
 Téléphone : 43 58 58  
 Effectifs : collège : 644 - SEGPA : 50 (février 2019)  
 Directeur : Jacques THEBAULT  
 Directeur adjoint : Raynaldo DELPORTE-SKRZYPCZAR  
 Directeur adjoint de SEGPA : Flora THEDOSSIENKO (ff)  
 ce.9830384a@ac-noumea.nc / principal.9830384a@ac-noumea.nc



**MONT-DORE - Collège de La Conception - (DDEC)**

<http://collegedelaconception.ddec.nc>  
 Adresse postale : BP 701 - 98810 MONT-DORE  
 Téléphone : 43 05 01  
 Effectifs : 288 (février 2019)  
 Directrice : Anne-Marie LEGRAND  
 dir.col.mrthabor@ddec.nc



**NOUMÉA - Collège de Magenta et SEGPA**

<http://webmagenta.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 34 rue Rolly - Magenta  
 Adresse postale : BP MGA 02 - 98802 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 25 28 68  
 Effectifs : Collège : 749 - SEGPA : 58 (février 2019)  
 Directrice : Patricia LE ROHELLEC  
 Directeur adjoint : Emmanuel DEHEEGER  
 Directrice adjointe de SEGPA : Christine PURNAMA  
 ce.9830356v@ac-noumea.nc / principal.9830356v@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège Jean Mariotti**

<http://webmariotti.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 15 rue Pierre Sauvan - Anse-vaia  
 Adresse postale : BP 8188 - 98807 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 26 27 74  
 Effectifs : 882 (février 2019)  
 Directeur : Francis MODÉLAN  
 Directeur adjoint : Olivier DECLOITRE  
 ce.9830277j@ac-noumea.nc / principal.9830277j@ac-noumea.nc



**MONT-DORE - Collège de PLUM**

<http://webplum.ac-noumea.nc>  
 Adresse : BP 5262 - 98875 MONT-DORE  
 Effectifs : 481 (février 2019)  
 Directeur : Alain GAUTHIER  
 Directeur adjoint : Jacques SZCZEPAN  
 Téléphone : 41 09 00  
 ce.98300624l@ac-noumea.nc / principal.9830624l@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège Georges Baudoux**

<http://webbaudoux.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 1 avenue des Frères Carcopino - Pointe de l'artillerie  
 Adresse postale : BP 1794 - 98845 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 24 26 50  
 Effectifs : 644 (février 2019)  
 Directeur : Michel FEAUVEAU  
 Directrice adjointe : Cyril MORAT (ff)  
 ce.9830004m@ac-noumea.nc  
 principal.9830004m@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège de Normandie et SEGPA**

<http://webnormandie.ac-noumea.nc>  
 Adresse : LOT. 78 - Rte de la carrière - NOUMÉA  
 Adresse postale : BP 1746 - 98874 - Pont des Français  
 Téléphone : 41 32 50  
 Effectifs : Collège : 445 - SEGPA : 49 (février 2019)  
 Directeur : Nicolas CHARREL  
 Directrice adjointe : Sophie CHERY  
 Directeur adjoint de SEGPA : Raphaël GROLLEAU  
 ce.9830538t@ac-noumea.nc / principal.9830538t@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège des Portes de Fer et SEGPA**

<http://webportesdefer.ac-noumea.nc>  
 Adresse : Rue Armand Ohlen - 224 Portes de fer  
 Adresse postale : BP MGA 19 - 98802 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 25 71 71  
 Effectifs : Collège : 356 - SEGPA : 50 (février 2019)  
 Directeur : Eric VALLON  
 Directeur adjoint de SEGPA : Laurent PARIS  
 ce.9830625m@ac-noumea.nc / principal.9830625m@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège Champagnat (DDEC)**

<http://colchampagnat.ddec.nc>  
 Adresse postale : rue Bouquet de la Crye, Vallée des Colons  
 BP 2075 - 98806 NOUMÉA - Téléphone : 27 42 74  
 Effectifs : 304 (février 2019)  
 Directeur : Beniela LOREE  
 Directeur adjoint : Vainui LAAKAUPAU  
 sec.col.champagnat@ddec.nc



**NOUMÉA - Collège de Kaméré**

<http://webkamere.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 100 route de la Baie des Dames - Ducos  
 Adresse postale : BP 7292 - 98801 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 26 11 66  
 Effectifs : 516 (février 2019)  
 Directeur : Stephane BEGOT  
 Directeur adjoint : Gilles CASTOR  
 ce.9830524c@ac-noumea.nc / principal.9830524c@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège de Rivière-Salée**

<http://webrs.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 7 rue Raphaël Ménard - Rivière Salée  
 Adresse postale : BP 6116 - 98806 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 41 88 18  
 Effectifs : 407 (février 2019)  
 Directeur : Alexandre BEAUTRU  
 Directrice adjointe : Danielle POSTILLON  
 ce.9830304n@ac-noumea.nc / principal.9830304n@ac-noumea.nc



**NOUMÉA - Collège St Joseph de Cluny (DDEC)**

<https://colcluny.ddec.nc>  
 Adresse : 24 rue Blaise Pascal  
 Adresse postale : BP 8096 - 98807 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 26 15 43  
 Effectifs : 671 (février 2019)  
 Directeur : Thierry KADOOKA - Directeur adjoint : William LUNG  
 dir.col.sjcluny@ddec.nc





### NOUMÉA - Collège de Tuband

<http://webtuband.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 24 rue Louis Baucher - N'GÉA  
 Adresse postale : BP 32001 - 98897 NOUMÉA Cedex  
 Téléphone : 27 35 27  
 Effectifs : 462 (février 2019)  
 Directeur : Christophe DE SINGLY  
 Directrice adjointe : Nathalie CHAMBONNET  
 ce.9830649n@ac-noumea.nc / principal.9830649n@ac-noumea.nc



### PAÏTA SUD - Collège Louise Michel

<http://weblmichel.ac-noumea.nc>  
 Adresse : Route Territoriale N°1 - GADJI  
 Adresse postale : BP 83 - 98890 PAÏTA  
 Téléphone : 35 21 50  
 Effectifs : 430 (février 2019)  
 Directeur : Thierry CUGGIA  
 ce.9830616c@ac-noumea.nc / principal.9830616c@ac-noumea.nc



### YATÉ - Collège de Yaté

<http://webyate.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 10 - 98834 YATÉ  
 Téléphone : 35 43 55  
 Effectifs : 113 (février 2019)  
 Directeur : Sébastien VIARD  
 ce.9830477b@ac-noumea.nc / principal.9830477b@ac-noumea.nc



## Province Nord

### PAÏTA NORD - Collège Gabriel Païta - ONDÉMIA

<http://webondemia.ac-noumea.nc>  
 Adresse : RT1 - Quartier d'ONDEMIA - BP 82 - 98890 PAÏTA  
 Tél. : 44 67 00  
 Effectifs : 546 (février 2019)  
 Directeur : Cyprien PIROUD  
 Directeur adjoint : Laurent BERTHELOT  
 ce.9830656w@ac-noumea.nc / principal.9830656w@ac-noumea.nc



### PAÏTA - Collège Sainte-Marie et SEGPA (DDEC)

<https://saintemarie.ddec.nc>  
 Adresse postale : Collège Sainte-Marie - BP 11 98890 PAÏTA  
 Tél. : 35 31 12  
 Effectifs : Collège : 403 - SEGPA : 59 (février 2019)  
 Directeur : Olivier BONNET  
 Directeur adjoint : Christine BOUVIER  
 sec.col.smarie@ddec.nc  
 dir.col.smarie@ddec.nc



### CANALA - Collège et GOD de Kouaoua

<http://webcanala.ac-noumea.nc>  
 Adresse : rue Fritz Persan  
 Adresse postale : 98813 - CANALA  
 Téléphone : 42 31 91  
 Effectifs : collège : 115 (février 2019)  
 GOD de KOUAOUA : 63 (février 2019)  
 Directeur : Eric PETROS  
 ce.9830419n@ac-noumea.nc / principal.9830419n@ac-noumea.nc  
 GOD de Kouaoua : ce.9830492t@ac-noumea.nc



### CANALA - Collège Do-Mwa (ASEE)

Adresse : Tribu de GÉLIMA  
 Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 42 41 17  
 Effectifs : 47 (février 2019)  
 Directeur : Nomination en février 2020  
 aseedomwa@yahoo.fr



### THIO - Collège de la colline

Adresse postale : BP 28 - 98829 THIO  
 Téléphone : 44 52 87  
 Effectifs : 97 (février 2019)  
 Directeur : Gilles THOLLARD  
 ce.9830355u@ac-noumea.nc / principal.9830355u@ac-noumea.nc



### THIO - Collège Francis Rougé (DDEC)

Adresse : BP 11 - 98829 THIO  
 Téléphone : 44 52 25  
 Effectifs : 59 (février 2019)  
 Directeur : Jean-Marc AYAWA  
 dir.col.frouge@ddec.nc



### HOUAÏLOU - Collège de Wani - SEGPA

<http://webwani.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : WANI - BP 51 - 98816 HOUAÏLOU  
 Téléphone : 42 51 82  
 Collège : 125 - SEGPA : 24 (février 2019)  
 Directeur : Maurille GOMEZ  
 ce.9830418m@ac-noumea.nc / principal.9830418m@ac-noumea.nc



### HOUAÏLOU - Collège Do-Néva (ASEE)

Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 42 52 57  
 Effectifs : 40 (février 2019)  
 Directeur : Nomination en février 2020  
 donevacollege@yahoo.fr





### HIENGHÈNE - Collège Pai-Kaleone

<http://webkaleone.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 69 - 98815 HIENGHÈNE  
 Téléphone : 42 83 70  
 Effectifs : 125 (février 2019)  
 Directeur : Philippe BUZY  
 ce.9830522a@ac-noumea.nc / principal.9830522a@ac-noumea.nc



### KAALA - GOMEN - Collège de Baganda (ASEE)

Adresse: Tribu de Païta  
 Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 47 67 52  
 Directeur : Éric GRAVINA  
 Effectifs : 134 (février 2019)  
 collegebaganda@yahoo.fr



### POINDIMIÉ - Collège Raymond Vauthier SEGPA et ALP

<http://webvauthier.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 30 bis route provinciale 3 BP 2 - 98822 POINDIMIÉ  
 Téléphone : 42 72 76  
 Effectifs : Collège : 334 - SEGPA : 59 - ALP : 39 (février 2019)  
 Directeur : Patrice SCHMITT  
 Directeur adjoint de SEGPA : Pascal GALINIE  
 ce.9830008s@ac-noumea.nc / principal.9830008s@ac-noumea.nc



### POINDIMIÉ - Collège Jean-Baptiste Vigouroux (DDEC)

Adresse : Tye  
 Adresse postale : BP 258 - 98822 POINDIMIÉ  
 Téléphone : 42 73 43  
 Effectifs : 111 (février 2019)  
 Directrice : Lucie AYAWA YARI  
 Directeur adjoint : Gabriel TIDJITTE  
 dir.col.jvigouroux@ddec.nc



### KONÉ - Collège de Koné SEGPA

<http://webkone.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : lot. Internat - BP 14 - 98860 KONÉ  
 Téléphone : 47 22 63  
 Effectifs : Collège : 385 - SEGPA : 69 (février 2019)  
 Directeur : Gilles RIOU  
 Directeur adjoint de SEGPA : Yonnick ORTHOSIE (ff)  
 ce.9830278k@ac-noumea.nc / principal.9830278k@ac-noumea.nc



### KONÉ - Collège Païamboué

<http://webpaïamboue.ac-noumea.nc>  
 Adresse : 1158 Av. Jimmy Welepane - BP 676 - 98860 KONÉ  
 Téléphone : 44 92 42  
 Effectifs : 405 (février 2019)  
 Directrice : Sophie CARBUCCIA  
 ce.9830691j@ac-noumea.nc / principal.9830691j@ac-noumea.nc



### PONERIHOUEN - Collège Yves-Marie Hily (DDEC)

Adresse postale : BP 3 - 98823 PONÉRIHOUE  
 Téléphone : 42 85 40  
 Effectifs : 46 (février 2019)  
 Directrice : Lucie AYAWA YARI  
 dir.col.ymhily@ddec.nc



### PONERIHOUEN - Collège de Mou (FELP)

Adresse postale : BP 84 - 98823 PONÉRIHOUE  
 Téléphone : 42 80 91  
 Effectifs : Collège : 186 (février 2019)  
 Directeur : Victor WEJEME  
 collegedemoufelp@yahoo.fr



### KOUMAC - Collège - SEGPA et ALP

<http://webkoumac.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : Rue Willy BOARAT - BP22 - 98850 KOUMAC  
 Téléphone : 47 62 81  
 Effectifs : Collège : 330 - SEGPA : 58 - ALP : 48 (février 2019)  
 Directrice : Sophie BRULIN  
 Directeur adjoint de SEGPA : Nicolas GAUTHIER (ff)  
 ce.9830007r@ac-noumea.nc / principal.9830007r@ac-noumea.nc



### OUÉGOA - Collège

<http://webouegoa.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : Village de OUÉGOA - BP 47 - 98821  
 Téléphone : 42 65 90  
 Effectifs : 132 (février 2019)  
 Directeur : Michel TIDANI  
 ce.9830632v@ac-noumea.nc / principal.9830632v@ac-noumea.nc



### POYA - Collège de Essau Voudjo

<http://webpoya.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : LOT 322 - Section du Lot 19  
 BP 81 - 98827 POYA  
 Téléphone : 47 12 11  
 Effectifs : 137 (février 2019)  
 Directrice : Fortunato MEZZAPESA (ff)  
 ce.9830493u@ac-noumea.nc / principal.9830493u@ac-noumea.nc



### POUEBO - Collège Hippolyte Bonou et SEGPA (DDEC)

<https://bonou.ddec.nc>  
 Adresse postale : BP 2 - 98824 POUÉBO  
 Téléphone : 47 50 62  
 Effectifs : Collège : 140 - SEGPA : 29 (février 2019)  
 Directeur : Olivier BUET  
 Directeur adjoint : Vai LAAKAUPAU  
 Directrice adjointe de SEGPA : Maimi WEJEME  
 dir.col.hbonou@ddec.nc





**POUM - Collège Raymond Baouva-Kaleba (ASEE)**

Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 47 51 11  
 Effectifs : Collège : 74 (février 2019)  
 Directeur : Marcel EL MENAOUER  
 leo.pailly@asee.nc



**VOH - Collège de Tiéta (FELP)**

Adresse postale : BP 38 - 98833 VOH  
 Téléphone : 47 33 95  
 Effectifs : 147 (février 2019)  
 secrettieta@gmail.com



**MARÉ - Collège de Tadine**

<http://webtadine.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 117 - 98828 TADINE MARÉ  
 Téléphone : 45 41 31  
 Effectifs : 140 (février 2019)  
 Directrice : Emmanuelle DUBOIS  
 ce.9830414h@ac-noumea.nc / principal.9830414h@ac-noumea.nc



**MARÉ - Collège de La Roche SEGPA**

<http://weblaroche.ac-noumea.nc>  
 Adresse : La Roche - 98878 TADINE MARÉ  
 Téléphone : 45 40 49  
 Effectifs : Collège : 118 - SEGPA : 31 (février 2019)  
 Directrice : Valérie KERGUELEN  
 ce.9830482g@ac-noumea.nc / principal.9830482g@ac-noumea.nc



Province îles

**LIFOU (Wé) - Collège Laura Boula SEGPA et GOD de Mou**

<http://webboula.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 33 - 98820 WÉ  
 Téléphone : 45 50 20  
 Effectifs : Collège : 257 - SEGPA : 31 - GOD : 49 (février 2019)  
 Directrice : Michèle LAMBERT  
 Directeur adjoint de SEGPA : Jean-Pierre UPUGIT  
 ce.9830357w@ac-noumea.nc / principal.9830357w@ac-noumea.nc



**LIFOU - Collège de Hnaizianu (ASEE)**

Adresse : Tribu de XEPENEHE  
 Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 45 12 54  
 Effectifs : 109 (février 2019)  
 Directeur : Bernard NAXUE  
 hnaizianu\_secretariat@asee.nc



**MARÉ - Collège Taremen (ASEE)**

Adresse : Tribu de TUO  
 Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 45 44 31  
 Effectifs : 210 (février 2019)  
 Directeur : Abraham MANANE  
 taremen.secretariat@gmail.com



**OUVÉA - Collège Eben-Eza (ASEE)**

Adresse : Tribu de FAYAOUÉ  
 Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 45 70 04  
 Effectifs : 61 (février 2019)  
 Directeur : Hubert KAUMA  
 secretariat.ebeneza@asee.nc



**LIFOU - Collège de Hnathalo (DDEC)**

Adresse postale : BP 22 - 98824 LIFOU  
 Téléphone : 45 12 75  
 Effectifs : Collège : 118 (février 2019)  
 Directeur : Siman WANEISI  
 dir.col.nathalo@ddec.nc



**LIFOU - Collège de Havila (ASEE)**

Adresse : Tribu de LUICILA WE  
 Adresse Postale : BP 3894 - 98846 NOUMÉA  
 Téléphone : 45 12 37  
 Effectifs : Collège : 270 (février 2019)  
 Directrice : Dominique LAWI  
 secretariatcollege.havila@asee.nc



**OUVÉA - Collège Shéa Tiaou**

<http://webouvea.ac-noumea.nc>  
 Adresse postale : BP 18 - 98814 FAYAOUÉ  
 Téléphone : 45 45 70  
 Effectifs : 101 (février 2019)  
 Directrice : Sandrine LOUBOT  
 ce.9830639c@ac-noumea.nc / principal.9830639c@ac-noumea.nc



**OUVÉA - Collège Guillaume Douarre (DDEC)**

Adresse postale : BP 13 - 98814 OUVÉA  
 Téléphone : 45 73 03  
 Effectifs : 101 (février 2019)  
 Directeur : Benjamin MALIE  
 dir.col.gdouarre@ddec.nc



# LES LYCÉES GÉNÉRAUX TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS

## Province Sud

Les lycées publics sont au nombre de 10, les lycées privés au nombre de 12.

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique, ainsi que le plan de valorisation de la voie professionnelle concernent les élèves de seconde et de première à la rentrée 2020.

La première session du nouveau baccalauréat aura lieu en 2021.

L'organisation des enseignements et les horaires ont été contextualisés à la Nouvelle-Calédonie et les programmes adaptés.

Pour en savoir plus, consultez le site internet [www.ac-noumea.nc/lycee](http://www.ac-noumea.nc/lycee)

## BOURAIL - LYCÉE PÈRE GUÉNEAU (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 85 – 98870 Bourail - Téléphone : 44 11 28

[sec.lp.gueneau@ddec.nc](mailto:sec.lp.gueneau@ddec.nc) - <http://lppg.ddec.nc>

Effectifs : 311 (février 2019)

Directeur : Jérémie PELLERIN - Directeur adjoint : Yoël LECLERE

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance
- CAP Maintenance des véhicules – Option A : Voitures particulières
- CAP Maintenance des véhicules – Option B : Véhicules de transport routier
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers de la maintenance des matériels
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Maintenance des matériels : option A Matériels Agricoles
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Maintenance des matériels : option B Matériels de la construction et de la manutention
- Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhicules
  - Première pro : Maintenance des véhicules option A : Voiture particulière
  - Première pro : Maintenance des véhicules option B : Véhicules de transport routiers
- Seconde pro : Métiers de la maintenance des matériels
  - Première pro : Maintenance des matériels - matériels agricoles
  - Première pro : Maintenance des matériels – matériels de la construction et de la manutention

## BOURAIL – LYCÉE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 33 98870 - Bourail - Téléphone : 44 13 76

[sec.lp.fassise@ddec.nc](mailto:sec.lp.fassise@ddec.nc) - <http://lpfa.ddec.nc>

Effectifs : 368 (février 2019)

Directeur : Thierry VIDAL - Directeur adjoint : Daniel FANOY

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et d'équipements automobiles
- Seconde pro : Gestion administration
- Seconde pro : Métiers de la relation client
  - Première pro : Métiers du commerce et de la vente
    - option A : Animation et gestion de l'espace commercial (ex-commerce)
  - Première pro : Métiers de l'accueil (ex-Accueil Relation Clients usagers)

## DUMBÉA - LYCÉE DU GRAND NOUMÉA

Lycée d'enseignement général et technologique

Adresse : Av. Victor Hugo - Kouitio - BP KO 183 - 98830 Dumbéa - Téléphone : 41 01 00

[ce.9830557n@ac-noumea.nc](mailto:ce.9830557n@ac-noumea.nc) - <http://weblgn.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 1845 (février 2019)

Directrice : Elizabeth ARNAL-BLANC - Directrice adjointe : Nadia MONEGER

### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Histoire des Arts / Arts plastiques

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone
- LVC : Drehu, Nengone

### Sections particulières :

- CHAM : Golf, Karaté, Natation (Pôle Espoir Mixte), Judo (Pôle Espoir Mixte), Handball (Pôle Espoir Féminin), Rugby (Pôle Espoir Mixte).
- Section euro DNL anglais

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série ST2S
- Série STMG -Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion



## MONT DORE - LYCÉE POLYVALENT DU MONT-DORE

Lycée d'enseignement polyvalent - général, technologique et professionnel

Adresse : Avenue des Deux Baies - Saint-Michel - BP 865 - 98810 - Mont-Dore - Téléphone : 45 48 44

[ce.9830693l@ac-noumea.nc](mailto:ce.9830693l@ac-noumea.nc) - <http://webmontdore.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 816 (février 2019)

Directeur : Christophe APFFEL - Directeur adjoint : Eric POSTILLON

### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone

### Section particulière :

- Section euro DNL : Histoire- géographie

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STD2A
- Série STI2D spécialités : architecture et construction/ systèmes d'information et numérique
- Série STMG Enseignements spécifiques : ressources humaines et communication/ mercatique

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Agent de propreté et d'hygiène
- CAP Propreté de l'environnement urbain : Collecte et recyclage
- CAP agricole : Jardinier paysagiste
- CAP agricole : Métiers de l'agriculture
- Seconde pro : Systèmes numériques
- Seconde pro : Gestion des pollutions et protection de l'environnement
- Seconde pro : Hygiène, propreté et stérilisation





## MT DORE - LYCÉE SAINT PIERRE CHANEL (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : 538 rue Charles Beautemps-Beauprès - BP 1728 - La Conception - 98874 Pont des Français  
Tél. : 41 72 71

sec.lp.spchanel@ddec.nc - <http://lpchanel.ddec.nc>

Effectifs : 403 (février 2019)

Directeur : Olivier DANIEL

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers du commerce et de la distribution
- 2<sup>ème</sup> année CAP Employé de commerce multi-spécialités
- 2<sup>ème</sup> année CAP Employé de vente : produits d'équipements courants
- Seconde pro : Gestion administration
- Seconde pro : Métiers de la relation client
  - Première pro : Métiers du commerce et de la vente  
option A : Animation et gestion de l'espace commercial (ex-commerce)
  - Première pro : Métiers du commerce et de la vente  
option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale (ex-vente)

## NOUMÉA - LYCÉE AUGUSTE ESCOFFIER

Lycée d'enseignement professionnel commercial et hôtelier

Adresse : 2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie - BP 371 - 98845 Nouméa Cedex - Téléphone : 27 63 88

ce.9830006p@ac-noumea.nc - <http://weblpch.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac indus) : 1115 (février 2019)

Directeur : Olivier TOULOUSE - Directeur adjoint : David DUBUC

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STHR - Sciences et technologiques de l'hôtellerie restauration

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Japonais
- LVC : non proposé

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Opérateur/Opératrice logistique
- CAP Pâtissier
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers de l'hôtellerie restauration
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Cuisine
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Commercialisation et Services en hôtel, café, restaurant
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers du commerce et de la distribution
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Employé de commerce multi-spécialités
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Employé de vente spécialisé
- Seconde pro : Cuisine
- Seconde pro : Commercialisation et Service en Restauration
- Seconde pro : Gestion administration
- Seconde pro : Métiers de la relation client
  - Première pro : Métiers du commerce et de la vente  
option A : Animation et gestion de l'espace commercial (ex-commerce)
  - Première pro : Métiers du commerce et de la vente  
option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale (ex-vente)
- Seconde pro : Transport - Logistique



## NOUMÉA - LYCÉE BLAISE PASCAL (DDEC)

Lycée d'enseignement général

Adresse : BP 8193 - 98807 Nouméa Cedex - Téléphone : 26 16 66

dir.lyc.bpascal@ddec.nc - <http://blaisepascal.ddec.nc>

Effectifs : 1023 (février 2019)

Directrice : Anne BASIU

Directrice adjointe : Marika TUULAKI



### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie / Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques / Langues, littératures et cultures étrangères / Arts : Arts plastiques

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Japonais, Allemand, Chinois
- LVC : Drehu

### Sections particulières :

- CHAM : Cyclisme, Équitation, Golf, Surf, Voile

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STMG - Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion

## NOUMÉA - LYCÉE DO KAMO (ASEE)

Lycée d'enseignement général et professionnel

Adresse : Vallée des Colons - BP. 3894 - 98846 Nouméa

Téléphone : 28 43 51

dokamosecret@lagoon.nc - <http://www.dokamo.nc/>

Effectifs : 548 (février 2019)

Directeur : nomination en février



### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie / Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques / Langues, littératures et cultures étrangères

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Ajié, Drehu, Nengone, Paici
- LVC : Espagnol, Ajié, Drehu, Nengone, Paici

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STMG - Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- Seconde pro : Transports
- Seconde pro : Gestion administration
- Seconde pro : Technicien d'études du Bâtiment

**NOUMÉA - LYCÉE JULES GARNIER****Lycée d'enseignement polyvalent**

Adresse : 65 avenue James Cook - Nouville - BP H3 - 98849 Nouméa Cedex - Téléphone : 24 35 55

ce.9830003l@ac-noumea.nc - <http://webgarnier.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 1718 (février 2019)

Directeur : Michel LEHOULLIER

Directrice adjointe : Christine GALLARDO TAULEIGNE - Directrice adjointe : Anne LAUNAY

**VOIE GÉNÉRALE :** Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur

**Langues vivantes :**

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Japonais, Dreu, Nengone
- LVC : Dreu, Nengone
- DNL Anglais (non SELO)

**Sections particulières :** CHAM : Sport : Athlétisme (CTE)

**VOIE TECHNOLOGIQUE :**

- Série STD2A
- Série STI2D spécialités : architecture et construction / Énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique
- Série STMG - Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique

**VOIE PROFESSIONNELLE :**

- CAP Maintenance des véhicules, option A voitures particulières
- CAP Réalisation Industrielle en chaudronnerie ou Soudage
- Seconde pro : Maintenance des équipements industriels
- Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhicules
  - Première pro : Maintenance des véhicules option A : voitures particulières
  - Première pro : Maintenance des véhicules option C : Motocycles
- Seconde pro : Technicien en chaudronnerie industrielle

**NOUMÉA - LYCÉE LAPÉROUSE****Lycée d'enseignement général et technologique**

Adresse : 5 rue Georges Baudoux - Pointe de l'Artillerie

BP M5 - 98849 Nouméa Cedex - Téléphone : 28 33 60

ce.9830002k@ac-noumea.nc - <http://weblaperouse.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 1722 (février 2019)

Directeur : Frédéric RUCHTI

Directrices adjointes : Françoise AUDUREAU et Nicole CLIQUET

**VOIE GÉNÉRALE :**

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Histoire des Arts / Arts plastiques / Cinéma audiovisuel / Musique / Théâtre

**Langues vivantes :**

- LVA : Anglais
- LVB : Allemand, Espagnol, Japonais, Italien, Chinois en Tale
- LVC : Dreu, Nengone

**Sections particulières :**

- CHAM : Sport : Escalade, Escrime, Tennis de table, Tir à l'arc, Squash, Tennis
- DNL anglais (Non SELO)

**VOIE TECHNOLOGIQUE :**

- Série STMG - Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

**NOUMÉA - LYCÉE PÉTRO ATTITI****Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : 15 rue Teilhard de Chardin - Rivière Salée

BP K2 - 98849 Nouméa Cedex - Téléphone : 41.88.33

ce.9830306r@ac-noumea.nc

<http://webattiti.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 850 (février 2019)

Directrice : Carine BLANC

Directeur adjoint : Patrick PELLON

**VOIE PROFESSIONNELLE :**

- CAP Maçon
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers du Bois
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Constructeur Bois
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Menuiserie, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- CAP Électricien
- CAP Carreleur mosaïste
- CAP Monteur installations sanitaires
- CAP Peintre Applicateur de Revêtement
- CAP Agent de sécurité (recrutement sur tests et entretiens)
- Seconde pro : Métiers de l'énergétique
  - Première pro : Technicien du froid et conditionnement d'air
  - Première pro : Technicien en installations des systèmes énergétiques et climatiques
- Seconde pro : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Seconde pro : Technicien du bâtiment : Organisation et réalisation gros œuvre
- Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne
- Seconde pro : Métiers de la sécurité (recrutement sur tests et entretiens)
- Seconde pro : Techniciens d'Études du bâtiment
- Seconde pro : Métiers du Bois
  - Première pro : Technicien Constructeur bois
  - Première pro : Étude et réalisation d'agencement

**NOUMÉA - LYCÉE SAINT-JOSEPH DE CLUNY (DDEC)****Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : BP 8010 Nouméa Sud - 98807 Nouméa Cedex - Téléphone : 28 41 33

sec.lp.sjcluny@ddec.nc - <http://lpsjc.ddec.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 463 (février 2019)

Directeur : Pierre-Jean LUNG

**VOIE PROFESSIONNELLE :**

- Seconde pro : Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle et pluri média (recrutement sur commission)
- Seconde pro : Gestion administration
- Seconde pro : Métiers de la relation client
  - Première pro : Métiers du commerce et de la vente
  - option A : Animation et gestion de l'espace commercial (ex-commerce)
  - Première pro : Métiers de l'accueil (ex-Accueil Relation Clients usagers)

## PAÏTA - LYCÉE APOLLINAIRE ANOVA (DDEC)

Lycée d'enseignement général et technologique

Adresse : BP 126 - 98890 PAÏTA - Téléphone : 35 34 22

dir.lyc.aanova@ddec.nc - <http://www.anova.ddec.nc>

Effectifs : 547 (février 2019)

Directrice : Ghislaine BELLENGUEZ - DDFPT : Martine GRAUDOUX

### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Arts : Arts plastiques, Cinéma audiovisuel

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Japonais
- LVC : Drehu

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STI2D - Enseignements spécifiques : énergies et environnement / systèmes d'information numérique
- Série STMG - Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication
- Série ST2S

## PAÏTA - LYCÉE MARCELLIN CHAMPAGNAT (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 13 - 98890 Païta - Téléphone : 35 31 24

sec.lp.mchampagnat@ddec.nc - <http://lpmc.ddec.nc>

Effectifs : 635 (février 2019)

Directeur : Laurent PAIN - Directeur adjoint : Thierry TAOFIFENUA

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Serrurier métallier
- CAP Électricien
- CAP Maçon
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers du Bois
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Constructeur bois
  - 2<sup>ème</sup> année de CAP Fabricant Menuiserie Mobilier Agencement
- Seconde pro : Technicien menuisier agenceur
- Seconde pro : Maintenance des Équipements industriels
- Seconde pro : Métiers de l'électricité et ses environnements connectés
- Seconde pro : Ouvrages du bâtiment métallerie

## PAÏTA - LYCÉE JEAN-XXIII (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 32 - 98890 Païta - Téléphone : 35 31 28

sec.lp.jean23@ddec.nc - <http://jean23.ddec.nc>

Effectifs : 687 (février 2019)

Directrice : Sophie KURTOVITCH - Directeur adjoint : En cours

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif
- CAP Charcutier traiteur
- CAP Accompagnement éducatif de la petite enfance
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers de l'hôtellerie restauration
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Cuisine
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Commercialisation et Services en hôtel, café, restaurant
- Seconde pro : Boulanger pâtissier
- Seconde pro : Métiers de la mode - vêtements
- Seconde pro : Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie - restauration
  - Première pro : Cuisine
  - Première pro : Commercialisation et Service en restauration
- Seconde pro : Services de proximité vie locale

## Province Nord

### HOUAILLOU - LYCÉE DO NÉVA (ASEE)

Lycée d'enseignement professionnel et agricole

Adresse postale : BP. 3894 - 98846 Nouméa - Téléphone : 42.52.36

ladoneva@formagri.nc - <http://www.doneva.nc/lycee-agricole/>

Effectifs : 96 (février 2019)

Directeur : Thomas CARLEN

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Agricole agriculture des régions chaudes
- CAP Agricole services aux personnes et vente en espace rural
- Seconde pro : Services aux personnes et aux territoires
- Seconde pro : Production
  - Première pro : Production végétale horticole

### HOUAILLOU - LYCÉE JOHANNA VAKIÉ (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 42 - 98816 Houailou - Téléphone : 42 52 35

dir.lp.jvakie@ddec.nc - <http://lpjv.ddec.nc>

Effectifs : 137 (février 2019)

Directrice : Valéa TUURU - DDFPT : Paul HMAE

### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Agent polyvalent de restauration
- CAP Agent de sécurité (recrutement sur tests et entretiens)
- CAP Accompagnement éducatif de la petite enfance
- Seconde pro : Accompagnement soins et services à la personne
- Seconde pro : Gestion des pollutions et protection de l'environnement

### POINDIMIÉ - LYCÉE ANTOINE KÉLA

Lycée d'enseignement général et technologique

Adresse postale : BP 147 - 98822 Poindimié - Téléphone : 42 73 62

ce.9830507j@ac-noumea.nc - <http://webkela.ac-noumea.nc>

Effectifs (post-bac inclus) : 293 (février 2019)

Directeur : Michel RETAIL

### VOIE GÉNÉRALE :

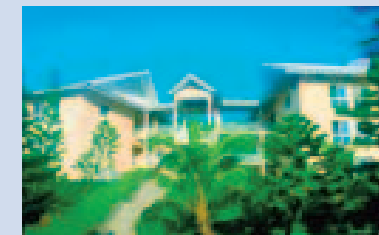
Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Théâtre / Sciences de l'ingénieur

### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Paici
- LVC : Paici
- DNL Anglais (non SELO)

### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STMG - Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication





## POUEBOUT - LYCÉE MICHEL ROCARD

### Lycée d'enseignement polyvalent

Adresse: Route de Paouta, 98825 Pouembout  
 ce.9830635y@ac-noumea.nc - <http://www.legta.formagri.nc>  
 Téléphone : 47 26 44  
 Effectifs : Éducation nationale : 598 - Agriculture : 335 (février 2019)  
 Directrice : Marie-Noëlle AYCOBERRY - Directeur adjoint : Guillaume JARZYNSKI

#### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur / Biologie-écologie

#### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Païci
- LVC : Japonais

#### Sections particulières :

- Section euro DNL : Sciences Physique & Hist/géo.



#### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STAV - spécialités : aménagement et valorisation des espaces / technologie de la production agricole
- Série STI2D - spécialités : architecture et construction/ Énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique
- Série STL - Enseignements spécifiques : biotechnologies / sciences physiques et chimiques en laboratoire

#### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Serrurier métallier
- CAP Maintenance de matériel, option B Matériels de construction et de manutention
- Seconde pro : Maintenance matériel, option B Matériels de construction et de manutention
- Seconde pro : Ouvrage du bâtiment - métallerie
- Seconde pro : Pilote de ligne de production
- Seconde pro : Service aux personnes et aux territoires
- Seconde pro : Aménagements paysagers
- Seconde pro : Gestion des milieux naturels et de la faune
- Seconde pro : Productions
  - Première pro : conduite et gestion de l'entreprise agricole

## POUÉBO - LYCÉE GABRIEL RIVAT (DDEC)

### Lycée d'enseignement professionnel

dir.lp.grivat@ddec.nc - <http://bonou.ddec.nc/>  
 Adresse : BP 72 - 98824 Pouébo - Téléphone : 47 35 35  
 Effectifs : 97 (février 2019)  
 Directeur : Olivier BUET - DDFPT : Bruno SANTINO

#### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Maçon
- CAP Agent polyvalent de restauration
- Seconde pro : Technicien du bâtiment organisation réalisation du gros œuvre

## TOUHO - LYCÉE AUGUSTIN TY

### Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : Aéroport Rte. Provinciale 3 - RPN 10 - 98831 TOUHO  
 Téléphone : 42 87 11  
 ce.9830460h@ac-noumea.nc - <http://webtouho.ac-noumea.nc>  
 Effectifs : 352 (février 2019)  
 Directrice: Genviève OVINET - Directeur adjoint : Thierry HENRY



#### VOIE PROFESSIONNELLE :

- CAP Installateur en froid et conditionnement d'air
- CAP Électricien
- CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers de l'hôtellerie restauration
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Cuisine
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Commercialisation et services en hôtel, café, restaurant
- Seconde pro : Maintenance nautique
- Seconde pro : Métiers de l'électricité et ses environnements connectés
- Seconde pro : Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Seconde pro : Cuisine
- Seconde pro : Commercialisation et Service en Restauration
- Seconde pro : Gestion administration
- Seconde pro : Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

## LIFOU - LYCÉE WILLIAMA HAUDRA

### Lycée d'enseignement polyvalent

Adresse postale : BP 42 - 98820 Wé - Lifou - Téléphone : 45 18 90  
 ce.9830483h@ac-noumea.nc - <http://webhaudra.ac-noumea.nc>  
 Effectifs (post-bac indus) : 425 (février 2019)  
 Proviseur : Gilles UKEWE - Proviseur adjoint : Julien DELSOL (ff)

#### VOIE GÉNÉRALE :

Spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

#### Langues vivantes :

- LVA : Anglais
- LVB : Espagnol, Drehu, Nengone

#### Sections particulières :

- Section euro DNL : SVT & Maths

#### VOIE TECHNOLOGIQUE :

- Série STMG - Enseignements spécifiques : mercatique / ressources humaines et communication

#### VOIE PROFESSIONNELLE :

- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers de l'hôtellerie restauration
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Cuisine
  - 2<sup>ème</sup> année CAP Commercialisation et Services en hôtel, café, restaurant
- CAP Maintenance de bâtiments et de collectivités
- CAP Gestion et Commercialisation des produits locaux (Préparé à Maré)
- Seconde pro : Métiers de l'administration, de l'accueil et de la relation clients
- Première pro : Gestion administration
- Première pro : Accueil relation clients et usagers



# LES ANTENNES DE LYCÉE PROFESSIONNEL ANNEXÉ

## Province Sud

### A.L.P de La Foa (Collège de La Foa)

Effectifs : 40 (février 2019)  
Fermeture en 2021

- CAP Cuisine
- CAP Maintenance des matériels  
option matériels parcs et jardins
- CAP Constructeur Bois

Langue vivante A : Anglais



## Province Nord

### A.L.P de Poindimié

(Collège Raymond VAUTHIER de Poindimié)

Effectifs : 39 (février 2019)  
Tél : 47 72 76

- CAP Maintenance des matériels  
(option C Matériels d'espaces verts)
- CAP Maçon

Langue vivante A : Anglais

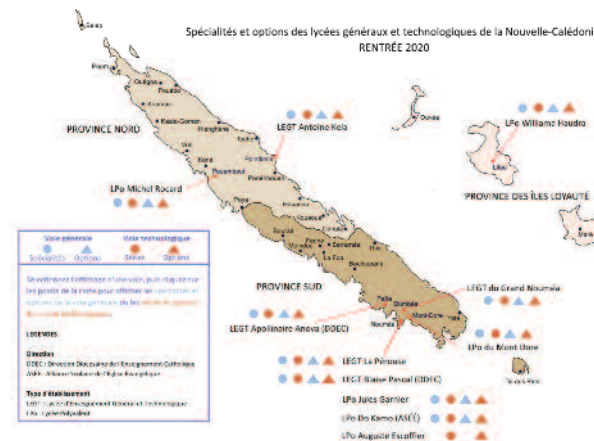
### A.L.P de Koumac (Collège de Koumac)

Effectifs : 48 (février 2019)  
Tél. : 47 62 27

- CAP Maintenance des bâtiments de collectivités
- 1<sup>ère</sup> année de CAP Métiers de l'hôtellerie -restauration
  - \* 2<sup>ème</sup> année CAP Cuisine
  - \* 2<sup>ème</sup> année CAP Commercialisation et services en hôtel, café, restaurant

Langue vivante A : Anglais

# LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS ET LES OPTIONS DANS LES LYCÉES



Scannez-moi avec votre téléphone/tablette (QR code)

Deux cartes interactives des offres de formation dans les lycées généraux et technologiques et dans les lycées professionnels sont disponibles sur le site web du vice-rectorat.

Pour connaître l'offre de formation dans les lycées généraux et technologiques de Nouvelle-Calédonie, consultez la carte :

<http://www.ac-noumea.nc/html/carteLEGT/>

Pour connaître l'offre de formation dans les lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie, consultez la carte :

<http://www.ac-noumea.nc/html/carteVoiePro/>



Scannez-moi avec votre téléphone/tablette (QR code)





# LES BTS ET CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

## BOURAIL - Lycée François D'Assise (DDEC)

Adresse postale : BP 33 98870 - Bourail  
Téléphone : 44 13 76  
dir.lp.fassise@ddec.nc

- BTS :**
- Management commercial opérationnel
  - Négociation et digitalisation de la relation client

## NOUMÉA - LP commercial et hôtelier Auguste Escoffier

Adresse : 2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie  
Adresse postale : BP 371 - 98845 Nouméa Cedex  
Téléphone : 27 63 88

- BTS :**
- Management en hôtellerie restauration
  - Gestion des transports et logistique associée
  - Classe de mise à niveau BTS Hôtellerie-restauration

## NOUMÉA - Lycée Blaise Pascal (DDEC)

Adresse : 24 route Blaise Pascal, Anse-Vata, Nouméa  
Adresse postale : BP 8193 - 98807 Nouméa Cedex  
Téléphone : 26 16 66

- BTS :**
- Support à l'action managériale
  - Gestion de la PME
  - Management commercial opérationnel
  - Comptabilité et gestion des organisations

## NOUMÉA - LP Marcellin Champagnat (DDEC)

Adresse postale : BP 13 - 98890 Païta  
Téléphone : 35 31 24

- BTS :**
- Maintenance industrielle
  - Maintenance des systèmes option A Systèmes de production

## NOUMÉA - Lycée Saint-Joseph de Cluny (DDEC)

Adresse : BP 8010 Nouméa Sud  
98807 Nouméa Cedex  
Téléphone : 28 41 33  
dir.lp.sjcluny@ddec.nc

- BTS :**
- 1ère année Assistant Manager
  - 1ère année Négociation Relation Client

## NOUMÉA - Lycée Jules Garnier

Adresse postale : BP H3 - Nouméa Cedex -Tél : 24 35 55

- BTS :**
- Assistance technique d'ingénieur
  - Bâtiment
  - Électrotechnique
  - Maintenance des systèmes opt<sup>o</sup> systèmes de production
  - Technico-commercial

### Classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques

- Physique Technologie et Sciences de l'Ingénieur
- Adaptation Technicien Supérieur (Formation en 1 an)

## NOUMÉA - Lycée Lapérouse

Adresse : 5 rue Georges Baudoux - Pointe de l'Artillerie  
Adresse postale : BP M5 - 98849 Nouméa Cedex  
Téléphone : 28 33 60

- BTS :**
- Commerce international
  - Tourisme
  - Gestion de la PME
  - Support à l'action managériale
  - Management commercial opérationnel
  - Comptabilité et gestion
  - Négociation et digitalisation de la relation client
  - Communication

### CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) :

- Littéraire

## NOUMÉA - Lycée du Grand Nouméa

Adresse : Avenue Victor Hugo - Koufio - Dumbéa  
Adresse postale : BP KO 183 - 98830 Dumbéa  
Téléphone : 41 01 00

- BTS :**
- Services Informatiques aux Organisations
  - ESF Economie Sociale et Familiale
  - SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social)
  - Diplôme de Comptabilité et de Gestion (3 ans)

### CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) :

- Economique et commerciale option technologique
- Economique et commerciale option économie

## NOUMÉA - LP Pétro Attiti

Adresse : 15 rue T. de Chardin - Rivière Salée  
Adresse postale : BP K2 - 98849 Nouméa Cedex  
Téléphone : 41 88 33

- BTS :**
- Etudes et économie de la construction
  - Etude et réalisation d'agencement

## PAÏTA - LP Jean XXIII (DDEC)

Adresse postale : BP 32 - 98890 Païta  
Téléphone : 35 31 28

- BTS :**
- Management en hôtellerie restauration

## MONT-DORE - Lycée polyvalent du Mont-Dore

Adresse postale : BP 865 - 98810 - Mont-Dore  
Avenue des Deux Baies - Saint-Michel  
Téléphone : 45 48 44

- BTS :**
- Systèmes numériques
  - Métiers des services à l'environnement

## PAÏTA - Lycée Apollinaire Anova (DDEC)

Adresse postale : BP 126 - 98890 Païta  
Téléphone : 35 34 22

- BTS :**
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
  - Economie Sociale et Familiale

## POUEMBOUT - Lycée Michel Rocard

Adresse postale : Route de Paouta, 98825 Pouembout  
Téléphone : 47 26 44

- BTS :**
- Maintenance des matériels de construction et de manutention
  - Pilotage des procédés
  - Développement de l'agriculture des régions chaudes

## POINDIMIE : Lycée Antoine Kéla

Adresse postale : BP 147 - 98822 Poindimié  
Téléphone : 42 73 62

- BTS :**
- Gestion de la PME

# L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (UNC)

## Histoire

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est une **université pluridisciplinaire présente en Nouvelle-Calédonie depuis sa création en 1987** sous la dénomination Université française du Pacifique, en référence à l'entité unique constituée alors avec la Polynésie française. En 1999, elle s'autonomise vis-à-vis de la Polynésie française et devient l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

## Missions

L'UNC est un **établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel** placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Levier fort du développement de la jeunesse calédonienne, **l'université contribue également à l'élargissement de la connaissance** par la recherche et participe au **rayonnement intellectuel**. Elle a pour mission :

- la formation initiale et continue ;
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
- l'orientation et l'insertion professionnelle de ses étudiants ;
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ;
- la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la coopération internationale.

**Une forte implication dans le développement de la Nouvelle-Calédonie**

En tant qu'acteur principal de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'UNC est un outil de développement, de construction et de rééquilibrage au service de la Nouvelle-Calédonie. Disposant d'une légitimité institutionnelle particulière issue de l'Accord de Nouméa, l'université **«doit répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie»** (article 4.1.1). Ainsi, elle porte l'ambition d'accompagner les évolutions du pays dans le domaine de la formation (généraliste, professionnelle et continue), de la recherche scientifique et de contribuer à son intégration régionale.

## Des valeurs partagées

L'ouverture, l'ambition, l'intégrité, l'innovation, l'excellence et le développement de la jeunesse par la formation sont des valeurs cultivées au sein de l'établissement. Elles guident les actions et le développement de l'université. Elles se retrouvent dans le slogan de l'université : «Bâtir, transmettre, rayonner».

## Une offre pluridisciplinaire

L'université dispense **plus de 40 formations** donnant la possibilité aux Néo-Calédoniens de faire, sur le territoire, un **cursus supérieur jusqu'au niveau bac + 8**.

L'offre de formation est pluridisciplinaire et organisée par grands domaines au sein des départements de formation initiale : **Droit, économie et gestion ; Lettres, langues et sciences humaines ; Sciences et techniques (incluant le domaine de la santé)**. En outre, l'UNC dispose d'un **institut universitaire de technologie (IUT) et de deux écoles internes** :

l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) et l'École doctorale du Pacifique (EDP).

## Formation continue et en alternance

À la formation initiale s'ajoute un service de la formation continue. L'UNC **propose également des formations en alternance** grâce à son **Centre de formation (CFA SUP) universitaire**.

## Des formations académiques et professionnalisantes.

Les enseignements académiques (comme les licences généralistes), ont des débouchés variés : métiers de l'enseignement, concours administratifs, écoles d'ingénieur, métiers de la santé, de l'entreprise, de la banque et des carrières juridiques, etc.

Les cursus à vocation professionnelle plus ciblés, (comme les licences professionnelles et le DEUST), ont pour objectif d'allier l'enseignement théorique à l'immersion professionnelle.

## Les services offerts aux étudiants :

- une grande résidence ;
- une maison de l'étudiant ;
- deux bibliothèques universitaires (UNC, ESPE) ;
- un pôle numérique et technologique ;
- un accès libre au numérique sur tout le campus ;
- des activités sportives et culturelles ;
- des lieux de restauration et une épicerie solidaire.

## Contacts

Président : Gaël LAGADEC

Directrice générale des services :

Laurence DEPOND

BP R4 – 98851 Nouméa Cedex

Tél : 29 02 90 - [www.unc.nc](http://www.unc.nc)

Pour l'offre des formations, voir le site :

[www.unc.nc](http://www.unc.nc)

# LES PERSONNELS MIS À DISPOSITION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## TRANSPORTS DES PERSONNES ET BAGAGES

En application de l'article 24-II, dernier alinéa du décret modifié n° 98-844 du 22 septembre 1998, l'agent muté sur sa demande dans une collectivité d'outre-mer peut bénéficier de la prise en charge de ses frais de changement de résidence **sous réserve de justifier d'une durée de service d'au moins cinq années.**

Aux termes de l'article 27 du même décret, cette durée de service est celle effectuée dans l'ancienne résidence

administrative de l'agent. Pour apprécier la durée de service dans l'ancienne résidence, à l'occasion d'un changement de résidence entre la métropole et un territoire d'outre-mer ou entre un département d'outre-mer et un territoire d'outre-mer, il n'est pas tenu compte des changements de résidence intervenus à l'intérieur de celle-ci, c'est-à-dire selon les cas, à l'intérieur de la métropole ou du département d'outre-mer.

## Agents pouvant bénéficier de l'indemnité de frais de changement de résidence

L'indemnité de frais de changement de résidence comporte la prise en charge des frais de transport des personnes (**limitée à 80 % des sommes engagées**) et l'attribution d'une indemnité forfaitaire de transport de bagage ou de changement de résidence (**réduite de 20%**).

Le paiement de cette indemnité est effectué sur votre demande, présentée dûment complétée dans un délai d'un an au plus tard, à peine de forclusion, à compter de la date d'installation dans la nouvelle résidence administrative.

**Les 20 % restant à votre charge** conditionnant l'émission des billets devront être acquittés par vos soins **au plus tard le 15 janvier 2020** auprès du transporteur aérien.

**Les paiements se feront uniquement par virement bancaire ou par téléphone au +687 25.88.10 en tenant compte du décalage horaire (+ 10 heures par rapport à la Métropole).**

Ce dernier vous contactera par courriel à l'adresse indiquée dans le dossier joint pour vous transmettre vos billets d'avion 15 jours avant le départ.

NB : les prestations annexes (transports d'animaux, excédents de bagages, nuitées induites par le trajet retenu) ne sont pas prises en charge par l'administration.

Egalement, en cas de changement de franchise bagages entre deux vols, aucune prise en charge ne sera effectuée par l'administration.

**Il est précisé que le dossier relatif à l'indemnité de frais de changement de résidence vous sera transmis par courriel et que vous devrez le renvoyer, lors de votre arrivée en Nouvelle-Calédonie, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives à l'adresse :**

[dbfb3@ac-noumea.nc](mailto:dbfb3@ac-noumea.nc)



### Mise en route depuis la métropole

La mise en route s'effectue par la voie aérienne la plus directe et par réquisition. Le pré acheminement sera organisé par les services du vice-rectorat selon les modalités proposées et choisies par l'agent sur la fiche de renseignement. La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 14 février 2020, les départs auront lieu entre le 5 et le 7 février 2020.

### Mise en route depuis les Antilles et la Guyane

La mise en route s'effectue par la voie aérienne la plus directe et par réquisition : les services du vice-rectorat procéderont à votre affectation sur un vol au départ de Pointe-à-Pitre, Cayenne ou Fort de France. La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 14 février 2020, les départs auront lieu entre le 3 et 5 février 2020.

### Mise en route depuis la Réunion et Mayotte

La mise en route s'effectue par la voie aérienne la plus directe et par réquisition sur le trajet le plus court (Asie/Pacifique). La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 14 février 2020, les départs auront lieu entre le 5 et 8 février 2020.

### Post acheminements Nouméa-Iles et Nouméa-Brousse

Le post acheminement Nouméa-Iles et Nouméa-Brousse doit être organisé par vos soins. Le remboursement à hauteur de 80% des frais engagés sera effectué sur présentation de la facture acquittée, des billets de transport et des cartes d'embarquement.  
- voyage en avion ou en bateau : le remboursement sera effectué sur présentation de la facture acquittée, des billets (classe économique) et des cartes d'embarquement.

- si vous choisissez un autre mode de transport pour rejoindre votre lieu d'affectation (véhicule personnel, location de véhicule....)

**AUCUN remboursement ne sera pris en charge.**

**Aucun stop ne sera autorisé en dehors des escales prévues par le transporteur. Aucun surclassement n'est possible.**

### Mise en route des ayants-droits

En application de l'article 36 du décret modifié n° 98-844 du 22 septembre 1998, l'agent qui change de résidence peut prétendre à la prise en charge des frais qui en résultent pour lui-même et, le cas échéant, pour son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et les membres de sa famille à la condition que ces frais n'aient pas été pris en charge par l'employeur du conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité.

En application de l'article 4, sont notamment considérés comme membres de la famille, le conjoint, concubin, partenaire d'un PACS, les ascendants et les enfants à charge au sens de la législation sur les prestations familiales (moins de 20 ans) sous condition qu'ils vivent habituellement sous le toit de l'agent muté.

**L'installation en Nouvelle-Calédonie des ayants-droits devant être effective et durable**, les conjoints fonctionnaires qui ne sont pas mutés doivent obligatoirement être placés en position de disponibilité dans les 6 mois de la date d'installation de l'agent pour prétendre à une prise en charge.

### Cas particulier : arrivée différée des ayants-droits

L'article 37 du décret modifié n° 98-844 du 22 septembre 1998 prévoit que l'agent ne peut prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence des membres de sa famille que s'ils

l'accompagnent à son nouveau poste ou l'y rejoignent **dans le délai de six mois** à compter de la date de son installation administrative (date de prise de fonction).

Si vous êtes dans cette situation, **vous devrez compléter le tableau relatif aux demandes d'arrivées différées des ayants-droit sur la fiche de renseignement et confirmer cette demande dès votre arrivée auprès de la division du personnel.** Leur mise en route ne s'effectue que par la voie de réquisition.

En l'absence de cette autorisation préalable de l'administration, les frais que vous aurez éventuellement engagés pour les membres de votre famille ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

**Dès que vos ayants-droit ont rejoint le territoire, vous devez prendre contact avec la division du budget et des finances aux fins de renseigner le dossier de versement complémentaire d'indemnité de frais de changement de résidence.**

## La prise en charge de votre rémunération

### Rémunération principale

Votre rémunération est prise en charge par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie à compter de la date de votre affectation, soit le 14 février 2020.

La partie du salaire du mois de février à la charge du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, est versée avec le salaire du mois de mars à la fin de ce mois.

La procédure d'avance n'existe pas en Nouvelle-Calédonie. Il est donc recommandé de demander auprès du service gestionnaire du rectorat d'origine l'avance réglementaire sur salaire de deux mois qui sera reprise en quatre mensualités à compter du mois de mars.

### Indemnité d'éloignement

En application des dispositions du décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996, il est prévu pour les fonctionnaires affectés en Nouvelle-Calédonie, l'attribution de l'indemnité d'éloignement, à la condition que cette

**IMPORTANT : pour l'ensemble de ces mises en route, aucune modification de date de départ ne sera possible, sauf cas de force majeure dûment justifiée (hospitalisation) et autorisée par l'administration. En cas de non présentation à l'aéroport pour embarquement le jour de votre convocation, le voyage sera à votre charge. Cette situation est susceptible de remettre en cause votre mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.**

### Agents ne bénéficiant pas de l'indemnité de frais de changement de résidence

Si vous ne remplissez pas les conditions pour une prise en charge des frais de changement de résidence vous devez organiser votre voyage.

La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 14 février 2020, vous devez être arrivés sur le territoire au plus tard le jeudi 13 février 2020.

affectation entraîne pour l'agent un déplacement effectif pour aller servir en dehors du territoire dans lequel est situé le centre de ses intérêts matériels et moraux. Correspondant à 10 mois de traitement indiciaire brut pour un séjour de deux ans, elle est versée en deux fractions de cinq mois de traitement. Pour les agents dont les droits seront ouverts, la première fraction est versée à l'arrivée sur le traitement du mois de mars et la deuxième fraction à l'issue du séjour de deux ans sur le dernier salaire d'activité en Nouvelle-Calédonie.

Elle est calculée sur la base du dernier traitement majoré de 5 % par enfant à charge de moins de 20 ans et de 10 % pour le conjoint, concubin, partenaire d'un PACS lorsque ce dernier n'a pas un droit personnel à l'indemnité soit la formule suivante pour un  $INM \times 56,2323^* \times 5/12^{2ème}$   
\*valeur du point indiciaire : 56,2323 euros (décret n°2016-670 du 25 mai 2016).

Dans la situation d'un couple de fonctionnaires dont chacun des membres a ses propres droits, la majoration pour enfant à charge sera automatiquement attribuée à l'agent dont le traitement est le plus élevé.

### Allocations familiales

Attention, les CAF n'étant pas représentées en Nouvelle-Calédonie, c'est l'employeur vice-rectorat qui verse les allocations familiales en même temps que le salaire. **Le certificat de mutation** des prestations familiales que doivent produire les CAF pour la continuité du versement des allocations **doit être impérativement adressé au vice-rectorat**, et non pas à la CAFAT, sous peine de retard de mise en paiement.

**Les paiements afférents ne peuvent intervenir qu'après validation de la direction des**

## LA CONSTITUTION DU DOSSIER

La constitution du dossier de mise en route se fait en deux temps :

1- Deux documents sont nécessaires pour obtenir votre arrêté ministériel de mise à disposition :

- votre avis d'acceptation complété
- votre certificat médical attestant de votre aptitude à servir **dans une collectivité d'outre-mer** et à prendre les transports aériens. Pour rappel **ce certificat doit être établi par un médecin agréé de votre académie. (Les services de gestion de votre rectorat peuvent vous en transmettre la liste).**

2- Avant votre arrivée en Nouvelle-Calédonie, **vous devez vous connecter obligatoirement sur la plateforme** informatisée du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie : <https://madnc.ac-noumea.nc> afin de constituer votre dossier administratif et financier conformément à la circulaire qui précise les modalités du transport des personnes et des bagages et la prise en charge de votre rémunération.

**finances publiques de Nouvelle-Calédonie à l'issue du contrôle opéré par le comptable public.**

**Pour une prise en charge de votre rémunération dans les meilleures conditions, il est conseillé de vous présenter à votre arrivée auprès du bureau des rémunérations aux fins de contrôle de votre dossier (22 rue Dézamauld - de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h).**

Pour un renseignement particulier, vous pouvez écrire au :

**Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie**

BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Tél : (687) 26.61.00

[www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)

3 courriels : [ce.drr@ac-noumea.nc](mailto:ce.drr@ac-noumea.nc) [ce.dp@ac-noumea.nc](mailto:ce.dp@ac-noumea.nc) [dbfb3@ac-noumea.nc](mailto:dbfb3@ac-noumea.nc)

**La liste des pièces justificatives** à transmettre via l'application : <https://madnc.ac-noumea.nc>  
Pour votre dossier administratif

- Fiche de synthèse de moins de 3 mois (remise par votre académie d'origine)
- Passeport de l'agent muté et éventuellement de ses ayants droit (autant de fichiers que de passeports) en cours de validité au moment du départ et valable 6 mois après. (Attention à la lisibilité du document scanné)
- Livret de famille
- Certificat de concubinage
- PACS
- Certificat(s) de scolarité en métropole du ou des enfants
- Le cas échéant, extrait du jugement de divorce ou de séparation attestant de la garde effective du ou des enfants
- Dernier arrêté de promotion
- Avis de notation
- Dernier rapport d'inspection ou la note administrative primaire
- Arrêté de réintégration (pour les agents précédemment en disponibilité, congé parental, temps partiel....)

- Arrêté attestant la position du conjoint si fonctionnaire (mutation, disponibilité, congé parental, congé formation, retraité,...)
- Document attestant la situation professionnelle du conjoint si non fonctionnaire (démission, fin de contrat, retraité, sans emploi, congé formation,...)

### Pour votre dossier financier :

- RIB (la rémunération peut être virée sur un compte métropolitain. Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, il est vivement conseillé d'ouvrir un compte local)
- Dernière fiche de paie
- Fiche de renseignements «mise à jour des bases de données au titre de l'année 2020 dûment complétée et signée (document téléchargeable sur le site du vice-rectorat [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc))

- Certificat de mutation des prestations familiales de la CAF
- Avis d'imposition 2019 (correspondant à la déclaration des revenus 2018)
- Carte d'invalidité pour les enfants à charge atteints d'une invalidité d'au moins 80%
- Tout jugement portant dispositions particulières pour le versement des prestations familiales
- Demande de SFT campagne 2020/2021 (document téléchargeable sur le site du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc))
- Attestation portant notification des droits ouverts ou non ouverts par l'employeur au titre de l'indemnité d'éloignement (pour le conjoint fonctionnaire d'un autre ministère et muté en Nouvelle-Calédonie)
- Certificat(s) de scolarité en Nouvelle-Calédonie du ou des enfants (à transmettre à l'issue de la rentrée scolaire en Nouvelle-Calédonie).

# LE LOGEMENT DES PERSONNELS ET HÉBERGEMENT PROVISOIRE DES AGENTS DU CADRE ÉTAT

## LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Les personnels mutés dans le cadre des dispositions du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 portant situation des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer, qui se logent (et se meublent) à leurs frais, faute de logements administratifs, et dont la résidence habituelle est située hors du territoire dans lequel ils servent, peuvent prétendre au remboursement partiel du loyer acquitté. Tout changement de statut (obtention du centre des intérêts matériels et moraux, intégration dans le cadre territorial) entraîne de facto la suppression de cette prestation.

### **Champ d'application et détermination de la contribution**

Le décret n° 67-1039 du 29 novembre 1967 portant réglementation du logement et de l'ameublement des magistrats et des fonctionnaires de l'État en service dans les territoires d'outre-mer, prévoit que la mise à disposition d'un logement et d'un ameublement, donne lieu à une retenue précomptée mensuellement sur la rémunération. Aux termes de ce même article, l'agent qui se loge et se meuble à ses frais, faute de logements administratifs, est

admis au remboursement partiel de son loyer. Toutefois «aucun remboursement ne sera accordé à ceux des intéressés qui refuseraient d'occuper le logement administratif mis à leur disposition», nonobstant l'attribution à titre exceptionnel d'une dérogation à l'obligation d'occuper le logement concédé par nécessité absolue de service.

### **1) Agent logé et meublé :**

Il est procédé à une retenue de **15 % assise** sur le traitement de base, (hormis pour les agents figurant sur la liste fixée par l'article 2 de l'arrêté du 2 décembre 2002).

Le traitement de base est obtenu en ajoutant le traitement brut, l'indexation de traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement déduction faite des retenues pour pension civile, RUAMM, RAFP.

### **2) Agent qui se loge et se meuble à ses frais :**

l'agent est admis au remboursement partiel de son loyer à hauteur de 75 % de la partie du loyer qui excède le montant de la retenue obligatoire de 15 % et le loyer plafond et 25 % pour la tranche au-delà de ce plafond. Pour les modalités de calcul voir la circulaire en ligne : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4536>

S'agissant des couples (mariage, concubinage, union libre, PACS), dépôt d'une seule demande ; l'assujettissement à la retenue de 15 % ou le remboursement du loyer étant calculé sur la base du traitement le plus élevé. TOUT CHANGEMENT DE SITUATION MATRIMONIALE doit être communiqué (divorce, dissolution du PACS...). Pour un ménage, il ne peut y avoir qu'une

seule attribution par ménage pour un avantage de même nature. Pour les agents se situant dans la situation 1, il est inutile de transmettre un dossier. Les frais d'agence et le cautionnement ne sont pas à la charge de l'administration ; Le montant du loyer plafond est forfaitaire quelle que soit la situation familiale : 114 610 FCFP ; 1 euro = 119,3317 FCFP



**Procédure de remboursement**

Le remboursement partiel des loyers est intégré à la paye et **figure sur le bulletin de salaire : REMBT LOYER N-CPTA MOIS/ANNEE**

A cet effet une procédure particulière est mise en place, qui doit être suivie en tous points par les bénéficiaires sous peine de rejet de leur demande ou d'interruption en cas d'inapplication des instructions suivantes :

**1 – Agents bénéficiant déjà d'un remboursement partiel de loyer**  
Sous peine d'interruption, fournir annuellement **QUATRE quittances de loyer originales (hors charges) : JANVIER(\*) – AVRIL - JUILLET - OCTOBRE**

En cas de modification du montant du loyer, produire la quittance et le justificatif avec le nouveau montant. Il en sera de même pour un changement de bail.

**(\*) La quittance du mois de janvier devra être accompagnée de l'imprimé de demande dans le cadre de la campagne de révision annuelle.**

**L'absence de quittance interrompt automatiquement le versement. Pour les agents en fin de séjour, les**

**HÉBERGEMENT PROVISOIRE EN HÔTEL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Les textes en vigueur ne permettent pas la prise en charge des frais liés à un séjour hôtelier. Toutefois, le Directeur des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie tolère, dans les mêmes conditions qu'un loyer, le remboursement partiel des frais de séjour en hôtel **EN DÉBUT DE SÉJOUR. La durée ne devra pas excéder un mois.**

Les personnels concernés doivent transmettre auprès du bureau des Rémunérations la demande de remboursement partiel accompagnée **des originaux des pièces justificatives suivantes :**

**remboursements sont interrompus à compter du mois de septembre et seront réactivés sur présentation des quittances des mois d'octobre, novembre et décembre.**

**2 – Agents nouvellement affectés :**

- produire 2 exemplaires du **BAIL** dont un original ;
- fournir l'original de la **PREMIERE** quittance de loyer (hors charges) ; par la suite fournir les quittances des mois de **AVRIL – JUILLET – OCTOBRE** et pour l'année suivante selon l'échéancier ci-dessus.

Les demandes de remboursement partiel de loyer, accompagnées de toutes les pièces justificatives sont à transmettre au **BUREAU DES REMUNERATIONS** de la Division des Rémunérations et des Retraites.

Les fonctionnaires de l'Éducation nationale nouvellement affectés en Nouvelle-Calédonie (Cadres État non résidents) à la recherche d'un logement sont parfois astreints à loger en hôtel.

- la facture de l'hôtel détaillée portant mention du prix unitaire de la nuitée
  - l'attestation d'hébergement de l'hôtelier.
- NB : durant cette période, il est possible de changer d'hôtel. ; les taxes et divers frais (petits déjeuners, téléphone...) ne sont pas pris en charge.**

**Les remboursements de loyers et d'hôtel ne pouvant couvrir une période antérieure à la date de prise de fonction, la prise en charge s'effectue à compter de la date d'affectation et non à compter de la date d'arrivée.**

# LES PRESTATIONS FAMILIALES

## SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Le SFT (Supplément Familial de Traitement) est un élément de rémunération à caractère familial attribué aux fonctionnaires État et contractuels de droit public, ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales.

La notion d'enfant à charge est celle fixée pour l'ouverture du droit aux prestations familiales.

Ce dispositif ne s'applique pas aux agents rétribués selon un taux horaire ou à la vacation, aux personnels employés sous contrat de droit privé ni aux agents du cadre territorial.

**Le dossier complet de demande de SFT au titre de l'année 2020/2021 est à retourner auprès de la Division des Rémunérations et des Retraites accompagné des pièces justificatives AU PLUS TARD le 19 mars 2020**  
**Circulaire SFT des fonctionnaires État et contractuels de droit public - campagne 2020/2021.**

La compétence de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ne s'exerce pas sur le territoire, puisque la collectivité de Nouvelle-Calédonie dispose d'un régime autonome. Dans ces conditions, en matière de prestations familiales, la règle est la soumission au régime local en vigueur dans la collectivité. Toutefois, l'État peut accorder à ses fonctionnaires, "à titre personnel" et à la condition que le centre de leurs intérêts matériels et moraux se situe en métropole (ou dans un DOM ou une autre collectivité d'OM), le bénéfice des prestations métropolitaines.

Le décret n° 67-600 du 23 juillet 1967, fixant le régime des rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'État en service dans les territoires d'outre-mer, reprend cette disposition en son article 5 qui prévoit que les intéressés sont soumis, par principe, au régime "en vigueur dans le territoire de service", mais que par dérogation, lorsqu'ils viennent de métropole, d'un département ou d'un territoire d'outre-mer "où ils résident habituellement et où ils auraient vocation à bénéficier d'un régime d'allocations plus favorable", ils perçoivent, "à titre personnel", les prestations prévues par ce régime. Par ailleurs l'article 85 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a instauré la modulation du montant des allocations familiales en fonction des ressources du foyer allocataire perçues au cours de l'année civile de référence. Le décret n° 2015-611 du 3 juin 2015 relatif à la modulation des allocations familiales et à la mise en place de compléments dégressifs pour les allocataires dépassant de peu les plafonds, est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dans ces conditions, à l'issue de l'étude de l'avis d'imposition de l'année 2019, année de référence pour 2018, les prestations familiales seront versées par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie avec le traitement, calculées au taux métropole si le régime métropole ou DOM est plus favorable, sauf pour le fonctionnaire n'ayant qu'un seul enfant, qui bénéficiera du versement de l'allocation familiale au taux local.

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

### 1) Pour ouvrir une ligne de téléphonie mobile :

#### Pour une offre sans abonnement :

- Prenez RDV avec un conseiller télécoms en ligne ou en appelant le 1000 ou se rendre dans une boutique partenaire Mobilis.
- Pensez à vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un RIB.

#### Pour une offre sans engagement et sans abonnement :

- Prenez RDV avec un conseiller télécoms en ligne ou en appelant le 1000 ou bien se rendre dans une boutique partenaire Mobilis,
- Demander le KIT prépayé Liberté à 6 195 FCFP TTC qui comprend : une carte SIM, 3 000 F de crédit rechargeable (appels et SMS en local ou à l'international) et l'option d'Internet Mobile à la Demande.

#### Le saviez-vous ?

Vous pouvez, pour l'ensemble de vos démarches, via le site <https://www.opt.nc> :

- prendre RDV en ligne,
- choisir le forfait adapté à vos besoins,
- connaître liste des boutiques partenaires Mobilis.

### 2) Pour ouvrir une ligne fixe :

- Prenez RDV avec un conseiller télécoms en ligne ou en appelant le 1000 ou se rendre dans une boutique partenaire Mobilis
- Pensez à vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif du domicile de moins de 3 mois ou du futur domicile s'il s'agit d'un déménagement (+ la date de l'emménagement) et d'un RIB.

### • Pour s'abonner à Internet (ADSL ou fibre) :

- Pour bénéficier d'internet, il faut :
  - 1 abonnement de téléphone fixe +
  - 1 abonnement au service OPTimo de l'OPT-NC (donnant accès au réseau Internet) et
  - 1 abonnement Internet chez le FAI de mon choix (Can'I, Internet NC, Lagoon, MLS, Nautile).
- Vous pouvez contacter directement le FAI de votre choix qui vous proposera une offre adaptée à vos besoins et se chargera de votre souscription au forfait OPTimo.
- Pensez à vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif du domicile de moins de 3 mois et d'un RIB.

## COURRIER-COLIS

### • Pour ouvrir une Boîte Postale (BP) :

- Rendez-vous dans une agence OPT-NC de votre choix, avec les documents suivants : une pièce d'identité, un justificatif du domicile de moins de 3 mois, un moyen de paiement pour la location à l'année ou un RIB pour la mise en place d'un prélèvement automatique.
- Les codes postaux (voir tableau page suivante)

## SERVICES FINANCIERS

### Pour ouvrir un compte courant postal (CCP) :

Prenez RDV avec un conseiller financiers en ligne ou en appelant le 1000  
 Vos contacts : 26 88 00 / cfn@opt.nc

**SERVICE CLIENTELE**  
 Appelez gratuitement le 1000  
 du lundi à vendredi  
 de 7h30 à 15h45

## CODES POSTAUX OPT-NC

NOUMEA			
BOITES POSTALES			
Agence OPT correspondante	Libellé de l'adresse		
(pour info)	Numero de BP	Code Cedex	Libellé Cedex
AG PRINCIPALE	1 à 1900	98845	NOUMEA CEDEX
AG PRINCIPALE	1901 à 4200	98846	NOUMEA CEDEX
AG PRINCIPALE	4201 à 5100	98847	NOUMEA CEDEX
AG PRINCIPALE	5101 à 6000	98853	NOUMEA CEDEX
RIVIERE SALEE	6001 à 7000	98806	NOUMEA CEDEX
RIVIERE SALEE	26001 à 27000	98866	NOUMEA CEDEX
LOGICOOP	7001 à 8000	98801	NOUMEA CEDEX
LOGICOOP	17001 à 18000	98862	NOUMEA CEDEX
DUCOS CENTRE	27001 à 28200	98863	NOUMEA CEDEX
DUCOS CENTRE	DCS2 à DCS20	98865	NOUMEA CEDEX
NOUMEA SUD	8001 à 10000	98807	NOUMEA CEDEX
NOUMEA SUD	18001 à 20000	98857	NOUMEA CEDEX
NOUMEA N'GEA	32001 à 34000	98897	NOUMEA CEDEX
VALLEE DU TIR	10001 à 11000	98805	NOUMEA CEDEX
VALLEE DU TIR	20001 à 21000	98855	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	11001 à 13000	98802	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	13001 à 15000	98803	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	15001 à 17000	98804	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	MGA1 à MGA40	98802	NOUMEA CEDEX
BELLE VIE	30000 à 31699	98895	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTP	A à G	98848	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTP	H à M	98849	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTP	N à S	98851	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTP	T à Z	98852	NOUMEA CEDEX

NOUMEA DOMICILE			
98800 NOUMEA			

PARTICULARITES			
Service OPT ou BP			
	Code Cedex	Libellé	Cedex

Centre de traitement Postal	98808	NOUMEA CEDEX
Centre financier	98899	NOUMEA CEDEX
Service clientèle BP 40001	98865	NOUMEA CEDEX
Autres services OPT	98841	NOUMEA CEDEX
MARINE / ARMEE BP 38	98843	NOUMEA CEDEX
HT COMMISSARIAT BP C5	98844	NOUMEA CEDEX

GRAND NOUMEA			
ES POSTALES ET DOMICILES			
Type d'adresse	Numero de BP	Code Postal	Localité

Domicile		98835	DUMBEA
BP (Koutie)	1 à 2950	98830	DUMBEA
BP (G.A Mairie)	1 à 850	98836	DUMBEA GA
BP (lots de BP)	10001 à 11000	98837	DUMBEA
BP (G.A Panda)	4001 à 4800	98839	DUMBEA
Domicile		98809	MONT DORE
BP (Boulari)	1 à 1000	98810	MONT DORE
BP (Boulari)	3001 à 4000	98810	MONT DORE
BP (lots de BP)	4501 à 6500	98810	MONT DORE
BP (G.A PDF)	1001 à 2800	98874	PONT DES FRANCAIS
BP (G.A Plum)	5001 à 6000	98875	PLUM
BP (G.A La Coulee)	7001 à 7950	98876	LA COULEE
Domicile		98889	PAITA
BP	1 à 3000	98890	PAITA
BP (lots de BP)	6001 à 10000	98890	PAITA

INTERIEUR ET ILES			
BOITES POSTALES ET DOMICILES			
Guichet Annexe (pour info)	Libellé de l'adresse		
Type d'adresse	Numero de BP	Code Postal	Localité
Domicile & BP	1 à 100	98811	BELEP
Domicile & BP	1 à 1000	98812	BOULOUPARIS
BP (lots de BP)	1001 à 1500	98812	BOULOUPARIS
Domicile & BP	1 à 1990	98870	BOURAIL
BP (lots de BP)	3001 à 4700	98870	BOURAIL
Domicile & BP	1 à 560	98813	CANALA
BP (lots de BP)	2001 à 3400	98813	CANALA
Domicile & BP	1 à 350	98814	FAYAOUÉ
BP (lots de BP)	2001 à 4700	98814	FAYAOUÉ
Domicile & BP	1 à 280	98815	HIENGHENE
BP (lots de BP)	2001 à 5100	98815	HIENGHENE
Domicile & BP	1 à 750	98816	HOUAILLOU
BP (lots de BP)	2001 à 5400	98816	HOUAILLOU
PORO Domicile & BP	1 à 200	98838	PORO
Domicile & BP	1 à 620	98817	KAALA GOMEN
BP (lots de BP)	2001 à 3500	98817	KAALA GOMEN
OUACO BP	1 à 250	98883	OUACO
Domicile		98859	KONE
BP	1 à 2400	98860	KONE
BP (lots de BP)	6001 à 7500	98860	KONE
Domicile & BP	1 à 290	98818	KOUAOUA
BP (lots de BP)	2101 à 2700	98818	KOUAOUA
Domicile & BP	1 à 1800	98850	KOUMAC
BP (lots de BP)	3001 à 3400	98850	KOUMAC
Domicile & BP	1 à 1200	98880	LA FOA
BP (lots de BP)	3001 à 4400	98880	LA FOA
Domicile & BP	1 à 300	98881	FARINO
SARRAMEA Domicile & BP	2001 à 2400	98882	SARRAMEA
MOINDOU Domicile & BP	1 à 100	98819	MOINDOU
BP (lots de BP)	3001 à 3500	98819	MOINDOU
Domicile & BP	1 à 270	98821	QUEGOA
BP (lots de BP)	2001 à 4200	98821	QUEGOA
Domicile & BP	1 à 1040	98822	POINDIMIE
BP (lots de BP)	2001 à 5000	98822	POINDIMIE
Domicile & BP	1 à 320	98823	PONERIHOUEN
BP (lots de BP)	2001 à 3900	98823	PONERIHOUEN
Domicile & BP	1 à 270	98824	POUEBO
BP (lots de BP)	2001 à 4800	98824	POUEBO
Domicile & BP	1 à 1050	98825	POUEMBOUT
BP (lots de BP)	2001 à 3200	98825	POUEMBOUT
Domicile & BP	1 à 210	98826	POUM
BP (lots de BP)	2001 à 2500	98826	POUM
Domicile & BP	1 à 600	98827	POYA
BP (lots de BP)	2001 à 4300	98827	POYA
NEPOUI BP	1 à 500	98877	NEPOUI
Domicile & BP	1 à 430	98828	TADINE
BP (lots de BP)	2001 à 5000	98828	TADINE
LA ROCHE BP	1001 à 1450	98878	LA ROCHE
Domicile & BP	1 à 650	98829	THIO
BP (lots de BP)	2001 à 3500	98829	THIO
Domicile & BP	1 à 750	98840	TONTOUTA
Domicile & BP	1 à 430	98831	TOUHO
BP (lots de BP)	2001 à 3500	98831	TOUHO
Domicile & BP	1 à 380	98832	VAO
BP (lots de BP)	2001 à 2600	98832	VAO
Domicile & BP	1 à 1100	98833	VOH
BP (lots de BP)	2001 à 4400	98833	VOH
Domicile & BP	1 à 1200	98820	WE
BP (lots de BP)	2001 à 6000	98820	WE
CHEPENEHE BP	1 à 370	98884	CHEPENEHE
MOU BP	1 à 270	98885	MOU
Domicile & BP	1 à 329	98834	YATE
BP (lots de BP)	2001 à 2400	98834	YATE



# LA RÉMUNÉRATION

Le traitement est payé en francs Pacifique (1 F CFP vaut 0,00838 Euro). Il est indexé à 1,73 pour les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta et à 1,94 pour les autres communes de l'intérieur et des îles Loyauté.

## Indemnité d'éloignement

En application du décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 modifié relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement aux magistrats et aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de l'État en service en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et dans les Îles Wallis et Futuna, l'indemnité d'éloignement est une indemnité unique liée à chaque séjour administratif effectué par un fonctionnaire dans un territoire d'outre-mer à la suite d'un **déplacement effectif conformément aux dispositions de l'article 2 du décret.**

Elle correspond à dix mois de traitement indiciaire brut pour un séjour de 2 ans.

**Elle est versée en deux fois** : cinq mois sur le traitement du mois de mars et le **reliquat à l'expiration de la période de deux ans**. Elle est calculée sur la base du dernier traitement et majorée de 10% au titre du conjoint, du concubin, ou du PACS lorsque celui-ci n'a pas un droit personnel à l'indemnité, et de 5% par enfant à charge (moins de 20 ans).

Soit la formule suivante pour une fraction pour un agent seul  
 $INM \times 56.2323 \times 5/12^{ème}$ .

Une retenue de 1% est effectuée sur le montant total de l'indemnité d'éloignement au titre de la contribution de solidarité lors du versement de l'indemnité. Idem en cas de renouvellement de séjour de 2 ans. La dernière fraction de l'indemnité d'éloignement, cependant, ne sera payée qu'en cas de retour définitif de l'agent, avec son dernier salaire d'activité en Nouvelle-Calédonie.

## Le traitement brut

La base est identique à celle de la métropole : indice nouveau majoré (INM) multiplié par la valeur du point indiciaire (56.2323). Retenue pour pension civile 11,10% du traitement brut au 1<sup>er</sup> janvier 2020

## Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité - RUAMM (Obligatoire)

Deux tranches de cotisations ont été créées :  
 - Tranche 1 à 1 à 510 500 Cfp  
 - Tranche 2 : de 510 500 à 5 279 700 Cfp  
 Cotisations salariales mensuelles maximales :  
 Sur tranche 1 (3.85%) : 19 654 Cfp.  
 Sur tranche 2 (1.25%) : 59 615 Cfp.

Il est à noter que ce système, local, se substitue à la sécurité sociale (voir chapitre «Couverture Sociale»)

## Indemnité de résidence

Elle est payée sur la base de la zone de Paris soit 3%.

## Avance sur traitement

Eu égard aux contraintes du calendrier du traitement des informations fixé par la Direction des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie, la partie du salaire du mois de février à la charge du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, est versée avec le salaire du mois de mars. Il est recommandé de demander auprès du service gestionnaire du rectorat d'origine l'avance réglementaire sur salaire de deux mois qui sera reprise en quatre mensualités par le bureau des rémunérations du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements sur les mois de mars à juin inclus.

À noter, la procédure d'avance de solde n'existe pas en Nouvelle-Calédonie.

## Calcul du traitement

### 1. Calcul du Salaire brut

Traitement brut métropolitain :  
 INM x valeur du point +12.

Auquel doivent être ajoutés les éléments suivants :

- + Indexation de traitement : (Traitement brut - Pension civile 11,10 % ) x (0,73 ou 0,94)
- + Indemnité de résidence :

(traitement brut x 3%) x (1,73 ou 1,94) + SFT x (1,73 ou 1,94)

### 2. Calcul du Salaire net

Le salaire brut déduit des éléments suivants :

- Pension civile
- RUAMM
- Contribution de solidarité (1%)

**NB : rajouter éventuellement les prestations familiales : 1€ = 119,33 f cfp.**

# L'IMPÔT SUR LE REVENU

**Le prélèvement à la source ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie. Vous devez déclarer en Nouvelle-Calédonie les revenus perçus l'année de votre arrivée :**

- les revenus (salaires, pensions...) et les remboursements de loyers perçus à compter de la date de votre affectation au 31

décembre par vous, votre conjoint ou les personnes à votre charge.

- les revenus fonciers et certains revenus de capitaux mobiliers perçus en Nouvelle-Calédonie.

Cette déclaration devra être déposée au service des contributions diverses, 13 rue de la Somme, BP 157 Nouméa, avant le 1<sup>er</sup> avril.

Fresque réalisée par les élèves de terminale du lycée Escoffier en partenariat avec les forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANCF)



# LA COUVERTURE SOCIALE

## RUAMM : RÉGIME UNIFIÉ D'ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ

LE RUAMM couvre le fonctionnaire et sa famille.

Le plafond mensuel du RUAMM est fixé à 5.223.400 F.cfp.

Deux tranches de cotisation :

- Tranche 1 : de 1 à 510 500 Fcfp

Cotisations salariales mensuelles maximales :

19 654 Fcfp

-Tranche 2 : de 510 500 Fcfp à 5 279 700 Fcfp

Cotisations salariales mensuelles maximales :

59 615 Fcfp

## RÉGIME DE L’AFFILIATION À LA CAFAT

- Pour les risques survenus sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie

- Pour les risques survenus sur le territoire métropolitain, lors de séjours temporaires

Dans ce cas, les agents publics de l'État sont couverts, comme les autres assurés sociaux, par les dispositions de l'accord de coordination entre les régimes métropolitains et calédoniens de sécurité sociale. Les

prestations leur sont servies, pour le compte de l'institution compétente (la CAFAT) par l'institution du lieu de séjour (CPAM), sans cotisations supplémentaires, selon les dispositions législatives ou réglementaires appliquées par cette dernière institution.

Le vice-rectorat procède auprès des services de la CAFAT à la déclaration du seul fonctionnaire muté. Les opérations afférentes aux ayants droit relèvent de l'agent.

## LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS ET DE LEUR FAMILLE

Première mutuelle de Nouvelle-Calédonie en nombre de bénéficiaires, la MDF\* protège aujourd'hui plus de 76 000 personnes.

Spécialisée dans la couverture santé des fonctionnaires et agents non titulaires de l'État, elle leur propose l'offre CSV (ou Complémentaire santé volontaire). Accessible et modulable, cette couverture est individuelle et volontaire. En souscrivant le contrat CSV, vous pouvez ajuster votre niveau de protection en fonction de vos besoins et bénéficier, vous et votre famille, d'une couverture complète à un coût attractif.

Vous accédez également au premier réseau sanitaire et social de Nouvelle-Calédonie, qui

regroupe l'ensemble des services mutualistes de la MDF et de ses partenaires. Seule mutuelle à proposer des prestations à visée familiale et sociale, la MDF vous permet d'accéder notamment au centre de vacances de Poé, au centre périscolaire & crèche Enfantsia, au centre d'hébergement de Trianon, etc.

Pour en savoir plus sur l'offre CSV, rendez-vous sur notre site : [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)  
Couverture maladie MDF  
Tél. 28 00 20 - [volontaire@mdf.nc](mailto:volontaire@mdf.nc)

\* La MDF est régie par les dispositions de la loi du pays n°2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie.

# LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ VOLONTAIRE

Une couverture attractive "à la carte"



L'offre Complémentaire santé volontaire (CSV) s'adresse aux enseignants souhaitant s'affilier de manière volontaire à la MDF\*.

Articulée autour de 3 options (Essentiel, Confort, Service Plus), elle permet d'ajuster sa protection jusqu'à une couverture maximale, le tout à un coût attractif.

L'option «Service Plus» ouvre l'accès à l'ensemble du réseau sanitaire et social de la MDF : cabinets dentaires et médicaux, pharmacies, réseau des Opticiens mutualistes, centres d'hébergement à Trianon et à Dumbéa Mutualité, centre de vacances de Poé, centre périscolaire & crèche Enfantsia, etc.

### • L'ADHÉSION

L'enseignant adhère à la MDF en remplissant et en signant un contrat individuel. Il lui est possible d'affilier son conjoint et ses enfants en les faisant figurer au contrat.

### • LA COTISATION

La cotisation est annuelle et son montant est forfaitaire. Il est proportionnel à l'âge du bénéficiaire et varie en fonction des options de couverture choisies.

Tranche d'âge	Option Essentiel	Option Confort	Option Service Plus
Moins de 20 ans	2100 F	3100 F	3200 F
20 à 24 ans	2200 F	3500 F	3600 F
25 à 29 ans	2500 F	3900 F	4000 F
30 à 34 ans	2700 F	4200 F	4300 F
35 à 39 ans	3000 F	4500 F	4600 F
40 à 44 ans	3300 F	4900 F	5000 F
45 à 49 ans	3800 F	5500 F	5600 F
50 à 54 ans	4100 F	5900 F	6000 F
55 à 59 ans	4300 F	6400 F	6500 F
60 à 64 ans	4500 F	7100 F	7200 F
65 à 69 ans	4700 F	7300 F	7400 F
70 à 74 ans	4900 F	7900 F	8000 F
75 à 79 ans	5100 F	8500 F	8600 F
80 à 84 ans	5200 F	9000 F	9100 F
85 à 89 ans	5300 F	9500 F	9600 F
Plus de 90 ans	5400 F	9800 F	9900 F

Montants valables à compter du 01/01/20



Un exemple :

Les parents MARTIN, âgés de 45 ans, ont deux enfants, l'un de 20 ans et l'autre de 17 ans.

Avec l'option **Service Plus**, la cotisation globale sera de :

5 600 F x 2 (les parents)  
+ 3 600 F (l'enfant majeur)  
+ 3 200 F (l'enfant mineur)  
= 18 000 F

SIMPLIFIEZ-VOUS  
LA VIE sur

[www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)

Une fois votre contrat souscrit, vous pourrez ouvrir votre compte adhérent sur le site internet de la mutuelle. Vous pourrez alors procéder à de nombreuses formalités en ligne, suivre vos remboursements 24h/24, procéder à vos demandes de rdv dentaires ou médicaux, réserver vos séjours à Poé, Trianon, Dumbéa, etc.

Vous pouvez contacter nos services :

☎ 28 00 20 mail : [volontaire@mdf.nc](mailto:volontaire@mdf.nc)

Pour **PLUS D'INFOS** sur la Complémentaire santé volontaire, téléchargez la plaquette d'information sur [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)

\* La MDF est régie par les dispositions de la loi du pays n°2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie



# L'ORGANISATION SANITAIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le pays est équipé des moyens les plus modernes, comparables à ceux existant en métropole. La majorité des pathologies peuvent se traiter localement, à l'exception de celles relevant de la neurochirurgie, de la chirurgie cardiaque et des traitements à base de radio-isotopes. Depuis début 2017, un

centre de radiothérapie permet de pratiquer des radiothérapies externes. De même, certains examens d'imagerie médicale de pointe ne sont pas effectués en Nouvelle-Calédonie qui dispose cependant de plusieurs scanners et IRM.

## LA DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DASS)

En Nouvelle-Calédonie c'est la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) qui met en œuvre la politique de la Nouvelle-Calédonie. Elle est chargée notamment de l'élaboration et du contrôle de l'application de la réglementation et des recommandations émises en matière de santé et de prévention de la santé, dont les vaccinations. Schématiquement, le dispositif sanitaire de la Nouvelle-Calédonie repose sur une **répartition des missions entre les structures de soins.**

**Les soins de santé primaire et les programmes en matière de protection maternelle et infantile, de surveillance des grossesses, de suivi et de vaccination des enfants, sont assurés par les centres médico-sociaux et le secteur libéral.**

La même organisation existe sur les trois provinces, avec des spécificités : **le secteur libéral est très développé sur les communes du Grand Nouméa, alors qu'en provinces Nord et Îles Loyauté, ces soins sont essentiellement assurés par les centres médico-sociaux.**

En cas de besoin, les malades sont évacués en Australie ou en Métropole, pour des soins ne pouvant être assurés sur place.

Site de la DASS : [www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)

### Les structures hospitalières :

#### • Le centre hospitalier du Nord :

Le centre hospitalier du Nord (CHN) est l'établissement hospitalier public de référence de la Nouvelle-Calédonie en matière de médecine, de chirurgie et d'obstétrique en province Nord. Son siège administratif se situe dans la commune de Koumac et ses services médicaux sont répartis sur les deux sites hospitaliers (sur les sites de Koumac et de Poindimié). Il assure une activité d'hospitalisation de proximité pour les disciplines de médecine, de chirurgie et d'obstétrique et comporte une capacité de soins de suite et de réadaptation polyvalents sur Poindimié.

Adresse : rue Émile Frouin - 98850 Koumac - Nouvelle-Calédonie

BP 5 - 98850 Koumac - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 42 65 14 - Courriel : [direction@chn.nc](mailto:direction@chn.nc)



# MA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ VOLONTAIRE



OUVERTE À TOUS

ADAPTABLE À VOS BESOINS

À PARTIR DE 2100 F / MOIS

3 options

- ESSENTIEL
- CONFORT
- SERVICE PLUS

### LA MDF, C'EST AVANT TOUT :

- La première mutuelle de Nouvelle-Calédonie en nombre de bénéficiaires.
- La première mutuelle en montants remboursés par bénéficiaire.
- Le premier réseau de services mutualistes.
- La seule mutuelle à offrir des prestations à visée familiale et sociale.

Plus d'informations sur : [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)  
Renseignements : 28 00 20 ou [volontaire@mdf.nc](mailto:volontaire@mdf.nc)





Les soins nécessitant un plateau technique spécialisé sont dispensés par :

• **la clinique Île Nou-Magnin :**

Elle regroupe à Nouville les trois anciens établissements de soins du territoire (Magnin, Baie des Citrons et Anse-Vata)

Adresse : 5 Rue Contre-Amiral Joseph du Bouzet, Noumea, Nouvelle-Calédonie

Les numéros utiles de la nouvelle clinique :

Standard général : 42 00 00

Urgences (7 heures à 23 heures) : 42 02 15

Accueil Ambulatoire : 42 01 00

Accueil maternité : 42 01 59

Service de maternité : 42 01 55

Consultation des sages-femmes : 42 01 50

Salle de naissance : 42 01 25



**L'ASS-NC :**

L'ASS-NC est un établissement public dont une des missions principales est la prévention et la promotion de la santé. Elle participe à la mise en place du projet éducatif. Ses actions en milieu scolaire et ses ressources pour le corps enseignant sont multiples.

L'agence organise des campagnes de comblement de sillons pour la prévention des problèmes bucco-dentaires auprès des enfants de CP ainsi que des campagnes de sensibilisation et de dépistage échographique du rhumatisme articulaire aigu (RAA) auprès des écoliers de CM1.

De plus, elle coordonne des interventions de prévention des addictions à travers des théâtres forum, des présentations, jeux, échanges ; la santé sexuelle et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et le SIDA, sont

• **le centre hospitalier territorial Gaston Bourret :**

Situé sur le site du Médipôle de Koutio, dans la commune de Dumbéa (province Sud), il est l'établissement public hospitalier de référence de la Nouvelle-Calédonie en matière de médecine, de chirurgie et d'obstétrique.

Adresse : 110 boulevard Joseph Wamytan - 98835 Dumbéa - Nouvelle-Calédonie

BP J5 - 98849 Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 20 80 00

Courriel : dg@cht.nc

Site internet : [www.cht.nc](http://www.cht.nc)

• Le centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet est le seul établissement d'accueil et de traitement des personnes atteintes de troubles psychiques ; il est également la seule structure hospitalière de gériatrie.

Adresse : 42 rue Eschambrenner - 98800 Nouméa - Nouvelle-Calédonie

BP 120 - 98845 Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 24 36 36

Courriel : dg@chs.nc



également des sujets d'interventions dans les établissements ; l'ASS-NC s'occupe aussi de la coordination et la promotion de projets sur Mange Mieux Bouge Plus. Pour améliorer la prévention du cancer du col de l'utérus, elle organise la vaccination anti-HPV (papilloma virus humain) pour les collégiennes de 12 ans, au collège.

Contact :

Adresse : 16, rue du Général Gallieni

BP P4 98851 Nouméa Cedex

Téléphone : 25 07 60

Site : [ass.nc@ass.nc](mailto:ass.nc@ass.nc)

**QUELQUES RECOMMANDATIONS DIVERSES :**

**Vaccination**

Il existe des vaccinations obligatoires en Nouvelle-Calédonie, contre les maladies suivantes :

- diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite
- hépatite B
- rougeole, oreillons, rubéole
- haemophilus b
- tuberculose
- pneumocoque

Le calendrier de ces différentes vaccinations est connu de tous les médecins du pays, n'hésitez pas à les contacter.

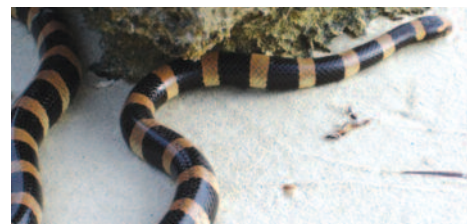
Le calendrier est consultable sur le site de la DASSNC - [www.dass.gov.nc](http://www.dass.gov.nc)

**Les enfants ne peuvent être scolarisés en Nouvelle-Calédonie s'ils ne sont pas à jour des vaccinations obligatoires.**

**La mer et le soleil**

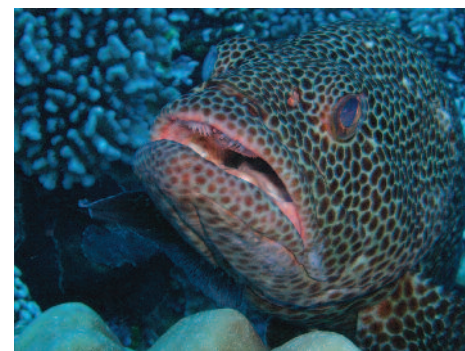
Le soleil lors de fortes expositions est un ennemi de la peau. Les coups de soleil peuvent occasionner de graves brûlures, surtout chez les tout-petits. C'est également un facteur favorisant les cancers de la peau. Les coups de chaleur ou insolation sont à l'origine de cas de déshydratation.

Une bonne protection (crème solaire - chapeau - tee-shirt...) et une hydratation correcte évitent de nombreux désagréments. Le port de chaussures de bain est conseillé pour éviter les coupures (corail), les piqûres de coquillages ou poissons potentiellement dangereux.



Sur certains îlots, méfiez-vous du "tricot rayé" (petit serpent de mer, rayé jaune et noir ou bleu et noir) car sa morsure peut être mortelle, bien qu'il n'y ait pas eu d'accident depuis plusieurs années.

La ciguatera plus connue sous le nom de "gratte" peut s'attraper en consommant certains poissons contaminés. Renseignez-vous avant de manger n'importe quel poisson.



Les arboviroses (dengue, chikungunya et zika) sont des maladies virales qui peuvent être graves. Elles sont transmises par l'Aedes aegypti, moustique aux pattes rayées qui pique le jour et contre lequel il faut se protéger en détruisant les gîtes larvaires, en utilisant régulièrement du répulsif cutané ou des vêtements amples pour éviter d'être piqué.



**En suivant les recommandations des autorités sanitaires, la Nouvelle-Calédonie est un pays très sain.**

# LES VÉHICULES

## FAIRE TRANSPORTER SON VÉHICULE DE MÉTROPOLE

### **Véhicules admis en franchise dans le cadre d'un transfert de résidence**

Dans le cadre de votre transfert de résidence en Nouvelle-Calédonie, votre véhicule est admis en franchise des droits et taxes d'importation s'il répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Il a supporté les impositions normalement exigibles dans le pays de provenance ou d'origine et n'a bénéficié d'aucun remboursement de taxes au titre de son exportation ;
- Il est en votre possession depuis au moins dix-huit mois à la date de votre transfert de résidence ;
- Il est âgé de moins de 24 mois au jour de la déclaration d'exportation.

**Attention : Les moyens de transport à caractère utilitaire ainsi que les véhicules à usage mixte utilisés à des fins commerciales ou professionnelles ne sont pas admis en franchise dans le cadre d'un transfert de résidence.**

### **Véhicules neufs**

Pour les véhicules neufs, la valeur retenue par le service des douanes pour la taxation sera celle mentionnée sur la facture (ou celle figurant au prix catalogue des véhicules neufs), diminuée d'un coefficient de vétusté, par référence à la cote de l'Argus Nouvelle-Calédonie valable pour l'année civile. La valeur retenue tiendra compte de l'utilisation effective du moyen de transport et sera majorée des frais correspondant au transport et à l'assurance relatifs à l'acheminement du bien entre le pays de provenance et la Nouvelle-Calédonie.

### **Véhicules d'occasion**

Pour les véhicules d'occasion, deux cas sont possibles :

- L'importation du véhicule fait suite à une

vente pour l'exportation vers la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cas, le véhicule n'est pas immatriculé au nom de l'intéressé. La base de taxation sera constituée par la valeur de la transaction majorée des frais correspondant au transport et à l'assurance relatifs à l'acheminement du bien entre le pays de provenance et la Nouvelle-Calédonie.

- Pour les autres cas, la base taxable sera déterminée par référence à la cote de l'Argus Nouvelle-Calédonie valable pour l'année civile. Sur cette base, il sera appliqué une réduction forfaitaire de 15% puis un nouveau coefficient de réfaction variable selon l'origine du véhicule :
  - Pour les véhicules de tourisme et motocycles : 21 % si origine UE, sinon 30 %
  - Pour les véhicules utilitaires (charge maximale < 5 tonnes) : 21 % si origine UE, sinon 30 %.

Pour les véhicules qui ne sont plus cotés à l'argus, l'assiette est déterminée par référence à la dernière cotation de l'argus sur laquelle est appliqué un coefficient de réduction de 10% par année supplémentaire, dans la limite d'une réfaction maximale de 80% sur la dernière cote connue. En tout état de cause, la base taxable ne pourra être inférieure au montant des frais correspondant au transport et à l'assurance relatifs à l'acheminement du bien entre le pays de provenance et la Nouvelle-Calédonie.

Lorsque le modèle de véhicule n'est pas repris à l'argus, la cote d'un véhicule similaire est retenue.

En Nouvelle-Calédonie, la voiture obtiendra une nouvelle immatriculation de six numéros.

Pour l'immatriculation et le contrôle technique, rapprochez vous de la DITTT :  
Tél. : 28 03 00 - [dittt@gouv.nc](mailto:dittt@gouv.nc)

**Pour tous renseignements : Direction Régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie**  
**BP 13, 98845 Nouméa Cedex - Tél : 26 54 12 ou 26 54 13**  
**Site : [www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc) - Courriel : [douanes.nc@offratel.nc](mailto:douanes.nc@offratel.nc)**

## L'ASSURANCE AUTO ET CYCLO

La MAIF n'intervient pas en Nouvelle-Calédonie. Presque toutes les grandes compagnies y sont représentées. Là encore, quelques particularités locales sont observées. Il est donc prudent d'amener avec soi un état de ses acquis (bonus/malus) de son dernier assureur métropolitain. Sauf convention spéciale, votre assurance métropolitaine cesse dans le meilleur des cas trois mois après votre mutation. L'assurance automobile est sensiblement moins chère qu'en Métropole. Attention cependant aux contrats "durée

ferme" sans tacite reconduction. Sont obligatoires : Le port de la ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière du véhicule. Le fonds de garantie automobile existe en Nouvelle-Calédonie ainsi que la convention IDA intitulée CGIRSA. Attention : quand vous vous éloignez de Nouméa, vous n'avez pas la priorité sur les ponts ou sections de route étroites. (Attention surtout, à Nouméa, aux nombreuses priorités à droite et aux ronds-points).

## LES CYCLOMOTEURS

En Nouvelle-Calédonie, le permis est obligatoire pour la conduite de tout cyclomoteur, même inférieur à 50 cm<sup>3</sup>. Un jeune peut se présenter à l'examen dès qu'il a l'âge de 14 ans. Une épreuve théorique (code de la route avec ses spécificités territoriales) et une épreuve pratique de maniabilité.

Les cyclomoteurs doivent être immatriculés. S'adresser au Service **DES MINES ET DE L'ÉNERGIE** Vallée-du-Tir - Tél : 27 39 44 BP 465 - 98845 Nouméa Cedex)



# LES HÔTELS, MOTELS, GITES & RÉSIDENCES HÔTELIÈRES

## De l'accueil en tribu aux hôtels de luxe, des hébergements pour tous les goûts

Amateurs de découvertes, randonneurs en sac à dos, voyageurs, la Nouvelle-Calédonie offre le choix entre l'accueil en tribu ou à la ferme, entre l'Ecolodge et les prestations sans faille des grandes chaînes hôtelières internationales.

Selon les structures, l'hébergement se fait dans une case, une tente, en bungalow ou en paillote, seul ou avec d'autres visiteurs. Les sanitaires sont souvent en commun, l'eau chaude n'est pas garantie – mais le climat est doux...

### Les Ecolodges

Ils répondent aux critères de respect de l'environnement garantis par un label environnemental.

### Chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes offrent un accueil personnalisé et convivial dans des structures familiales chez l'habitant. Le petit-déjeuner est généralement servi par le maître ou la maîtresse de maison.

### Accueil à la ferme

Les agriculteurs du réseau «Bienvenue à la ferme» proposent de s'initier à la vie broussarde au sein du «Far West calédonien» en séjournant sur une station d'élevage, à la ferme ou chez des agriculteurs du réseau.

<http://www.canc.nc/menu-horizontal/bienvenue-a-la-ferme/decouvrir-le-reseau.html>

Les visiteurs sont logés dans de petits bungalows tout équipés situés sur une propriété et leurs hôtes leur font découvrir leur vie au quotidien, leurs activités et leur délicieuse cuisine.

### Locations de Tourisme

Parfaites pour les longs séjours (à la semaine ou au mois), les locations permettent pour un tarif très attractif de bénéficier d'une villa, d'un appartement, d'un studio, d'un chalet ou encore d'un bungalow entièrement équipé.

Pour de plus amples renseignements : <http://www.locationtouristique.nc/>

### Accueils en tribu

Cette formule unique en son genre offre un hébergement simple et authentique au sein d'une tribu. Les membres accueillent les voyageurs personnellement et peuvent leur faire découvrir la vie quotidienne et les coutumes à travers certains gestes quotidiens : tressages, pêche, cuisine, travaux des champs... Des visites de sites naturels, des moments magiques autour des contes et légendes permettent de tisser des liens d'amitié.

Liste non exhaustive

## NOUMÉA

BEURIVAGE	Tél : 26 20 55	LE LAGON	Tél : 26 12 55
BEST WESTERN - LE PARIS	Tél : 28 17 00	LE MERIDIEN	Tél : 26 50 00
COMPLEXE CHATEAU ROYAL	Tél : 29 64 00	LE NOUVATA	Tél : 26 22 00
HOTEL LE CENTRE	Tél : 23 07 00	LE RAMADA PLAZA NOUMEA	Tél : 23 90 00
HÔTEL LE MOCAMBO	Tél : 26 27 01	MARINA BEACH	Tél : 28 76 33
KUENDU BEACH	Tél : 24 30 00	MOTEL ANSE VATA	Tél : 26 26 12
L'ESCAPADE L'ÎLOT MAITRE	Tél : 28 53 20	MOTEL LE BAMBOU	Tél : 26 12 90
LA CASA DEL SOLE	Tél : 25 87 00	NEW CALEDONIA	Tél : 26 18 26
LA PEROUSE	Tél : 27 22 51	RÉSIDOTEL LE STANLEY	Tél : 23 23 23
LE HILTON	Tél : 24 46 00	AUBERGE DE JEUNESSE	Tél : 27 58 79

## SUD

KANUA TERA Ecolodge (Yaté)	Tél : 46 90 00	LE MÉRIDIEN (Île des Pins)	Tél : 46 15 15
GITE St GABRIEL (Yaté)	Tél : 46 42 77	HOTEL KOU-BUGNY (Île des Pins)	Tél : 46 18 00
RELAIS DE KODJEU (Île des Pins)	Tél : 46 11 42	OURE LODGE (Île des Pins)	Tél : 43 13 15
GITE NATAIWATCH (Île des Pins)	Tél : 46 11 13	GÎTE DE KUBERKA (Île des Pins)	Tél : 46 11 18

## ÎLES LOYAUTÉ

DREHU VILLAGE (bungalow, Lifou)	Tél : 45 02 70	FENE PAZA (Lifou)	Tél : 45 45 05
OASIS DE KIAMU (Jozip, Lifou)	Tél : 45 15 00	FARE FALAISE (Table d'hôte Lifou)	Tél : 45 02 01
GITE CHEZ HELENE GAZE (Lifou)	Tél : 45 09 99	NENGONE VILLAGE (bungalow, Maré)	Tél : 45 45 00
GITE CHEZ JEANNE FORREST (Lifou)	Tél : 45 16 56	HÔTEL BEAUPRE (bungalow, Ouvéa)	Tél : 45 71 32
CHEZ JEANNETTE IHAGE (Lifou)	Tél : 83 81 54	PARADIS D'OUVÉA	Tél : 45 54 00

## CÔTE EST

KOULNOUÉ VILLAGE (bungalow)	Tél : 42 81 66	Gîte KA WABOANA (Hienghène)	Tél : 42 70 74
Gîte NEWE JIE (Poindimié)	Tél : 42 70 74	TIËTI HOTEL (Poindimié)	Tél : 42 64 00

## CÔTE OUEST

QUALITY RESORT RIVLAND (Païta)	Tél : 44 74 74	EDEN APARTEL (Koné)	Tél : 42 41 42
PAILLOTES DE LA OUENGHI (Boulouparis)	Tél : 35 17 35	LA NEA (bungalow - Koné)	Tél : 47 30 40
HOTEL BANU (La Foa)	Tél : 44 31 19	MONTEL DE KOUMAC (Koumac)	Tél : 47 66 66
EVASION (Sarraméa)	Tél : 44 55 77	HÔTEL LE PASSIFLORE (Koumac)	Tél : 42 71 71
LA NERA (Bourail)	Tél : 44 16 44	LE REFUGE DU CERF (Kaala-Gomen)	Tél : 47 93 92
EL KANTARA (Bourail)	Tél : 44 13 22	RELAIS DE GOLONNE (Poum)	Tél : 47 20 00
SHERATON DEVA RESORT	Tél : 20 70 70	MALABOU BEACH (bungalow Pum)	Tél : 47 60 60
HOTEL KONIAMBO (Koné)	Tél : 47 39 40	RELAIS DE POINGAM (Pum)	Tél : 47 92 12
HOTEL HIBISCUS (Koné)	Tél : 47 22 61	CHEZ SUZE ET JO	Tél : 47 54 54
L'ESCALE DE KONE - (Koné)	Tél : 47 21 09		
HÔTEL LE COLIBRI (Koné)	Tél : 47 54 04		

Liste non exhaustive

# LES LOISIRS & LA CULTURE

Cette rubrique vous donne un aperçu de quelques-unes des ressources offertes en matière de loisirs et de culture. Elle n'est pas exhaustive mais afin de mieux vous informer sur les activités diverses qui existent en

Nouvelle-Calédonie, veuillez vous reporter aux adresses des trois organismes touristiques de chaque province. La Nouvelle-Calédonie est de toute manière le pays rêvé des activités de plein air.

## CONTACTS

**Office du tourisme de Nouméa et de la province Sud** : 14, rue Jean-Jaurès - Place des Cocotiers  
Tél. : 28 75 80  
Courriel : [centre.ville@office-tourisme.nc](mailto:centre.ville@office-tourisme.nc)

**Points d'informations en province Sud**

- Nouméa : 22 quai Jules Ferry, Gare Maritime - Tél. : 05 75 80 / Tél. : 28 75 80
- Mont-Dore et Yaté : Tourisme Grand Sud - Tél. : 46 06 25  
[www.destinationgrandsud.nc](http://www.destinationgrandsud.nc)
- Thio Tourisme : Tél. : 44 25 04  
[www.thio.nc/thio-tourisme](http://www.thio.nc/thio-tourisme)
- La Foa, Sarraméa, Moindou et Farino : La Foa Tourisme - Tél. : 41 69 11  
[www.lafoatourisme.nc](http://www.lafoatourisme.nc)
- Bourail Tourisme : Tél. : 46 46 12  
[www.bourailtourisme.nc](http://www.bourailtourisme.nc)

**Bureau du tourisme de la province Nord** : 35, avenue Foch - Nouméa  
Tél. : 27 73 59 ou 28 93 60 ou 27 78 05  
Courriel : [info@tourismeprovincenord.nc](mailto:info@tourismeprovincenord.nc)  
[www.tourismeprovincenord.nc](http://www.tourismeprovincenord.nc)

**Points d'information en province Nord**

- Canala - Tél. : 2 60 61
- Hienghène - Tél. : 42 43 57  
[www.hienghene-tourisme.nc](http://www.hienghene-tourisme.nc)
- Koné - Tél. : 47 30 86
- Koumac Tourisme - Tél. : 42 78 42
- Touho - Tél. : 2 88 07 ou 86 27 60
- Voh - Tél. : 47 27 68

**Destination Îles Loyauté** : 113, avenue Roger Laroque - Anse-Vata  
Tél. : 95 61 10  
[www.iles-loyaute.com](http://www.iles-loyaute.com)

**Points d'information dans les îles**

- Île des Pins - Tél. : 46 10 27

**Îles Loyauté** :

- Lifou - Tél. : 45 00 32
- Maré - Tél. : 43 03 49
- Ouvéa - Tél. : 45 10 84 ou 94 97 14

# MUSÉES ET CENTRES CULTURELS

## Le Musée de Nouvelle-Calédonie

Ce musée possède l'une des plus belles collections d'art kanak au monde et une remarquable collection d'objets océaniques. Il est actuellement fermé pour travaux jusqu'en 2022.  
Adresse : 43 Avenue du Maréchal Foch, Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : 27 23 42  
Site : <https://museenouvellecaledonie.nc>

## Le Musée maritime

Le Musée maritime vous invite par le biais de sa muséographie et de la richesse de ses collections, à explorer l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie et découvrir l'extraordinaire voyage de La Pérouse. Des espaces d'exposition temporaire permettent d'approfondir ou d'aborder des thématiques diversifiées liées au milieu maritime.  
Adresse : 11 Ave James Cook, Nouméa.  
Téléphone : 26.34.43  
Courriel : [contact@museemaritime.nc](mailto:contact@museemaritime.nc)  
Site : [www.patrimoine-maritime.asso.nc](http://www.patrimoine-maritime.asso.nc)

## Les musées de la ville

- **Musée de la Ville de Nouméa**  
Le musée de la Ville de Nouméa ouvre ses portes en 1996 afin de faire découvrir l'histoire de la Ville et du pays, dans un bâtiment fort de l'histoire nouméenne.  
Adresse : Place des Cocotiers, BP K1, 98849 Nouméa cedex.  
Téléphone : 26 28 05  
Site : [mairie.musee@ville-noumea.nc](mailto:mairie.musee@ville-noumea.nc)

- **Musée de la Seconde Guerre mondiale en Nouvelle-Calédonie**

Cette structure s'attache à mieux faire comprendre l'impact de cette époque sur la construction et la métamorphose de la société calédonienne pendant et, aussi, après la guerre.  
Adresse : 14, avenue Paul Doumer, BP K1 98849 Nouméa cedex - Téléphone : 27 48 70  
Courriel : [mairie.musee@ville-noumea.nc](mailto:mairie.musee@ville-noumea.nc)  
Site : [www.noumea.nc/musee-de-la-seconde-guerre-mondiale](http://www.noumea.nc/musee-de-la-seconde-guerre-mondiale)

## Les autres musées et associations

- **Le Plateau de la mine de Thio**, un des plus importants gisements de nickel au monde, est la plus ancienne mine de Nouvelle-Calédonie toujours en exploitation et la seule qui soit accessible au public. Plusieurs choix s'offrent à vous : la visite de la mine, la visite du musée de la mine avec un guide ou la visite libre du musée. Téléphone. : 44 25 04

- **Musée de Bourail**

Vous y découvrirez l'histoire de la commune de Bourail et de la Nouvelle-Calédonie : des pétroglyphes à l'art kanak en passant par l'établissement agricole pénal, la guillotine, la présence arabe, la présence néo-zélandaise ou encore les comices agricoles...  
Adresse : Rue Simone Drémon, BP 485, RT1, Bourail, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : 46.46.12

- **Écomusée du café de Voh**

L'écomusée propose sur inscription une visite des collections permanentes et/ou des expositions temporaires.  
Téléphone : 47 37 36 / 75 95 65  
Courriel : [ecomusee.cafe@gmail.com](mailto:ecomusee.cafe@gmail.com)

- **Association Témoignage d'un passé** :

Maison Célières, Villa-musée de Païta et Musée du bain de Nouville  
Téléphone : 77 83 73  
• **Association Marguerite Fort Teremba**  
Téléphone : 44 32 71

## Le centre d'Art

Situé dans les anciennes prisons civiles depuis 1996, le centre d'Art est un espace culturel et artistique municipal qui dispose d'une salle de spectacle, le théâtre de Poche, une scène extérieure, une salles d'exposition et des salles de répétition.  
Adresse : 6 bd extérieur Fbg Blanchot  
Téléphone. : 25 07 50  
Site : [www.centredart.noumea.nc](http://www.centredart.noumea.nc)

PASS NC ÉDUCATION

EXCLUSIVITÉ  
vice-rectorat

Une carte nominative réservée exclusivement aux personnels éducatifs du secondaire public et privé et du primaire privé, qui leur permet de bénéficier d'une visite par an dans les structures culturelles partenaires conventionnées avec le vice-rectorat.

### Informations

Exclusivement auprès de la DAAC  
au 26 62 17 // 74 81 96  
Contact : [veronique.mollo@ac-noumea.nc](mailto:veronique.mollo@ac-noumea.nc)

**Le Centre culturel Tjibaou** est un lieu unique de développement, de création et de diffusion culturelle et artistique, kanak et océanienne. Sur la presqu'île de Tina, à 10 mn du centre de Nouméa, découvrez l'Océanie à travers les espaces d'exposition, les lieux de spectacles, la Médiathèque publique spécialisée, l'aire coutumière, ses cases traditionnelles et le chemin kanak, né du mythe fondateur de Téra Kanaké.  
 Adresse : Rue des Accords de Matignon TINA - BP 378 - 98845 Nouméa Cedex  
 Téléphone : 41 45 45  
 Courriel : adck@adck.nc  
 Site : [www.adck.nc](http://www.adck.nc)



**Le centre culturel du Mont Dore**  
 Le centre culturel du Mont-Dore, structure d'accueil pour les spectacles scolaires, partenaire du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, est installé au complexe sportif et culturel Victorin Boewa, à Boulari. Il propose des expositions et des spectacles de mars à décembre. Téléphone : 41 90 90  
 Site : [www.mont-dore.nc](http://www.mont-dore.nc)

**Le centre culturel de Koné – Pomémie**  
 Le centre culturel constitue un pôle de ressource privilégié dans l'accompagnement de tous les acteurs de la culture et artistes.  
 Adresse : 2 243 route de Pomémie, BP : 930 - 98 860 KONE  
 Téléphone : 47 11 06  
 Courriel : p.claudemay@pomemie.nc

**Le centre culturel de Hienghène**  
**Goa ma Bwarhat**  
 Découvrez ce haut lieu de la Culture et de l'Histoire de la Commune de Hienghène et de ses tribus...  
 Téléphone : 42 80 74  
 Courriel : culturehienghene@canl.nc

**Centre culturel de Maré**  
**Yéiwéné Yéiwéné**  
 Téléphone : 45 01 37



**Autres centres**  
 • **Le théâtre de l'Île**  
 Le théâtre de l'île est une scène conventionnée, un centre de créations et de productions théâtrales. Il organise la diffusion de spectacles locaux et internationaux dans le cadre de saisons culturelles et de festivals. Une carte d'abonnement annuelle vous donne accès à des tarifs avantageux.  
 Adresse : 161 avenue James Cook Nouvelle  
 Téléphone : 25 50 50  
 Site : [www.theatredelile.nc](http://www.theatredelile.nc)  
 Courriel : org.adamic@gmail.com  
 • **Château Hagen**  
 Adresse : rue du Révérend Père Roman  
 Téléphone : 20 48 00 / 27 98 21  
 dc.contact@province-sud.nc

• **Le Rex**  
 Le Rex est un espace socioculturel municipal ouvert aux jeunes de 12 à 26 ans à qui sont proposés différents ateliers de pratiques artistiques (Slam, Hip Hop, danse kanak et contemporaine, vidéo, théâtre...), des projections cinématographiques, mais aussi des animations multimédia et l'accès à une cyberbase.  
 Adresse : 27, avenue de la victoire - Nouméa  
 Téléphone : 28 26 29  
 Site : [www.ville-noumea.nc/espacejeunes](http://www.ville-noumea.nc/espacejeunes)  
 Courriel : animateur.rex@gmail.com



## BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

**La bibliothèque Bernheim**  
 Très grand choix d'ouvrages.  
 Adresse : Angle de la rue de la Somme et de l'avenue du Maréchal Foch.  
 Courriel : bernheim@bernheim.nc  
 Téléphone : 24 20 90

**La médiathèque de la Presqu'île**  
 Adresse : 3, rue Marcel-Pétron, Kaméré  
 Téléphone : 25 19 33  
 Courriel : mediatheques@ville-noumea.nc

**La médiathèque de Rivière-Salée**  
 Adresse : 4, rue Raphaël Ménard – Centre commercial de Rivière-Salée  
 Téléphone : 41 54 02  
 Courriel : mediatheques@ville-noumea.nc

**La médiathèque du Nord**  
 Adresse : BP 247 Poindimié  
 Téléphone : 42 67 00  
 Courriel : mednord@bernheim.nc

**La médiathèque de l'Ouest**  
 Adresse : 469, Avenue de Koniamba  
 98860 Koné  
 Téléphone : 47 20 65  
 Courriel : medouest@bernheim.nc

**Médiathèque Löhna Lifou**  
 Adresse : Mairie de Lifou - 98 820 Wé Lifou  
 Téléphone : 45 52 37  
 Courriel : mediatheque-lifou@cyberdidact.net

**La médiathèque de Dumbéa**  
 Adresse : 103, rue Jean-François Lapérouse  
 Téléphone : 41 43 10  
 Courriel : mediatheque@ville-dumbea.nc

**La maison du livre** structure et coordonne la filière du livre en initiant et accompagnant de nombreuses actions dans les provinces. Elle travaille en lien avec tous les acteurs du livre et œuvre à la promotion du livre calédonien à l'international. La ville de Nouméa lui met à disposition les locaux de la Maison Célières, magnifique bâtisse classée au patrimoine.  
 Adresse : Maison Célières 21, route du Port-Despointes (Fbg Blanchot) 98800 Nouméa  
 Téléphone : 28 65 10 - Courriel : accueil@maisondulivre.nc - Site : [www.maisondulivre.nc](http://www.maisondulivre.nc)



## LES REMERCIEMENTS

Ce livret d'accueil a été élaboré par l'ensemble des divisions et services du vice-rectorat.

Les articles concernant la présentation de la Nouvelle-Calédonie sont extraits de l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie, avec l'accord préalable de l'IRD.

En couverture : Fresque réalisée par les élèves de terminale CAP hôtellerie et transport logistique du lycée Escoffier en partenariat avec les forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC)



### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Erick ROSER

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements.

1, av. des frères Carcopino  
BP G4 Nouméa cedex

Tél. : 26 62 30

### Ont collaboré à ce numéro :

l'ensemble des divisions et services du vice-rectorat.

Mise à jour et corrections : service communication

Pour toutes demandes :

Courriel :

[communication@ac-noumea.nc](mailto:communication@ac-noumea.nc)

[livretaccueilvicerectorat@lagoon.nc](mailto:livretaccueilvicerectorat@lagoon.nc)

RÉALISATION : Média Fusion Tél. : 28 18 34

BP 2841 - 98846 Nouméa Cedex

### COMPOSITION ET MAQUETTE :

Méga M@c

Courriel : [olive@canl.nc](mailto:olive@canl.nc) - Tél. : 249 269

Imprimerie : ARTYPO

Nous remercions tous les annonceurs qui ont permis la réalisation de cette édition 2020.



Nouméa vue du ciel